



Québec, le 7 avril 2022

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/21-448

Madame,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès, visant à obtenir les documents suivants :

1. Liste des projets retenus à ce jour par le ministère pour les années 2020-2021 et 2021-2022, des organismes scolaires qui y sont associés et des sommes accordées pour chacun d'entre eux dans le cadre :
 - a. de chacun des volets de la mesure 15 161 Soutien au rehaussement et au maintien des compétences en littératie des adultes;
 - b. de la mesure 15 192 Projets TechnoFAD;
 - c. de chacun des volets de la mesure 15 195 Projets d'apprentissage accrus en milieu de travail;
 - d. de la mesure 15 198 Soutien à l'organisation de formations intensives dans des domaines jugés prioritaires;
 - e. des volets 2 (Soutien au déploiement de nouveaux modes pour l'offre de formation professionnelle) et 5 (Soutien aux initiatives permettant d'enrichir l'offre de formation en partenariat avec les acteurs de la communauté) de la mesure 15 550 Soutien de l'offre régionale en FP;
2. Liste des centres de services scolaires (CSS) ayant reçu un soutien financier et des montants reçus par chacun d'entre eux pour la mesure 15 196 Soutien à la qualification au regard de la profession d'infirmière et infirmier auxiliaires en contexte de crise sanitaire et pour le volet 4 Soutien au démarrage de petites cohortes de la mesure 15 550 Soutien de l'offre régionale en FP pour les années 2020-2021 et 2021 2022;

... 2

3. Pour chacune des cinq (5) dernières années où les informations sont disponibles, le nombre d'élèves déclarés dans Charlemagne par source de financement (MEQ, autofinancement de l'élève, autofinancement de l'organisme scolaire, autofinancement de l'industrie (CPMT ou entreprise), Emploi-Québec (MTESS), MIFI, autres ministères provinciaux, autres ministères fédéraux, autre gouvernement régional) selon le type de parcours effectué en formation professionnelle (reconnaissance des acquis, traditionnel, ATE, hors programme, compétences à la carte), pour l'ensemble du Québec et pour les CSS suivants :
 - a. CSS de Montréal;
 - b. CSS de la Pointe-de-l'Île;
 - c. CSS Marguerite-Bourgeoys;
 - d. CSS de Laval;
 - e. CSS des Mille-Îles;
 - f. CSS des Trois-Lacs;
 - g. CSS du Val-des-Cerfs;
 - h. CSS des Draveurs;
 - i. CSS des Portages-de-l'Outaouais;
 - j. CSS au Cœur-des-Vallées;
 - k. CSS de la Capitale;
 - l. CSS des Premières-Seigneuries.

4. Pour chacune des cinq (5) dernières années où les informations sont disponibles, le nombre d'élèves déclarés dans Charlemagne par source de financement (MEQ, autofinancement de l'élève, CSS, CPMT ou entreprise (autofinancement industrie), Emploi-Québec (MTESS), MIFI, autres ministères provinciaux, autres ministères fédéraux, autre gouvernement régional) selon le programme d'études (DEP, ASP, AEP) pour l'ensemble du Québec et pour les CSS suivants :
 - a. CSS de Montréal;
 - b. CSS de la Pointe-de-l'Île;
 - c. CSS Marguerite-Bourgeoys;
 - d. CSS de Laval;
 - e. CSS des Mille-Îles;
 - f. CSS des Trois-Lacs;
 - g. CSS du Val-des-Cerfs;
 - h. CSS des Draveurs;
 - i. CSS des Portages-de-l'Outaouais;
 - j. CSS au Cœur-des-Vallées;
 - k. CSS de la Capitale;
 - l. CSS des Premières-Seigneuries.

5. Liste des projets retenus répondant aux priorités ministérielles dans le cadre de la mesure 14010 Allocation de base pour les activités éducatives et administratives de la formation professionnelle de courte durée en présentiel et montant octroyé pour chacun d'entre eux par CSS pour chacune des cinq (5) dernières années où les données sont disponibles;
6. Sommes octroyées par le MEQ à chacune des Tables des directeurs généraux (TDG) pour les priorités régionales liées aux AEP et aux compétences à la carte pour chacune des cinq (5) dernières années où les données sont disponibles;
7. Montant de l'enveloppe budgétaire ouverte ayant servi à financer les activités de formation pour le programme d'études ministériel – Soutien aux soins d'assistance en établissement de soins de longue durée (AEP 4248) selon les CSS, et ce, pour les années scolaires 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;
8. Une copie de toutes les communications écrites envoyées aux Tables des directeurs généraux (TDG) en lien avec les priorités régionales liées aux AEP et aux compétences à la carte pour les deux (2) dernières années où les données sont disponibles;
9. Toute autre information relative aux Tables des directeurs généraux (TDG) en lien avec les priorités régionales liées aux AEP et aux compétences à la carte depuis les cinq (5) dernières années où les données sont disponibles.

Vous trouverez ci-annexé les documents pouvant répondre aux premier, deuxième, sixième, septième et huitième points. Pour ce dernier point, considérant que les pièces jointes aux lettres datées du 24 juillet 2020 et du 26 mai 2021 sont toutes identiques à l'exception des noms des centres de services scolaires y apparaissant, un seul exemplaire de ces pièces vous est transmis.

En ce qui a trait aux documents relatifs aux mesures budgétaires, nous vous soulignons que pour plusieurs d'entre elles, les organismes scolaires ont encore l'opportunité de déposer des projets pour l'année scolaire 2021-2022. Les données présentées sont donc susceptibles d'évoluer et ne sont donc pas finales (la certification finale des allocations budgétaires pour l'année 2021-2022 sera disponible plus tard au courant de l'année).

En ce qui concerne les troisième, quatrième et cinquième points, le Ministère n'a recensé aucun document pouvant y donner suite. En vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (ci-après « la Loi »), un organisme public n'a pas l'obligation de créer un document dans le seul but de répondre à une demande d'accès, nécessitant une comparaison des renseignements ou des calculs.

Enfin, tel que formulé, le neuvième point n'est pas suffisamment précis pour nous permettre d'y donner suite adéquatement. Sans un sujet expressément mentionné et une période circonscrite raisonnable, nous ne sommes pas en mesure d'effectuer le repérage. Les articles 42 et 137.1 de la Loi prévoient qu'une demande doit être suffisamment précise pour permettre de trouver le document dans un délai raisonnable, de sorte que son traitement ne nuise pas aux activités habituelles d'un organisme.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc

p.j. 25

Québec, le 24 juillet 2020

Monsieur Yannick Roy
Président
Table des directeurs généraux de l'Abitibi-Témiscamingue
et du Nord-du-Québec
Commission scolaire Harricana
341, rue Principale Nord
Amos (Québec) J9T 2L8

Objet : Répartition régionale pour l'année scolaire 2020-2021 des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, vous trouverez ci-joint l'information relative aux montants attribués à vos régions, sous réserve de l'approbation des règles budgétaires 2020-2021, pour chacune des enveloppes mentionnées en objet, ainsi que les formulaires nécessaires à la planification de votre offre de formation. L'outil de simulation permettant d'estimer les montants pouvant être alloués aux centres de services scolaires (CSS) et aux commissions scolaires (CS) anglophones pour chacune des mesures sera accessible sur le portail CollecteInfo au cours des prochaines semaines.

Enveloppes dédiées aux AEP

La planification régionale doit tenir compte des montants déjà engagés au cours de l'année scolaire 2019-2020 pour l'année 2020-2021. De plus, l'offre de formation doit répondre aux besoins régionaux.

AEP – Priorités ministérielles

L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles est destinée aux formations menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- *Service de garde en milieu scolaire (AEP 4232);*
- *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AEP 4244).*

... 2

Les montants dédiés au programme d'études *Service de garde en milieu scolaire* (AEP 4232) peuvent être utilisés pour former des cohortes additionnelles dans le programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244). L'inverse n'est toutefois pas possible.

Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales et compétences à la carte peuvent également permettre la formation de cohortes additionnelles dans ces deux programmes d'études, si les besoins le justifient.

Autres dispositions

- L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles et l'enveloppe AEP – Priorités régionales et compétences à la carte ne sont pas communicantes.
- Les compétences à la carte du programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244), peuvent être planifiées dans l'enveloppe des priorités ministérielles correspondant au programme d'études.
- Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales et compétences à la carte peuvent être utilisées pour démarrer des groupes additionnels dans les programmes d'études visés par l'enveloppe des priorités ministérielles lorsque les montants associés à celles-ci sont épuisés.
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé au démarrage d'une petite cohorte pour un programme d'études menant à l'AEP, le CSS ou la CS doit aussi en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 15550 – volet 4) dans les règles budgétaires de fonctionnement des CSS et des CS.

AEP offerte en alternance travail-études

Dans sa lettre du 12 mai 2020, le directeur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, M. Jean-Sébastien Drapeau, vous informait des reconductions automatiques, pour l'année scolaire 2020-2021, des programmes d'études autorisés en alternance travail-études en 2019-2020. Cette reconduction est possible dans la mesure où des montants sont réservés pour ces programmes d'études dans les enveloppes d'AEP prévues à cet effet pour l'année scolaire 2020-2021.

Enveloppe dédiée au soutien au démarrage de petites cohortes (mesure 15550 – volet 4)

Précisions liées à la mesure

- Le CSS ou la CS peut demander le soutien financier pour deux groupes d'un même programme d'études, si la formation est offerte dans deux centres suffisamment éloignés l'un de l'autre ou offerte à des moments différents dans l'année (ex. : automne et hiver).
- Les élèves qui entrent à tout moment de l'année dans un groupe sont considérés comme faisant partie du même groupe.

- Les petites cohortes financées dans le cadre de cette mesure en 2019-2020 qui poursuivent en 2020-2021 doivent être inscrites au Tableau 1-B du formulaire pour obtenir le financement associé à la fin de la cohorte.
- Le CSS ou la CS doit, au moment de faire sa déclaration dans Charlemagne, choisir la valeur 13 (petits groupes) dans « Autres mesures » comme le prévoit le Guide de déclaration en formation professionnelle de Charlemagne. Cette valeur ne s'applique que lorsqu'un élève débute ou poursuit un programme d'études pour lequel il avait déjà été déclaré en petit groupe.

Les formulaires de planification des allocations régionales 2020-2021 doivent être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 4 septembre 2020. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nathalie Lepage au 418 646-4215, poste 2511 ou par courrier électronique à nathalie.lepage@education.gouv.qc.ca.

Personne-ressource pour la concertation régionale

Je vous rappelle que, depuis l'année scolaire 2019-2020, le volet 1 de la mesure 15550 – Soutien de l'offre régionale en formation professionnelle prévoit la mise en place d'un mécanisme de concertation régionale. En fonction du découpage des tables régionales des directeurs généraux, la région ou les régions regroupées devaient identifier une personne-ressource responsable d'assurer la coordination des activités de ce mécanisme de concertation. Le Ministère souhaite communiquer avec ces personnes-ressources afin d'échanger sur les modalités administratives du volet et éventuellement les inviter à participer à des réunions d'information. Ainsi, si ce n'est pas déjà fait, je vous invite à transmettre le nom et les coordonnées de cette personne-ressource à l'adresse deafp@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

Québec, le 24 juillet 2020

Monsieur Sylvain Racette
Président
Table des directeurs généraux anglophones
Commission scolaire Riverside
7525, chemin de Chambly
Saint-Hubert (Québec) J3Y 0N7

Objet : Répartition de l'enveloppe dédiée aux attestations d'études professionnelles – Priorités ministérielles pour l'année scolaire 2020-2021

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) anglophones, vous trouverez ci-joint l'information relative aux montants attribués aux commissions scolaires anglophones, sous réserve de l'approbation des règles budgétaires 2020-2021, pour l'enveloppes mentionnée en objet, ainsi que le formulaire nécessaire à la planification de votre offre de formation. L'outil de simulation permettant d'estimer les montants pouvant être alloués aux commissions scolaires (CS) anglophones dans le cadre de cette mesure sera accessible sur le portail CollecteInfo au cours des prochaines semaines.

Enveloppes dédiées aux AEP

La planification régionale doit tenir compte des montants déjà engagés au cours de l'année scolaire 2019-2020 pour l'année 2020-2021. De plus, l'offre de formation doit répondre aux besoins régionaux.

AEP – Priorités ministérielles

L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles est destinée aux formations menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- *Service de garde en milieu scolaire (AEP 4232);*
- *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AEP 4244).*

... 2

Les montants dédiés au programme d'études *Service de garde en milieu scolaire* (AEP 4232) peuvent être utilisés pour former des cohortes additionnelles dans le programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244). L'inverse n'est toutefois pas possible.

Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales et compétences à la carte peuvent également permettre la formation de cohortes additionnelles dans ces deux programmes d'études, si les besoins le justifient.

Autres dispositions

- L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles et l'enveloppe AEP – Priorités régionales et compétences à la carte ne sont pas communicantes.
- Les compétences à la carte du programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244), peuvent être planifiées dans l'enveloppe des priorités ministérielles correspondant au programme d'études.
- Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales et compétences à la carte peuvent être utilisées pour démarrer des groupes additionnels dans les programmes d'études visés par l'enveloppe des priorités ministérielles lorsque les montants associés à celles-ci sont épuisés.
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé au démarrage d'une petite cohorte pour un programme d'études menant à l'AEP, la CS doit aussi en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 15550 – volet 4) dans les règles budgétaires de fonctionnement des CSS et des CS.

AEP offerte en alternance travail-études

Dans sa lettre du 12 mai 2020, le directeur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, M. Jean-Sébastien Drapeau, vous informait des reconductions automatiques, pour l'année scolaire 2020-2021, des programmes d'études autorisés en alternance travail-études en 2019-2020. Cette reconduction est possible dans la mesure où des montants sont réservés pour ces programmes d'études dans les enveloppes d'AEP prévues à cet effet pour l'année scolaire 2020-2021.

Le formulaire de planification des allocations 2020-2021 doit être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 4 septembre 2020. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nathalie Lepage au 418 646-4215, poste 2511 ou par courrier électronique à nathalie.lepage@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 1

Québec, le 24 juillet 2020

Madame Martine Vallée
Présidente
Table des directeurs généraux de la Capitale-Nationale
et de Chaudière-Appalaches
Centre de services scolaire de Charlevoix
575, boulevard de Comporté
La Malbaie (Québec) G5A 1T5

Objet : Répartition régionale pour l'année scolaire 2020-2021 des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes

Madame la Présidente,

À titre de présidente de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, vous trouverez ci-joint l'information relative aux montants attribués à vos régions, sous réserve de l'approbation des règles budgétaires 2020-2021, pour chacune des enveloppes mentionnées en objet, ainsi que les formulaires nécessaires à la planification de votre offre de formation. L'outil de simulation permettant d'estimer les montants pouvant être alloués aux centres de services scolaires (CSS) et aux commissions scolaires (CS) anglophones pour chacune des mesures sera accessible sur le portail CollecteInfo au cours des prochaines semaines.

Enveloppes dédiées aux AEP

La planification régionale doit tenir compte des montants déjà engagés au cours de l'année scolaire 2019-2020 pour l'année 2020-2021. De plus, l'offre de formation doit répondre aux besoins régionaux.

AEP – Priorités ministérielles

L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles est destinée aux formations menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- *Service de garde en milieu scolaire (AEP 4232);*
- *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AEP 4244).*

... 2

Les montants dédiés au programme d'études *Service de garde en milieu scolaire* (AEP 4232) peuvent être utilisés pour former des cohortes additionnelles dans le programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244). L'inverse n'est toutefois pas possible.

Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales et compétences à la carte peuvent également permettre la formation de cohortes additionnelles dans ces deux programmes d'études, si les besoins le justifient.

Autres dispositions

- L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles et l'enveloppe AEP – Priorités régionales et compétences à la carte ne sont pas communicantes.
- Les compétences à la carte du programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244), peuvent être planifiées dans l'enveloppe des priorités ministérielles correspondant au programme d'études.
- Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales et compétences à la carte peuvent être utilisées pour démarrer des groupes additionnels dans les programmes d'études visés par l'enveloppe des priorités ministérielles lorsque les montants associés à celles-ci sont épuisés.
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé au démarrage d'une petite cohorte pour un programme d'études menant à l'AEP, le CSS ou la CS doit aussi en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 15550 – volet 4) dans les règles budgétaires de fonctionnement des CSS et des CS.

AEP offerte en alternance travail-études

Dans sa lettre du 12 mai 2020, le directeur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, M. Jean-Sébastien Drapeau, vous informait des reconductions automatiques, pour l'année scolaire 2020-2021, des programmes d'études autorisés en alternance travail-études en 2019-2020. Cette reconduction est possible dans la mesure où des montants sont réservés pour ces programmes d'études dans les enveloppes d'AEP prévues à cet effet pour l'année scolaire 2020-2021.

Enveloppe dédiée au soutien au démarrage de petites cohortes (mesure 15550 – volet 4)

Précisions liées à la mesure

- Le CSS ou la CS peut demander le soutien financier pour deux groupes d'un même programme d'études, si la formation est offerte dans deux centres suffisamment éloignés l'un de l'autre ou offerte à des moments différents dans l'année (ex. : automne et hiver).
- Les élèves qui entrent à tout moment de l'année dans un groupe sont considérés comme faisant partie du même groupe

- Les petites cohortes financées dans le cadre de cette mesure en 2019-2020 qui poursuivent en 2020-2021 doivent être inscrites au Tableau 1-B du formulaire pour obtenir le financement associé à la fin de la cohorte.
- Le CSS ou la CS doit, au moment de faire sa déclaration dans Charlemagne, choisir la valeur 13 (petits groupes) dans « Autres mesures » comme le prévoit le Guide de déclaration en formation professionnelle de Charlemagne. Cette valeur ne s'applique que lorsqu'un élève débute ou poursuit un programme d'études pour lequel il avait déjà été déclaré en petit groupe.

Les formulaires de planification des allocations régionales 2020-2021 doivent être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 4 septembre 2020. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nathalie Lepage au 418 646-4215, poste 2511 ou par courrier électronique à nathalie.lepage@education.gouv.qc.ca.

Personne-ressource pour la concertation régionale

Je vous rappelle que, depuis l'année scolaire 2019-2020, le volet 1 de la mesure 15550 – Soutien de l'offre régionale en formation professionnelle prévoit la mise en place d'un mécanisme de concertation régionale. En fonction du découpage des tables régionales des directeurs généraux, la région ou les régions regroupées devaient identifier une personne-ressource responsable d'assurer la coordination des activités de ce mécanisme de concertation. Le Ministère souhaite communiquer avec ces personnes-ressources afin d'échanger sur les modalités administratives du volet et éventuellement les inviter à participer à des réunions d'information. Ainsi, si ce n'est pas déjà fait, je vous invite à transmettre le nom et les coordonnées de cette personne-ressource à l'adresse deafp@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

Québec, le 24 juillet 2020

Madame Jacynthe Bond
Présidente
Table des directeurs généraux du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Centre de services scolaire De La Jonquière
3644, rue Saint-Jules
Jonquière (Québec) G7X 2K9

Objet : Répartition régionale pour l'année scolaire 2020-2021 des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes

Madame la Présidente,

À titre de présidente de la Table des directeurs généraux (la Table) de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, vous trouverez ci-joint l'information relative aux montants attribués à votre région, sous réserve de l'approbation des règles budgétaires 2020-2021, pour chacune des enveloppes mentionnées en objet, ainsi que les formulaires nécessaires à la planification de votre offre de formation. L'outil de simulation permettant d'estimer les montants pouvant être alloués aux centres de services scolaires (CSS) et aux commissions scolaires (CS) anglophones pour chacune des mesures sera accessible sur le portail CollecteInfo au cours des prochaines semaines.

Enveloppes dédiées aux AEP

La planification régionale doit tenir compte des montants déjà engagés au cours de l'année scolaire 2019-2020 pour l'année 2020-2021. De plus, l'offre de formation doit répondre aux besoins régionaux.

AEP – Priorités ministérielles

L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles est destinée aux formations menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- *Service de garde en milieu scolaire (AEP 4232);*
- *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AEP 4244).*

... 2

Les montants dédiés au programme d'études *Service de garde en milieu scolaire* (AEP 4232) peuvent être utilisés pour former des cohortes additionnelles dans le programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244). L'inverse n'est toutefois pas possible.

Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales et compétences à la carte peuvent également permettre la formation de cohortes additionnelles dans ces deux programmes d'études, si les besoins le justifient.

Autres dispositions

- L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles et l'enveloppe AEP – Priorités régionales et compétences à la carte ne sont pas communicantes.
- Les compétences à la carte du programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244), peuvent être planifiées dans l'enveloppe des priorités ministérielles correspondant au programme d'études.
- Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales et compétences à la carte peuvent être utilisées pour démarrer des groupes additionnels dans les programmes d'études visés par l'enveloppe des priorités ministérielles lorsque les montants associés à celles-ci sont épuisés.
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé au démarrage d'une petite cohorte pour un programme d'études menant à l'AEP, le CSS ou la CS doit aussi en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 15550 – volet 4) dans les règles budgétaires de fonctionnement des CSS et des CS.

AEP offerte en alternance travail-études

Dans sa lettre du 12 mai 2020, le directeur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, M. Jean-Sébastien Drapeau, vous informait des reconductions automatiques, pour l'année scolaire 2020-2021, des programmes d'études autorisés en alternance travail-études en 2019-2020. Cette reconduction est possible dans la mesure où des montants sont réservés pour ces programmes d'études dans les enveloppes d'AEP prévues à cet effet pour l'année scolaire 2020-2021.

Enveloppe dédiée au soutien au démarrage de petites cohortes (mesure 15550 – volet 4)

Précisions liées à la mesure

- Le CSS ou la CS peut demander le soutien financier pour deux groupes d'un même programme d'études, si la formation est offerte dans deux centres suffisamment éloignés l'un de l'autre ou offerte à des moments différents dans l'année (ex. : automne et hiver).
- Les élèves qui entrent à tout moment de l'année dans un groupe sont considérés comme faisant partie du même groupe.

- Les petites cohortes financées dans le cadre de cette mesure en 2019-2020 qui poursuivent en 2020-2021 doivent être inscrites au Tableau 1-B du formulaire pour obtenir le financement associé à la fin de la cohorte.
- Le CSS ou la CS doit, au moment de faire sa déclaration dans Charlemagne, choisir la valeur 13 (petits groupes) dans « Autres mesures » comme le prévoit le Guide de déclaration en formation professionnelle de Charlemagne. Cette valeur ne s'applique que lorsqu'un élève débute ou poursuit un programme d'études pour lequel il avait déjà été déclaré en petit groupe.

Les formulaires de planification des allocations régionales 2020-2021 doivent être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 4 septembre 2020. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nathalie Lepage au 418 646-4215, poste 2511 ou par courrier électronique à nathalie.lepage@education.gouv.qc.ca.

Personne-ressource pour la concertation régionale

Je vous rappelle que, depuis l'année scolaire 2019-2020, le volet 1 de la mesure 15550 – Soutien de l'offre régionale en formation professionnelle prévoit la mise en place d'un mécanisme de concertation régionale. En fonction du découpage des tables régionales des directeurs généraux, la région ou les régions regroupées devaient identifier une personne-ressource responsable d'assurer la coordination des activités de ce mécanisme de concertation. Le Ministère souhaite communiquer avec ces personnes-ressources afin d'échanger sur les modalités administratives du volet et éventuellement les inviter à participer à des réunions d'information. Ainsi, si ce n'est pas déjà fait, je vous invite à transmettre le nom et les coordonnées de cette personne-ressource à l'adresse deafp@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

Québec, le 24 juillet 2020

Monsieur Christian Provencher
Président
Table des directeurs généraux de l'Estrie
Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke
2955, boulevard de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2Y3

Objet : Répartition régionale pour l'année scolaire 2020-2021 des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) de la région de l'Estrie, vous trouverez ci-joint l'information relative aux montants attribués à votre région, sous réserve de l'approbation des règles budgétaires 2020-2021, pour chacune des enveloppes mentionnées en objet, ainsi que les formulaires nécessaires à la planification de votre offre de formation. L'outil de simulation permettant d'estimer les montants pouvant être alloués aux centres de services scolaires (CSS) et aux commissions scolaires (CS) anglophones pour chacune des mesures sera accessible sur le portail CollecteInfo au cours des prochaines semaines.

Enveloppes dédiées aux AEP

La planification régionale doit tenir compte des montants déjà engagés au cours de l'année scolaire 2019-2020 pour l'année 2020-2021. De plus, l'offre de formation doit répondre aux besoins régionaux.

AEP – Priorités ministérielles

L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles est destinée aux formations menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- *Service de garde en milieu scolaire (AEP 4232);*
- *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AEP 4244).*

... 2

Les montants dédiés au programme d'études *Service de garde en milieu scolaire* (AEP 4232) peuvent être utilisés pour former des cohortes additionnelles dans le programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244). L'inverse n'est toutefois pas possible.

Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales et compétences à la carte peuvent également permettre la formation de cohortes additionnelles dans ces deux programmes d'études, si les besoins le justifient.

Autres dispositions

- L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles et l'enveloppe AEP – Priorités régionales et compétences à la carte ne sont pas communicantes.
- Les compétences à la carte du programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244), peuvent être planifiées dans l'enveloppe des priorités ministérielles correspondant au programme d'études.
- Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales et compétences à la carte peuvent être utilisées pour démarrer des groupes additionnels dans les programmes d'études visés par l'enveloppe des priorités ministérielles lorsque les montants associés à celles-ci sont épuisés.
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé au démarrage d'une petite cohorte pour un programme d'études menant à l'AEP, le CSS ou la CS doit aussi en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 15550 – volet 4) dans les règles budgétaires de fonctionnement des CSS et des CS.

AEP offerte en alternance travail-études

Dans sa lettre du 12 mai 2020, le directeur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, M. Jean-Sébastien Drapeau, vous informait des reconductions automatiques, pour l'année scolaire 2020-2021, des programmes d'études autorisés en alternance travail-études en 2019-2020. Cette reconduction est possible dans la mesure où des montants sont réservés pour ces programmes d'études dans les enveloppes d'AEP prévues à cet effet pour l'année scolaire 2020-2021.

Enveloppe dédiée au soutien au démarrage de petites cohortes (mesure 15550 – volet 4)

Précisions liées à la mesure

- Le CSS ou la CS peut demander le soutien financier pour deux groupes d'un même programme d'études, si la formation est offerte dans deux centres suffisamment éloignés l'un de l'autre ou offerte à des moments différents dans l'année (ex. : automne et hiver).
- Les élèves qui entrent à tout moment de l'année dans un groupe sont considérés comme faisant partie du même groupe.

- Les petites cohortes financées dans le cadre de cette mesure en 2019-2020 qui poursuivent en 2020-2021 doivent être inscrites au Tableau 1-B du formulaire pour obtenir le financement associé à la fin de la cohorte.
- Le CSS ou la CS doit, au moment de faire sa déclaration dans Charlemagne, choisir la valeur 13 (petits groupes) dans « Autres mesures » comme le prévoit le Guide de déclaration en formation professionnelle de Charlemagne. Cette valeur ne s'applique que lorsqu'un élève débute ou poursuit un programme d'études pour lequel il avait déjà été déclaré en petit groupe.

Les formulaires de planification des allocations régionales 2020-2021 doivent être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 4 septembre 2020. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nathalie Lepage au 418 646-4215, poste 2511 ou par courrier électronique à nathalie.lepage@education.gouv.qc.ca.

Personne-ressource pour la concertation régionale

Je vous rappelle que, depuis l'année scolaire 2019-2020, le volet 1 de la mesure 15550 – Soutien de l'offre régionale en formation professionnelle prévoit la mise en place d'un mécanisme de concertation régionale. En fonction du découpage des tables régionales des directeurs généraux, la région ou les régions regroupées devaient identifier une personne-ressource responsable d'assurer la coordination des activités de ce mécanisme de concertation. Le Ministère souhaite communiquer avec ces personnes-ressources afin d'échanger sur les modalités administratives du volet et éventuellement les inviter à participer à des réunions d'information. Ainsi, si ce n'est pas déjà fait, je vous invite à transmettre le nom et les coordonnées de cette personne-ressource à l'adresse deafp@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

Québec, le 24 juillet 2020

Madame Guylaine Desroches
Présidente
Table des directeurs généraux de Laval,
des Laurentides et de Lanaudière
Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
995, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N7

Objet : Répartition régionale pour l'année scolaire 2020-2021 des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes

Madame la Présidente,

À titre de présidente de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière, vous trouverez ci-joint l'information relative aux montants attribués à vos régions, sous réserve de l'approbation des règles budgétaires 2020-2021, pour chacune des enveloppes mentionnées en objet, ainsi que les formulaires nécessaires à la planification de votre offre de formation. L'outil de simulation permettant d'estimer les montants pouvant être alloués aux centres de services scolaires (CSS) et aux commissions scolaires (CS) anglophones pour chacune des mesures sera accessible sur le portail CollecteInfo au cours des prochaines semaines.

Enveloppes dédiées aux AEP

La planification régionale doit tenir compte des montants déjà engagés au cours de l'année scolaire 2019-2020 pour l'année 2020-2021. De plus, l'offre de formation doit répondre aux besoins régionaux.

AEP – Priorités ministérielles

L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles est destinée aux formations menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- *Service de garde en milieu scolaire (AEP 4232);*
- *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AEP 4244).*

... 2

Les montants dédiés au programme d'études *Service de garde en milieu scolaire* (AEP 4232) peuvent être utilisés pour former des cohortes additionnelles dans le programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244). L'inverse n'est toutefois pas possible.

Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales et compétences à la carte peuvent également permettre la formation de cohortes additionnelles dans ces deux programmes d'études, si les besoins le justifient.

Autres dispositions

- L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles et l'enveloppe AEP – Priorités régionales et compétences à la carte ne sont pas communicantes.
- Les compétences à la carte du programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244), peuvent être planifiées dans l'enveloppe des priorités ministérielles correspondant au programme d'études.
- Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales et compétences à la carte peuvent être utilisées pour démarrer des groupes additionnels dans les programmes d'études visés par l'enveloppe des priorités ministérielles lorsque les montants associés à celles-ci sont épuisés.
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé au démarrage d'une petite cohorte pour un programme d'études menant à l'AEP, le CSS ou la CS doit aussi en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 15550 – volet 4) dans les règles budgétaires de fonctionnement des CSS et des CS.

AEP offerte en alternance travail-études

Dans sa lettre du 12 mai 2020, le directeur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, M. Jean-Sébastien Drapeau, vous informait des reconductions automatiques, pour l'année scolaire 2020-2021, des programmes d'études autorisés en alternance travail-études en 2019-2020. Cette reconduction est possible dans la mesure où des montants sont réservés pour ces programmes d'études dans les enveloppes d'AEP prévues à cet effet pour l'année scolaire 2020-2021.

Enveloppe dédiée au soutien au démarrage de petites cohortes (mesure 15550 – volet 4)

Précisions liées à la mesure

- Le CSS ou la CS peut demander le soutien financier pour deux groupes d'un même programme d'études, si la formation est offerte dans deux centres suffisamment éloignés l'un de l'autre ou offerte à des moments différents dans l'année (ex. : automne et hiver).
- Les élèves qui entrent à tout moment de l'année dans un groupe sont considérés comme faisant partie du même groupe.

- Les petites cohortes financées dans le cadre de cette mesure en 2019-2020 qui poursuivent en 2020-2021 doivent être inscrites au Tableau 1-B du formulaire pour obtenir le financement associé à la fin de la cohorte.
- Le CSS ou la CS doit, au moment de faire sa déclaration dans Charlemagne, choisir la valeur 13 (petits groupes) dans « Autres mesures » comme le prévoit le Guide de déclaration en formation professionnelle de Charlemagne. Cette valeur ne s'applique que lorsqu'un élève débute ou poursuit un programme d'études pour lequel il avait déjà été déclaré en petit groupe.

Les formulaires de planification des allocations régionales 2020-2021 doivent être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 4 septembre 2020. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nathalie Lepage au 418 646-4215, poste 2511 ou par courrier électronique à nathalie.lepage@education.gouv.qc.ca.

Personne-ressource pour la concertation régionale

Je vous rappelle que, depuis l'année scolaire 2019-2020, le volet 1 de la mesure 15550 – Soutien de l'offre régionale en formation professionnelle prévoit la mise en place d'un mécanisme de concertation régionale. En fonction du découpage des tables régionales des directeurs généraux, la région ou les régions regroupées devaient identifier une personne-ressource responsable d'assurer la coordination des activités de ce mécanisme de concertation. Le Ministère souhaite communiquer avec ces personnes-ressources afin d'échanger sur les modalités administratives du volet et éventuellement les inviter à participer à des réunions d'information. Ainsi, si ce n'est pas déjà fait, je vous invite à transmettre le nom et les coordonnées de cette personne-ressource à l'adresse deafp@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

Québec, le 24 juillet 2020

Monsieur Denis Lemaire
Président
Table des directeurs généraux de la Mauricie
et du Centre-du-Québec
Centre de services scolaire de l'Énergie
2072, rue Gignac, case postale 580
Shawinigan (Québec) G9N 6V7

Objet : Répartition régionale pour l'année scolaire 2020-2021 des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec, vous trouverez ci-joint l'information relative aux montants attribués à vos régions, sous réserve de l'approbation des règles budgétaires 2020-2021, pour chacune des enveloppes mentionnées en objet, ainsi que les formulaires nécessaires à la planification de votre offre de formation. L'outil de simulation permettant d'estimer les montants pouvant être alloués aux centres de services scolaires (CSS) et aux commissions scolaires (CS) anglophones pour chacune des mesures sera accessible sur le portail CollecteInfo au cours des prochaines semaines.

Enveloppes dédiées aux AEP

La planification régionale doit tenir compte des montants déjà engagés au cours de l'année scolaire 2019-2020 pour l'année 2020-2021. De plus, l'offre de formation doit répondre aux besoins régionaux.

AEP – Priorités ministérielles

L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles est destinée aux formations menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- *Service de garde en milieu scolaire (AEP 4232);*
- *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AEP 4244).*

... 2

Les montants dédiés au programme d'études *Service de garde en milieu scolaire* (AEP 4232) peuvent être utilisés pour former des cohortes additionnelles dans le programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244). L'inverse n'est toutefois pas possible.

Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales et compétences à la carte peuvent également permettre la formation de cohortes additionnelles dans ces deux programmes d'études, si les besoins le justifient.

Autres dispositions

- L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles et l'enveloppe AEP – Priorités régionales et compétences à la carte ne sont pas communicantes.
- Les compétences à la carte du programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244), peuvent être planifiées dans l'enveloppe des priorités ministérielles correspondant au programme d'études.
- Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales et compétences à la carte peuvent être utilisées pour démarrer des groupes additionnels dans les programmes d'études visés par l'enveloppe des priorités ministérielles lorsque les montants associés à celles-ci sont épuisés.
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé au démarrage d'une petite cohorte pour un programme d'études menant à l'AEP, le CSS ou la CS doit aussi en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 15550 – volet 4) dans les règles budgétaires de fonctionnement des CSS et des CS.

AEP offerte en alternance travail-études

Dans sa lettre du 12 mai 2020, le directeur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, M. Jean-Sébastien Drapeau, vous informait des reconductions automatiques, pour l'année scolaire 2020-2021, des programmes d'études autorisés en alternance travail-études en 2019-2020. Cette reconduction est possible dans la mesure où des montants sont réservés pour ces programmes d'études dans les enveloppes d'AEP prévues à cet effet pour l'année scolaire 2020-2021.

Enveloppe dédiée au soutien au démarrage de petites cohortes (mesure 15550 – volet 4)

Précisions liées à la mesure

- Le CSS ou la CS peut demander le soutien financier pour deux groupes d'un même programme d'études, si la formation est offerte dans deux centres suffisamment éloignés l'un de l'autre ou offerte à des moments différents dans l'année (ex. : automne et hiver).
- Les élèves qui entrent à tout moment de l'année dans un groupe sont considérés comme faisant partie du même groupe.

- Les petites cohortes financées dans le cadre de cette mesure en 2019-2020 qui poursuivent en 2020-2021 doivent être inscrites au Tableau 1-B du formulaire pour obtenir le financement associé à la fin de la cohorte.
- Le CSS ou la CS doit, au moment de faire sa déclaration dans Charlemagne, choisir la valeur 13 (petits groupes) dans « Autres mesures » comme le prévoit le Guide de déclaration en formation professionnelle de Charlemagne. Cette valeur ne s'applique que lorsqu'un élève débute ou poursuit un programme d'études pour lequel il avait déjà été déclaré en petit groupe.

Les formulaires de planification des allocations régionales 2020-2021 doivent être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 4 septembre 2020. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nathalie Lepage au 418 646-4215, poste 2511 ou par courrier électronique à nathalie.lepage@education.gouv.qc.ca.

Personne-ressource pour la concertation régionale

Je vous rappelle que, depuis l'année scolaire 2019-2020, le volet 1 de la mesure 15550 – Soutien de l'offre régionale en formation professionnelle prévoit la mise en place d'un mécanisme de concertation régionale. En fonction du découpage des tables régionales des directeurs généraux, la région ou les régions regroupées devaient identifier une personne-ressource responsable d'assurer la coordination des activités de ce mécanisme de concertation. Le Ministère souhaite communiquer avec ces personnes-ressources afin d'échanger sur les modalités administratives du volet et éventuellement les inviter à participer à des réunions d'information. Ainsi, si ce n'est pas déjà fait, je vous invite à transmettre le nom et les coordonnées de cette personne-ressource à l'adresse deafp@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

Québec, le 24 juillet 2020

Madame Nadine Desrosiers
Présidente
Table des directeurs généraux de la Côte-Nord
Centre de services scolaire de l'Estuaire
620, rue Jalbert
Baie-Comeau (Québec) G5C 0B8

Objet : Répartition régionale pour l'année scolaire 2020-2021 des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes

Madame la Présidente,

À titre de présidente de la Table des directeurs généraux (la Table) de la région de la Côte-du-Nord vous trouverez ci-joint l'information relative aux montants attribués à votre région, sous réserve de l'approbation des règles budgétaires 2020-2021, pour chacune des enveloppes mentionnées en objet, ainsi que les formulaires nécessaires à la planification de votre offre de formation. L'outil de simulation permettant d'estimer les montants pouvant être alloués aux centres de services scolaires (CSS) et aux commissions scolaires (CS) anglophones pour chacune des mesures sera accessible sur le portail CollecteInfo au cours des prochaines semaines.

Enveloppes dédiées aux AEP

La planification régionale doit tenir compte des montants déjà engagés au cours de l'année scolaire 2019-2020 pour l'année 2020-2021. De plus, l'offre de formation doit répondre aux besoins régionaux.

AEP – Priorités ministérielles

L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles est destinée aux formations menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- *Service de garde en milieu scolaire (AEP 4232);*
- *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AEP 4244).*

... 2

Les montants dédiés au programme d'études *Service de garde en milieu scolaire* (AEP 4232) peuvent être utilisés pour former des cohortes additionnelles dans le programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244). L'inverse n'est toutefois pas possible.

Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales et compétences à la carte peuvent également permettre la formation de cohortes additionnelles dans ces deux programmes d'études, si les besoins le justifient.

Autres dispositions

- L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles et l'enveloppe AEP – Priorités régionales et compétences à la carte ne sont pas communicantes.
- Les compétences à la carte du programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244), peuvent être planifiées dans l'enveloppe des priorités ministérielles correspondant au programme d'études.
- Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales et compétences à la carte peuvent être utilisées pour démarrer des groupes additionnels dans les programmes d'études visés par l'enveloppe des priorités ministérielles lorsque les montants associés à celles-ci sont épuisés.
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé au démarrage d'une petite cohorte pour un programme d'études menant à l'AEP, le CSS ou la CS doit aussi en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 15550 – volet 4) dans les règles budgétaires de fonctionnement des CSS et des CS.

AEP offerte en alternance travail-études

Dans sa lettre du 12 mai 2020, le directeur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, M. Jean-Sébastien Drapeau, vous informait des reconductions automatiques, pour l'année scolaire 2020-2021, des programmes d'études autorisés en alternance travail-études en 2019-2020. Cette reconduction est possible dans la mesure où des montants sont réservés pour ces programmes d'études dans les enveloppes d'AEP prévues à cet effet pour l'année scolaire 2020-2021.

Enveloppe dédiée au soutien au démarrage de petites cohortes (mesure 15550 – volet 4)

Précisions liées à la mesure

- Le CSS ou la CS peut demander le soutien financier pour deux groupes d'un même programme d'études, si la formation est offerte dans deux centres suffisamment éloignés l'un de l'autre ou offerte à des moments différents dans l'année (ex. : automne et hiver).
- Les élèves qui entrent à tout moment de l'année dans un groupe sont considérés comme faisant partie du même groupe.

- Les petites cohortes financées dans le cadre de cette mesure en 2019-2020 qui poursuivent en 2020-2021 doivent être inscrites au Tableau 1-B du formulaire pour obtenir le financement associé à la fin de la cohorte.
- Le CSS ou la CS doit, au moment de faire sa déclaration dans Charlemagne, choisir la valeur 13 (petits groupes) dans « Autres mesures » comme le prévoit le Guide de déclaration en formation professionnelle de Charlemagne. Cette valeur ne s'applique que lorsqu'un élève débute ou poursuit un programme d'études pour lequel il avait déjà été déclaré en petit groupe.

Les formulaires de planification des allocations régionales 2020-2021 doivent être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 4 septembre 2020. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nathalie Lepage au 418 646-4215, poste 2511 ou par courrier électronique à nathalie.lepage@education.gouv.qc.ca.

Personne-ressource pour la concertation régionale

Je vous rappelle que, depuis l'année scolaire 2019-2020, le volet 1 de la mesure 15550 – Soutien de l'offre régionale en formation professionnelle prévoit la mise en place d'un mécanisme de concertation régionale. En fonction du découpage des tables régionales des directeurs généraux, la région ou les régions regroupées devaient identifier une personne-ressource responsable d'assurer la coordination des activités de ce mécanisme de concertation. Le Ministère souhaite communiquer avec ces personnes-ressources afin d'échanger sur les modalités administratives du volet et éventuellement les inviter à participer à des réunions d'information. Ainsi, si ce n'est pas déjà fait, je vous invite à transmettre le nom et les coordonnées de cette personne-ressource à l'adresse deafp@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

Québec, le 24 juillet 2020

Monsieur Robert Gendron
Président
Table des directeurs généraux de Montréal
Centre de services scolaire de Montréal
3737, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 3B3

Objet : Répartition régionale pour l'année scolaire 2020-2021 des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) de la région de Montréal, vous trouverez ci-joint l'information relative aux montants attribués à votre région, sous réserve de l'approbation des règles budgétaires 2020-2021, pour chacune des enveloppes mentionnées en objet, ainsi que les formulaires nécessaires à la planification de votre offre de formation. L'outil de simulation permettant d'estimer les montants pouvant être alloués aux centres de services scolaires (CSS) et aux commissions scolaires (CS) anglophones pour chacune des mesures sera accessible sur le portail CollecteInfo au cours des prochaines semaines.

Enveloppes dédiées aux AEP

La planification régionale doit tenir compte des montants déjà engagés au cours de l'année scolaire 2019-2020 pour l'année 2020-2021. De plus, l'offre de formation doit répondre aux besoins régionaux.

AEP – Priorités ministérielles

L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles est destinée aux formations menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- *Service de garde en milieu scolaire (AEP 4232);*
- *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AEP 4244).*

... 2

Les montants dédiés au programme d'études *Service de garde en milieu scolaire* (AEP 4232) peuvent être utilisés pour former des cohortes additionnelles dans le programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244). L'inverse n'est toutefois pas possible.

Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales et compétences à la carte peuvent également permettre la formation de cohortes additionnelles dans ces deux programmes d'études, si les besoins le justifient.

Autres dispositions

- L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles et l'enveloppe AEP – Priorités régionales et compétences à la carte ne sont pas communicantes.
- Les compétences à la carte du programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244), peuvent être planifiées dans l'enveloppe des priorités ministérielles correspondant au programme d'études.
- Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales et compétences à la carte peuvent être utilisées pour démarrer des groupes additionnels dans les programmes d'études visés par l'enveloppe des priorités ministérielles lorsque les montants associés à celles-ci sont épuisés.
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé au démarrage d'une petite cohorte pour un programme d'études menant à l'AEP, le CSS ou la CS doit aussi en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 15550 – volet 4) dans les règles budgétaires de fonctionnement des CSS et des CS.

AEP offerte en alternance travail-études

Dans sa lettre du 12 mai 2020, le directeur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, M. Jean-Sébastien Drapeau, vous informait des reconductions automatiques, pour l'année scolaire 2020-2021, des programmes d'études autorisés en alternance travail-études en 2019-2020. Cette reconduction est possible dans la mesure où des montants sont réservés pour ces programmes d'études dans les enveloppes d'AEP prévues à cet effet pour l'année scolaire 2020-2021.

Enveloppe dédiée au soutien au démarrage de petites cohortes (mesure 15550 – volet 4)

Précisions liées à la mesure

- Le CSS ou la CS peut demander le soutien financier pour deux groupes d'un même programme d'études, si la formation est offerte dans deux centres suffisamment éloignés l'un de l'autre ou offerte à des moments différents dans l'année (ex. : automne et hiver).
- Les élèves qui entrent à tout moment de l'année dans un groupe sont considérés comme faisant partie du même groupe.

- Les petites cohortes financées dans le cadre de cette mesure en 2019-2020 qui poursuivent en 2020-2021 doivent être inscrites au Tableau 1-B du formulaire pour obtenir le financement associé à la fin de la cohorte.
- Le CSS ou la CS doit, au moment de faire sa déclaration dans Charlemagne, choisir la valeur 13 (petits groupes) dans « Autres mesures » comme le prévoit le Guide de déclaration en formation professionnelle de Charlemagne. Cette valeur ne s'applique que lorsqu'un élève débute ou poursuit un programme d'études pour lequel il avait déjà été déclaré en petit groupe.

Les formulaires de planification des allocations régionales 2020-2021 doivent être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 4 septembre 2020. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nathalie Lepage au 418 646-4215, poste 2511 ou par courrier électronique à nathalie.lepage@education.gouv.qc.ca.

Personne-ressource pour la concertation régionale

Je vous rappelle que, depuis l'année scolaire 2019-2020, le volet 1 de la mesure 15550 – Soutien de l'offre régionale en formation professionnelle prévoit la mise en place d'un mécanisme de concertation régionale. En fonction du découpage des tables régionales des directeurs généraux, la région ou les régions regroupées devaient identifier une personne-ressource responsable d'assurer la coordination des activités de ce mécanisme de concertation. Le Ministère souhaite communiquer avec ces personnes-ressources afin d'échanger sur les modalités administratives du volet et éventuellement les inviter à participer à des réunions d'information. Ainsi, si ce n'est pas déjà fait, je vous invite à transmettre le nom et les coordonnées de cette personne-ressource à l'adresse deafp@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

Québec, le 24 juillet 2020

Madame Caroline Dupré
Présidente
Table des directeurs généraux de la Montérégie
Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
2255, avenue Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H7

Objet : Répartition régionale pour l'année scolaire 2020-2021 des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes

Madame la Présidente,

À titre de présidente de la Table des directeurs généraux (la Table) de la région de la Montérégie, vous trouverez ci-joint l'information relative aux montants attribués à votre région, sous réserve de l'approbation des règles budgétaires 2020-2021, pour chacune des enveloppes mentionnées en objet, ainsi que les formulaires nécessaires à la planification de votre offre de formation. L'outil de simulation permettant d'estimer les montants pouvant être alloués aux centres de services scolaires (CSS) et aux commissions scolaires (CS) anglophones pour chacune des mesures sera accessible sur le portail CollecteInfo au cours des prochaines semaines.

Enveloppes dédiées aux AEP

La planification régionale doit tenir compte des montants déjà engagés au cours de l'année scolaire 2019-2020 pour l'année 2020-2021. De plus, l'offre de formation doit répondre aux besoins régionaux.

AEP – Priorités ministérielles

L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles est destinée aux formations menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- *Service de garde en milieu scolaire (AEP 4232);*
- *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AEP 4244).*

... 2

Les montants dédiés au programme d'études *Service de garde en milieu scolaire* (AEP 4232) peuvent être utilisés pour former des cohortes additionnelles dans le programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244). L'inverse n'est toutefois pas possible.

Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales et compétences à la carte peuvent également permettre la formation de cohortes additionnelles dans ces deux programmes d'études, si les besoins le justifient.

Autres dispositions

- L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles et l'enveloppe AEP – Priorités régionales et compétences à la carte ne sont pas communicantes.
- Les compétences à la carte du programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244), peuvent être planifiées dans l'enveloppe des priorités ministérielles correspondant au programme d'études.
- Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales et compétences à la carte peuvent être utilisées pour démarrer des groupes additionnels dans les programmes d'études visés par l'enveloppe des priorités ministérielles lorsque les montants associés à celles-ci sont épuisés.
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé au démarrage d'une petite cohorte pour un programme d'études menant à l'AEP, le CSS ou la CS doit aussi en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 15550 – volet 4) dans les règles budgétaires de fonctionnement des CSS et des CS.

AEP offerte en alternance travail-études

Dans sa lettre du 12 mai 2020, le directeur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, M. Jean-Sébastien Drapeau, vous informait des reconductions automatiques, pour l'année scolaire 2020-2021, des programmes d'études autorisés en alternance travail-études en 2019-2020. Cette reconduction est possible dans la mesure où des montants sont réservés pour ces programmes d'études dans les enveloppes d'AEP prévues à cet effet pour l'année scolaire 2020-2021.

Enveloppe dédiée au soutien au démarrage de petites cohortes (mesure 15550 – volet 4)

Précisions liées à la mesure

- Le CSS ou la CS peut demander le soutien financier pour deux groupes d'un même programme d'études, si la formation est offerte dans deux centres suffisamment éloignés l'un de l'autre ou offerte à des moments différents dans l'année (ex. : automne et hiver).
- Les élèves qui entrent à tout moment de l'année dans un groupe sont considérés comme faisant partie du même groupe.

- Les petites cohortes financées dans le cadre de cette mesure en 2019-2020 qui poursuivent en 2020-2021 doivent être inscrites au Tableau 1-B du formulaire pour obtenir le financement associé à la fin de la cohorte.
- Le CSS ou la CS doit, au moment de faire sa déclaration dans Charlemagne, choisir la valeur 13 (petits groupes) dans « Autres mesures » comme le prévoit le Guide de déclaration en formation professionnelle de Charlemagne. Cette valeur ne s'applique que lorsqu'un élève débute ou poursuit un programme d'études pour lequel il avait déjà été déclaré en petit groupe.

Les formulaires de planification des allocations régionales 2020-2021 doivent être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 4 septembre 2020. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nathalie Lepage au 418 646-4215, poste 2511 ou par courrier électronique à nathalie.lepage@education.gouv.qc.ca.

Personne-ressource pour la concertation régionale

Je vous rappelle que, depuis l'année scolaire 2019-2020, le volet 1 de la mesure 15550 – Soutien de l'offre régionale en formation professionnelle prévoit la mise en place d'un mécanisme de concertation régionale. En fonction du découpage des tables régionales des directeurs généraux, la région ou les régions regroupées devaient identifier une personne-ressource responsable d'assurer la coordination des activités de ce mécanisme de concertation. Le Ministère souhaite communiquer avec ces personnes-ressources afin d'échanger sur les modalités administratives du volet et éventuellement les inviter à participer à des réunions d'information. Ainsi, si ce n'est pas déjà fait, je vous invite à transmettre le nom et les coordonnées de cette personne-ressource à l'adresse deafp@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

Québec, le 24 juillet 2020

Monsieur Denis Rossignol
Président
Table des directeurs généraux de l'Outaouais
Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
331, rue du Couvent
Maniwaki (Québec) J9E 1H5

Objet : Répartition régionale pour l'année scolaire 2020-2021 des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) de la région de l'Outaouais, vous trouverez ci-joint l'information relative aux montants attribués à votre région, sous réserve de l'approbation des règles budgétaires 2020-2021, pour chacune des enveloppes mentionnées en objet, ainsi que les formulaires nécessaires à la planification de votre offre de formation. L'outil de simulation permettant d'estimer les montants pouvant être alloués aux centres de services scolaires (CSS) et aux commissions scolaires (CS) anglophones pour chacune des mesures sera accessible sur le portail CollecteInfo au cours des prochaines semaines.

Enveloppes dédiées aux AEP

La planification régionale doit tenir compte des montants déjà engagés au cours de l'année scolaire 2019-2020 pour l'année 2020-2021. De plus, l'offre de formation doit répondre aux besoins régionaux.

AEP – Priorités ministérielles

L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles est destinée aux formations menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- *Service de garde en milieu scolaire (AEP 4232);*
- *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AEP 4244).*

... 2

Les montants dédiés au programme d'études *Service de garde en milieu scolaire* (AEP 4232) peuvent être utilisés pour former des cohortes additionnelles dans le programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244). L'inverse n'est toutefois pas possible.

Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales et compétences à la carte peuvent également permettre la formation de cohortes additionnelles dans ces deux programmes d'études, si les besoins le justifient.

Autres dispositions

- L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles et l'enveloppe AEP – Priorités régionales et compétences à la carte ne sont pas communicantes.
- Les compétences à la carte du programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244), peuvent être planifiées dans l'enveloppe des priorités ministérielles correspondant au programme d'études.
- Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales et compétences à la carte peuvent être utilisées pour démarrer des groupes additionnels dans les programmes d'études visés par l'enveloppe des priorités ministérielles lorsque les montants associés à celles-ci sont épuisés.
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé au démarrage d'une petite cohorte pour un programme d'études menant à l'AEP, le CSS ou la CS doit aussi en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 15550 – volet 4) dans les règles budgétaires de fonctionnement des CSS et des CS.

AEP offerte en alternance travail-études

Dans sa lettre du 12 mai 2020, le directeur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, M. Jean-Sébastien Drapeau, vous informait des reconductions automatiques, pour l'année scolaire 2020-2021, des programmes d'études autorisés en alternance travail-études en 2019-2020. Cette reconduction est possible dans la mesure où des montants sont réservés pour ces programmes d'études dans les enveloppes d'AEP prévues à cet effet pour l'année scolaire 2020-2021.

Enveloppe dédiée au soutien au démarrage de petites cohortes (mesure 15550 – volet 4)

Précisions liées à la mesure

- Le CSS ou la CS peut demander le soutien financier pour deux groupes d'un même programme d'études, si la formation est offerte dans deux centres suffisamment éloignés l'un de l'autre ou offerte à des moments différents dans l'année (ex. : automne et hiver).
- Les élèves qui entrent à tout moment de l'année dans un groupe sont considérés comme faisant partie du même groupe.

- Les petites cohortes financées dans le cadre de cette mesure en 2019-2020 qui poursuivent en 2020-2021 doivent être inscrites au Tableau 1-B du formulaire pour obtenir le financement associé à la fin de la cohorte.
- Le CSS ou la CS doit, au moment de faire sa déclaration dans Charlemagne, choisir la valeur 13 (petits groupes) dans « Autres mesures » comme le prévoit le Guide de déclaration en formation professionnelle de Charlemagne. Cette valeur ne s'applique que lorsqu'un élève débute ou poursuit un programme d'études pour lequel il avait déjà été déclaré en petit groupe.

Les formulaires de planification des allocations régionales 2020-2021 doivent être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 4 septembre 2020. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nathalie Lepage au 418 646-4215, poste 2511 ou par courrier électronique à nathalie.lepage@education.gouv.qc.ca.

Personne-ressource pour la concertation régionale

Je vous rappelle que, depuis l'année scolaire 2019-2020, le volet 1 de la mesure 15550 – Soutien de l'offre régionale en formation professionnelle prévoit la mise en place d'un mécanisme de concertation régionale. En fonction du découpage des tables régionales des directeurs généraux, la région ou les régions regroupées devaient identifier une personne-ressource responsable d'assurer la coordination des activités de ce mécanisme de concertation. Le Ministère souhaite communiquer avec ces personnes-ressources afin d'échanger sur les modalités administratives du volet et éventuellement les inviter à participer à des réunions d'information. Ainsi, si ce n'est pas déjà fait, je vous invite à transmettre le nom et les coordonnées de cette personne-ressource à l'adresse deafp@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

Québec, le 24 juillet 2020

Madame Brigitte Aucoin
Présidente
Table des directeurs généraux du Bas-Saint-Laurent
et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Centre de services scolaire des Îles
1419, chemin de l'Étang-du-Nord
L'Étang-du-Nord (Québec) G4T 3B9

Objet : Répartition régionale pour l'année scolaire 2020-2021 des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes

Madame la Présidente,

À titre de présidente de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, vous trouverez ci-joint l'information relative aux montants attribués à vos régions, sous réserve de l'approbation des règles budgétaires 2020-2021, pour chacune des enveloppes mentionnées en objet, ainsi que les formulaires nécessaires à la planification de votre offre de formation. L'outil de simulation permettant d'estimer les montants pouvant être alloués aux centres de services scolaires (CSS) et aux commissions scolaires (CS) anglophones pour chacune des mesures sera accessible sur le portail CollecteInfo au cours des prochaines semaines.

Enveloppes dédiées aux AEP

La planification régionale doit tenir compte des montants déjà engagés au cours de l'année scolaire 2019-2020 pour l'année 2020-2021. De plus, l'offre de formation doit répondre aux besoins régionaux.

AEP – Priorités ministérielles

L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles est destinée aux formations menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- *Service de garde en milieu scolaire (AEP 4232);*
- *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AEP 4244).*

... 2

Les montants dédiés au programme d'études *Service de garde en milieu scolaire* (AEP 4232) peuvent être utilisés pour former des cohortes additionnelles dans le programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244). L'inverse n'est toutefois pas possible.

Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales et compétences à la carte peuvent également permettre la formation de cohortes additionnelles dans ces deux programmes d'études, si les besoins le justifient.

Autres dispositions

- L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles et l'enveloppe AEP – Priorités régionales et compétences à la carte ne sont pas communicantes.
- Les compétences à la carte du programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244), peuvent être planifiées dans l'enveloppe des priorités ministérielles correspondant au programme d'études.
- Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales et compétences à la carte peuvent être utilisées pour démarrer des groupes additionnels dans les programmes d'études visés par l'enveloppe des priorités ministérielles lorsque les montants associés à celles-ci sont épuisés.
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé au démarrage d'une petite cohorte pour un programme d'études menant à l'AEP, le CSS ou la CS doit aussi en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 15550 – volet 4) dans les règles budgétaires de fonctionnement des CSS et des CS.

AEP offerte en alternance travail-études

Dans sa lettre du 12 mai 2020, le directeur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, M. Jean-Sébastien Drapeau, vous informait des reconductions automatiques, pour l'année scolaire 2020-2021, des programmes d'études autorisés en alternance travail-études en 2019-2020. Cette reconduction est possible dans la mesure où des montants sont réservés pour ces programmes d'études dans les enveloppes d'AEP prévues à cet effet pour l'année scolaire 2020-2021.

Enveloppe dédiée au soutien au démarrage de petites cohortes (mesure 15550 – volet 4)

Précisions liées à la mesure

- Le CSS ou la CS peut demander le soutien financier pour deux groupes d'un même programme d'études, si la formation est offerte dans deux centres suffisamment éloignés l'un de l'autre ou offerte à des moments différents dans l'année (ex. : automne et hiver).
- Les élèves qui entrent à tout moment de l'année dans un groupe sont considérés comme faisant partie du même groupe.

- Les petites cohortes financées dans le cadre de cette mesure en 2019-2020 qui poursuivent en 2020-2021 doivent être inscrites au Tableau 1-B du formulaire pour obtenir le financement associé à la fin de la cohorte.
- Le CSS ou la CS doit, au moment de faire sa déclaration dans Charlemagne, choisir la valeur 13 (petits groupes) dans « Autres mesures » comme le prévoit le Guide de déclaration en formation professionnelle de Charlemagne. Cette valeur ne s'applique que lorsqu'un élève débute ou poursuit un programme d'études pour lequel il avait déjà été déclaré en petit groupe.

Les formulaires de planification des allocations régionales 2020-2021 doivent être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 4 septembre 2020. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nathalie Lepage au 418 646-4215, poste 2511 ou par courrier électronique à nathalie.lepage@education.gouv.qc.ca.

Personne-ressource pour la concertation régionale

Je vous rappelle que, depuis l'année scolaire 2019-2020, le volet 1 de la mesure 15550 – Soutien de l'offre régionale en formation professionnelle prévoit la mise en place d'un mécanisme de concertation régionale. En fonction du découpage des tables régionales des directeurs généraux, la région ou les régions regroupées devaient identifier une personne-ressource responsable d'assurer la coordination des activités de ce mécanisme de concertation. Le Ministère souhaite communiquer avec ces personnes-ressources afin d'échanger sur les modalités administratives du volet et éventuellement les inviter à participer à des réunions d'information. Ainsi, si ce n'est pas déjà fait, je vous invite à transmettre le nom et les coordonnées de cette personne-ressource à l'adresse deafp@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

Utilisation du formulaire (fichier Excel)

En plus d'inscrire les nouvelles cohortes qui démarrent au cours de la nouvelle année, s'il y a lieu, inscrire les montants pour des petites cohortes qui se poursuivent en 2020-2021 et pour lesquelles un financement a été alloué en 2019-2020.

L'ensemble des demandes inscrites au Tableau 1-A et 1-B doit respecter le montant de l'allocation régionale.

Les besoins supplémentaires s'inscrivent au Tableau 2.

TABLEAU 1 : PLANIFICATION RÉGIONALE

1-A : Nouvelles cohortes pour 2020-2021

1-B : Poursuite en 2020-2021 d'une cohorte financée en 2019-2020

Seules les cohortes déjà financées en 2019-2020 peuvent être inscrites dans cette section si elles se poursuivent au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Information pour la redistribution

Le montant inscrit à la ligne "Montant retourné au MEQ" pourra être utilisé par le Ministère pour des fins de redistribution aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

TABLEAU 2 : BESOINS SUPPLÉMENTAIRES EXCÉDANT LE MONTANT DE L'ALLOCATION RÉGIONALE

S'il y a lieu, inscrire les besoins supplémentaires pour de nouvelles cohortes pour l'année scolaire 2020-2021 en vue de la redistribution.

RAPPEL

Le formulaire de planification de l'allocation régionale 2020-2021 doit être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 4 septembre 2020. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires, par le biais de ce formulaire.

Planification régionale 2020-2021

Soutien de l'offre régionale en FP – Mesure 15550

SOUTIEN AU DÉMARRAGE DE PETITES COHORTES (Volet 4)

Région du Bas-Saint-Laurent (01)

Tableau 1-A : Planification régionale (nouvelles cohortes)					Allocation régionale		527 948 \$
N° CCS	Nom du centre de services scolaire	Code du programme d'études	Nom du programme d'études	Date de début de la nouvelle cohorte	Nbre d'élèves	Nbre d'heures	Répartition de l'allocation
711	des Monts-et-Marées						
712	des Phares						
713	du Fleuve-et-des-Lacs						
714	de Kamouraska-Rivière-du-Loup						
Total							0 \$

Tableau 1-B : Planification régionale (poursuite en 2020-2021 d'une cohorte financée en 2019-2020)						
N° CSS	Nom du centre de services scolaire	Code du programme d'études	Nom du programme d'études	Nbre d'élèves	Nbre d'heures	Répartition de l'allocation
711	des Monts-et-Marées					
712	des Phares					
713	du Fleuve-et-des-Lacs					
714	de Kamouraska-Rivière-du-Loup					
Total						0 \$

TOTAL 0 \$

Montant retourné au MEQ (allocation régionale - TOTAL)	527 948 \$
---	------------

Tableau 2 : Besoins supplémentaires excédant le montant de l'allocation régionale							
N° CSS	Nom du centre de services scolaire	Code du programme d'études	Nom du programme d'études	Date de début de la cohorte	Nbre d'élèves	Nbre d'heures	Montants
711	des Monts-et-Marées						
712	des Phares						
713	du Fleuve-et-des-Lacs						
714	de Kamouraska-Rivière-du-Loup						
Total							0 \$

Signature de la présidente ou du président :

Date :

Utilisation des formulaires (fichiers Excel)

CES DIRECTIVES S'APPLIQUENT À TOUS LES FORMULAIRES CONCERNANT LES AEP

TABLEAU 1 : PLANIFICATION RÉGIONALE

Ce tableau a pour but de présenter votre allocation régionale par centre de services scolaire. Cette planification doit respecter le montant accordé à votre région. Tout montant excédant devrait figurer, si tel est le cas, au tableau 2.

Sommes engagées en 2019-2020 pour 2020-2021 :

La totalité de la ressource enseignante est financée à partir de l'année scolaire où la cohorte a débuté. Les montants associés aux RM, RS et au tenant lieu de MAO sont financés à partir de l'année scolaire où la compétence est sanctionnée. Ainsi, si des sommes sont à prévoir dans une deuxième année, elles doivent être inscrites dans cette section du tableau.

Le montant de la colonne Répartition pour 2020-2021 s'ajustera en conséquence.

Répartition pour 2020-2021 :

Inscrivez votre répartition par centre de services scolaire pour le démarrage de nouvelles cohortes en 2020-2021. Cette planification doit respecter le montant accordé à votre région.

Si votre planification régionale dépasse l'allocation accordée, vous pourrez par exemple :

- 1) Déplacer une cohorte complète au tableau 2 comme étant un besoin supplémentaire;
- 2) Réduire le coût d'une cohorte en maximisant votre enveloppe et indiquer la somme restante nécessaire à cette cohorte au tableau 2, à la droite du nom de la commission scolaire en question comme un besoin supplémentaire. Veuillez noter que dans l'éventualité où l'enveloppe AEP - Priorités ministérielles serait dépensée en totalité, ce choix met le centre de services scolaire à risque.

Information pour la redistribution

Le montant inscrit à la ligne "Montant retourné au MEQ" pourra être utilisé par le Ministère pour des fins de redistribution aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

TABLEAU 2 : BESOINS SUPPLÉMENTAIRES EXCÉDANT LE MONTANT DE L'ALLOCATION RÉGIONALE

S'il y a lieu, inscrire les besoins supplémentaires pour l'année scolaire en vue de la redistribution.

RAPPEL

Le formulaire de planification de l'allocation régionale 2020-2021 doit être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 4 septembre 2020. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires, par le biais de ce formulaire.

AEP - PRIORITÉS MINISTÉRIELLES
Service de garde en milieu scolaire (AEP 4232)

Région du Bas-Saint-Laurent (01)

Tableau 1 : Panification régionale		Allocation régionale	
N° CSS	Nom du centre de services scolaire	Sommes engagées en 2019-2020 pour 2020-2021	Répartition pour 2020-2021
711	des Monts-et-Marées		
712	des Phares		
713	du Fleuve-et-des Lacs		
714	de Kamouraska-Rivière-du-Loup		
Sous-total		0 \$	0 \$
Total			185 086 \$

Montant retourné au MEQ
(allocation régionale - Total)

185 086 \$

Tableau 2 : Besoins supplémentaires excédant le montant de l'allocation régionale		
N° CSS	Nom du centre de services scolaire	Montants
711	des Monts-et-Marées	
712	des Phares	
713	du Fleuve-et-des-Lacs	
714	de Kamouraska-Rivière-du-Loup	
Total		0 \$

Signature de la présidente ou du président :

Date :

Planification régionale 2020-2021

AEP - PRIORITÉS MINISTÉRIELLES
Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AEP 4244)

Région du Bas-Saint-Laurent (01)

Tableau 1 : Panification régionale		Allocation régionale	
			171 800 \$
N° CSS	Nom du centre de services scolaire	Sommes engagées en 2019-2020 pour 2020-2021	Répartition pour 2020-2021
			171 800 \$
711	des Monts-et-Marées		
712	des Phares		
713	du Fleuve-et-des Lacs		
714	de Kamouraska-Rivière-du-Loup		
	Sous-total	0 \$	0 \$
	Total		0 \$

Montant retourné au MEQ (allocation régionale - Total)	171 800 \$
---	------------

Tableau 2 : Besoins supplémentaires excédant le montant de l'allocation régionale		
N° CSS	Nom du centre de services scolaire	Montants
711	des Monts-et-Marées	
712	des Phares	
713	du Fleuve-et-des-Lacs	
714	de Kamouraska-Rivière-du-Loup	
	Total	0 \$

Signature de la présidente ou du président :

Date :

Planification régionale 2020-2021

AEP - PRIORITÉS RÉGIONALES ET COMPÉTENCES À LA CARTE

Région du Bas-Saint-Laurent (01)

Tableau 1 : Panification régionale		Allocation régionale	
N° CSS	Nom du centre de services scolaire	Sommes engagées en 2019-2020 pour 2020-2021	Répartition pour 2020-2021
			392 090 \$
711	des Monts-et-Marées		
712	des Phares		
713	du Fleuve-et-des Lacs		
714	de Kamouraska-Rivière-du-Loup		
	Sous-total	0 \$	0 \$
	Total		0 \$

Montant retourné au MEQ
(allocation régionale - Total)

392 090 \$

Tableau 2 : Besoins supplémentaires excédant le montant de l'allocation régionale		
N° CSS	Nom du centre de services scolaire	Montants
711	des Monts-et-Marées	
712	des Phares	
713	du Fleuve-et-des-Lacs	
714	de Kamouraska-Rivière-du-Loup	
	Total	0 \$

Signature de la présidente ou du président :

Date :



Québec, le 30 octobre 2020

Monsieur Sylvain Racette
Président
Table des directeurs généraux anglophones
Commission scolaire Riverside
7525, chemin de Chambly
Saint-Hubert (Québec) J3Y 0N7

**Objet : Redistribution pour l'année scolaire 2020-2021 des enveloppes dédiées
aux attestations d'études professionnelles pour les priorités ministérielles**

Monsieur le Président,

En suivi à l'exercice de planification de l'utilisation des enveloppes ciblées en objet, complété en septembre 2020, les montants officiellement alloués aux commissions scolaires anglophones pour l'année scolaire 2020-2021 sont les suivants :

Communauté anglophone	Montant
<hr/>	
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	594 492 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	237 839 \$

Bilan des engagements

Afin d'assurer une utilisation optimale des enveloppes disponibles, chaque Table régionale des directeurs généraux des centres de services scolaires et des commissions scolaires devra transmettre au Ministère un bilan de ses engagements qui respecte les montants alloués.

... 2

Le formulaire de bilan devra être transmis par courrier électronique à DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca, au plus tard le **22 janvier 2021**. Veuillez noter qu'aucune demande de besoins supplémentaires ne sera considérée à cette étape.

Le Ministère informera les centres de services scolaires et les commissions scolaires des montants résiduels, s'il y a lieu, associés à chacune des enveloppes dédiées. Les centres de services scolaires et les commissions scolaires auront alors la possibilité de déposer individuellement leur demande de besoins supplémentaires au Ministère selon la procédure indiquée.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 1



Québec, le 30 octobre 2020

Madame Jacynthe Bond
Présidente
Table des directeurs généraux du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Centre de services scolaire De La Jonquière
3644, rue Saint-Jules
Jonquière (Québec) G7X 2K9

Objet : Redistribution régionale des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes et bilan des engagements, pour l'année scolaire 2020-2021

Madame la Présidente,

À titre de présidente de la Table des directeurs généraux (la Table) de la région du Saguenay–Lac-St-Jean, vous trouverez ci-joint la confirmation des montants attribués régionalement en 2020-2021, pour chacune des enveloppes citées en objet faisant suite à l'exercice de planification régionale complété en septembre 2020. Vous trouverez également les informations relatives au prochain exercice du bilan des engagements prévu en janvier 2021.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2020-2021

Saguenay–Lac-St-Jean, du (02)	Montant
<hr/>	
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	693 048 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	297 411 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	218 425 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	57 724 \$

... 2

Bilan des engagements

Afin d'assurer une utilisation optimale des enveloppes disponibles, chaque Table devra transmettre au Ministère un bilan de ses engagements qui respecte les montants alloués à la région.

Le formulaire de bilan devra être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca, au plus tard le **22 janvier 2021**. Veuillez noter qu'aucune demande de besoins supplémentaires ne sera considérée à cette étape.

Le Ministère informera les centres de services scolaires et les commissions scolaires des montants résiduels, s'il y a lieu, associés à chacune des enveloppes dédiées. Les centres de services scolaires et les commissions scolaires auront la possibilité de déposer individuellement leur demande de besoins supplémentaires au Ministère selon la procédure indiquée.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 1

c. c. M. Julien Racca, Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean, responsable de la concertation régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean



Québec, le 30 octobre 2020

Madame Guylaine Desroches
Présidente
Table des directeurs généraux de Laval,
des Laurentides et de Lanaudière
Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
995, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N7

Objet : Redistribution régionale des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes et bilan des engagements, pour l'année scolaire 2020-2021

Madame la Présidente,

À titre de présidente de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière, vous trouverez ci-joint la confirmation des montants attribués régionalement en 2020-2021, pour chacune des enveloppes citées en objet faisant suite à l'exercice de planification régionale complété en septembre 2020. Vous trouverez également les informations relatives au prochain exercice du bilan des engagements prévu en janvier 2021.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2020-2021

Laval (13)	Montant
<hr/>	
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	648 298 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	446 634 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	145 506 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	100 000 \$

... 2

Lanaudière (14)	Montant
<hr/>	
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	618 031 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	529 682 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	280 921 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	126 756 \$

Laurentides (15)	Montant
<hr/>	
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	681 400 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	442 325 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	320 640 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	233 495 \$

Bilan des engagements

Afin d'assurer une utilisation optimale des enveloppes disponibles, chaque Table devra transmettre au Ministère un bilan de ses engagements qui respecte les montants alloués à la région.

Le formulaire de bilan devra être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca, au plus tard le **22 janvier 2021**. Veuillez noter qu'aucune demande de besoins supplémentaires ne sera considérée à cette étape.

Le Ministère informera les centres de services scolaires et les commissions scolaires des montants résiduels, s'il y a lieu, associés à chacune des enveloppes dédiées. Les centres de services scolaires et les commissions scolaires auront la possibilité de déposer individuellement leur demande de besoins supplémentaires au Ministère selon la procédure indiquée.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 1

c. c. M^{me} Chantal Paquet, Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, responsable de la concertation régionale de Laval, des Laurentides et de Lanaudière



Québec, le 30 octobre 2020

Madame Nadine Desrosiers
Présidente
Table des directeurs généraux de la Côte-Nord
Centre de services scolaire de l'Estuaire
620, rue Jalbert
Baie-Comeau (Québec) G5C 0B8

Objet : Redistribution régionale des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes et bilan des engagements, pour l'année scolaire 2020-2021

Madame la Présidente,

À titre de présidente de la Table des directeurs généraux (la Table) de la région de la Côte-Nord, vous trouverez ci-joint la confirmation des montants attribués régionalement en 2020-2021, pour chacune des enveloppes citées en objet faisant suite à l'exercice de planification régionale complété en septembre 2020. Vous trouverez également les informations relatives au prochain exercice du bilan des engagements prévu en janvier 2021.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2020-2021

Côte-Nord, de la (09)	Montant
<hr/>	
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	584 235 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	130 986 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	84 915 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	201 755 \$

... 2

Bilan des engagements

Afin d'assurer une utilisation optimale des enveloppes disponibles, chaque Table devra transmettre au Ministère un bilan de ses engagements qui respecte les montants alloués à la région.

Le formulaire de bilan devra être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca, au plus tard le **22 janvier 2021**. Veuillez noter qu'aucune demande de besoins supplémentaires ne sera considérée à cette étape.

Le Ministère informera les centres de services scolaires et les commissions scolaires des montants résiduels, s'il y a lieu, associés à chacune des enveloppes dédiées. Les centres de services scolaires et les commissions scolaires auront la possibilité de déposer individuellement leur demande de besoins supplémentaires au Ministère selon la procédure indiquée.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Geneviève LeBlanc'.

Geneviève LeBlanc

p. j. 1



Québec, le 30 octobre 2020

Monsieur Robert Gendron
Président
Table des directeurs généraux de Montréal
Centre de services scolaire de Montréal
5100, rue Sherbrooke Est, local 180
Montréal (Québec) H1V 3R9

Objet : Redistribution régionale des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes et bilan des engagements, pour l'année scolaire 2020-2021

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) de la région de Montréal, vous trouverez ci-joint la confirmation des montants attribués régionalement en 2020-2021, pour chacune des enveloppes citées en objet faisant suite à l'exercice de planification régionale complété en septembre 2020. Vous trouverez également les informations relatives au prochain exercice du bilan des engagements prévu en janvier 2021.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2020-2021

Montréal, de (06)	Montant
<hr/>	
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	1 944 326 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	1 093 643 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	142 633 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	59 228 \$
	... 2

Bilan des engagements

Afin d'assurer une utilisation optimale des enveloppes disponibles, chaque Table devra transmettre au Ministère un bilan de ses engagements qui respecte les montants alloués à la région.

Le formulaire de bilan devra être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca, au plus tard le **22 janvier 2021**. Veuillez noter qu'aucune demande de besoins supplémentaires ne sera considérée à cette étape.

Le Ministère informera les centres de services scolaires et les commissions scolaires des montants résiduels, s'il y a lieu, associés à chacune des enveloppes dédiées. Les centres de services scolaires et les commissions scolaires auront la possibilité de déposer individuellement leur demande de besoins supplémentaires au Ministère selon la procédure indiquée.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 1

c. c. M^{me} Annie Morin, Centre de services de Montréal, responsable de la concertation régionale de Montréal

Québec, le 30 octobre 2020

Madame Caroline Dupré
Présidente
Table des directeurs généraux de la Montérégie
Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
2255, avenue Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H7

Objet : Redistribution régionale des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes et bilan des engagements, pour l'année scolaire 2020-2021

Madame la Présidente,

À titre de présidente de la Table des directeurs généraux (la Table) de la région de la Montérégie, vous trouverez ci-joint la confirmation des montants attribués régionalement en 2020-2021, pour chacune des enveloppes citées en objet faisant suite à l'exercice de planification régionale complété en septembre 2020. Vous trouverez également les informations relatives au prochain exercice du bilan des engagements prévu en janvier 2021.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2020-2021

Montérégie, de la (16)	Montant
<hr/>	
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	1 152 907 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	933 135 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	754 704 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	329 113 \$

... 2

Bilan des engagements

Afin d'assurer une utilisation optimale des enveloppes disponibles, chaque Table devra transmettre au Ministère un bilan de ses engagements qui respecte les montants alloués à la région.

Le formulaire de bilan devra être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca, au plus tard le **22 janvier 2021**. Veuillez noter qu'aucune demande de besoins supplémentaires ne sera considérée à cette étape.

Le Ministère informera les centres de services scolaires et les commissions scolaires des montants résiduels, s'il y a lieu, associés à chacune des enveloppes dédiées. Les centres de services scolaires et les commissions scolaires auront la possibilité de déposer individuellement leur demande de besoins supplémentaires au Ministère selon la procédure indiquée.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 1

c. c. M^{me} Nancy Roy, Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, responsable de la concertation régionale de la Montérégie



Québec, le 30 octobre 2020

Monsieur Jean Roberge
Président
Table des directeurs généraux de la Capitale-Nationale
et de Chaudière-Appalaches
Centre de services scolaire des Appalaches
650, rue Lapierre
Thetford Mines (Québec) G6G 7P1

Objet : Redistribution régionale des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes et bilan des engagements, pour l'année scolaire 2020-2021

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, vous trouverez ci-joint la confirmation des montants attribués régionalement en 2020-2021, pour chacune des enveloppes citées en objet faisant suite à l'exercice de planification régionale complété en septembre 2020. Vous trouverez également les informations relatives au prochain exercice du bilan des engagements prévu en janvier 2021.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2020-2021

Capitale-Nationale, de la (03)	Montant
<hr/>	
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	818 529 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	604 878 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	551 980 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	217 624 \$

... 2

Chaudière-Appalaches, de la (12)	Montant
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	555 203 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	47 374 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	152 601 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	368 555 \$

Bilan des engagements

Afin d'assurer une utilisation optimale des enveloppes disponibles, chaque Table devra transmettre au Ministère un bilan de ses engagements qui respecte les montants alloués à la région.

Le formulaire de bilan devra être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca, au plus tard le **22 janvier 2021**. Veuillez noter qu'aucune demande de besoins supplémentaires ne sera considérée à cette étape.

Le Ministère informera les centres de services scolaires et les commissions scolaires des montants résiduels, s'il y a lieu, associés à chacune des enveloppes dédiées. Les centres de services scolaires et les commissions scolaires auront la possibilité de déposer individuellement leur demande de besoins supplémentaires au Ministère selon la procédure indiquée.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 1

c. c. M^{me} Dominique Riel-Roberge, Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, responsable de la concertation régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Québec, le 30 octobre 2020

Monsieur Alain Desruisseaux
Président
Table des directeurs généraux de la Mauricie
et du Centre-du-Québec
Centre de services scolaire des Bois-Francis
40, boulevard des Bois-Francis Nord
Victoriaville (Québec) G6P 6S5

Objet : Redistribution régionale des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes et bilan des engagements, pour l'année scolaire 2020-2021

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec, vous trouverez ci-joint la confirmation des montants attribués régionalement en 2020-2021, pour chacune des enveloppes citées en objet faisant suite à l'exercice de planification régionale complété en septembre 2020. Vous trouverez également les informations relatives au prochain exercice du bilan des engagements prévu en janvier 2021.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2020-2021

Mauricie, de la (04)	Montant
<hr/>	
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	741 175 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	313 993 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	325 698 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	201 755 \$
	... 2

Centre-du-Québec, du (17)	Montant
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	556 737 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	215 000 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	179 000 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	79 876 \$

Bilan des engagements

Afin d'assurer une utilisation optimale des enveloppes disponibles, chaque Table devra transmettre au Ministère un bilan de ses engagements qui respecte les montants alloués à la région.

Le formulaire de bilan devra être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca, au plus tard le **22 janvier 2021**. Veuillez noter qu'aucune demande de besoins supplémentaires ne sera considérée à cette étape.

Le Ministère informera les centres de services scolaires et les commissions scolaires des montants résiduels, s'il y a lieu, associés à chacune des enveloppes dédiées. Les centres de services scolaires et les commissions scolaires auront la possibilité de déposer individuellement leur demande de besoins supplémentaires au Ministère selon la procédure indiquée.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 1

c. c. M. Luc Galvani, directeur général, Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, responsable de la concertation régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec



Québec, le 30 octobre 2020

Monsieur Denis Rossignol
Président
Table des directeurs généraux de l'Outaouais
Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
331, rue du Couvent
Maniwaki (Québec) J9E 1H5

Objet : Redistribution régionale des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes et bilan des engagements, pour l'année scolaire 2020-2021

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) de la région de l'Outaouais, vous trouverez ci-joint la confirmation des montants attribués régionalement en 2020-2021, pour chacune des enveloppes citées en objet faisant suite à l'exercice de planification régionale complété en septembre 2020. Vous trouverez également les informations relatives au prochain exercice du bilan des engagements prévu en janvier 2021.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2020-2021

Outaouais, de l' (07)	Montant
<hr/>	
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	551 480 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	300 501 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	85 000 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	217 624 \$

... 2

Bilan des engagements

Afin d'assurer une utilisation optimale des enveloppes disponibles, chaque Table devra transmettre au Ministère un bilan de ses engagements qui respecte les montants alloués à la région.

Le formulaire de bilan devra être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca, au plus tard le **22 janvier 2021**. Veuillez noter qu'aucune demande de besoins supplémentaires ne sera considérée à cette étape.

Le Ministère informera les centres de services scolaires et les commissions scolaires des montants résiduels, s'il y a lieu, associés à chacune des enveloppes dédiées. Les centres de services scolaires et les commissions scolaires auront la possibilité de déposer individuellement leur demande de besoins supplémentaires au Ministère selon la procédure indiquée.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 1

c. c. M^{me} Nathalie Mongeon, Centre de services scolaire des Draveurs, responsable de la concertation régionale de la région de l'Outaouais



Québec, le 30 octobre 2020

Monsieur Martial Gaudreau
Président
Table des directeurs généraux de l'Estrie
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
308, rue Palmer
East Angus (Québec) J0B 1R0

Objet : Redistribution régionale des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes et bilan des engagements, pour l'année scolaire 2020-2021

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) de la région de l'Estrie, vous trouverez ci-joint la confirmation des montants attribués régionalement en 2020-2021, pour chacune des enveloppes citées en objet faisant suite à l'exercice de planification régionale complété en septembre 2020. Vous trouverez également les informations relatives au prochain exercice du bilan des engagements prévu en janvier 2021.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2020-2021

Estrie, de l' (05)	Montant
<hr/>	
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	372 804 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	277 883 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	236 546 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	517 753 \$

... 2

Bilan des engagements

Afin d'assurer une utilisation optimale des enveloppes disponibles, chaque Table devra transmettre au Ministère un bilan de ses engagements qui respecte les montants alloués à la région.

Le formulaire de bilan devra être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca, au plus tard le **22 janvier 2021**. Veuillez noter qu'aucune demande de besoins supplémentaires ne sera considérée à cette étape.

Le Ministère informera les centres de services scolaires et les commissions scolaires des montants résiduels, s'il y a lieu, associés à chacune des enveloppes dédiées. Les centres de services scolaires et les commissions scolaires auront la possibilité de déposer individuellement leur demande de besoins supplémentaires au Ministère selon la procédure indiquée.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 1

- c. c. M^{me} Édith Pelletier, directrice générale, Centre de services scolaire des Sommets, responsable de la concertation régionale de l'Estrie
- M. Christian Provencher, directeur général, Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, responsable de la concertation régionale de l'Estrie



Québec, le 30 octobre 2020

Madame Sandra Théberge
Présidente
Table des directeurs généraux du Bas-Saint-Laurent
et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Centre de services scolaire des Monts-et-Marées
93, avenue du Parc
Amqui (Québec) G5J 2L8

Objet : Redistribution régionale des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes et bilan des engagements, pour l'année scolaire 2020-2021

Madame la Présidente,

À titre de présidente de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, vous trouverez ci-joint la confirmation des montants attribués régionalement en 2020-2021, pour chacune des enveloppes citées en objet faisant suite à l'exercice de planification régionale complété en septembre 2020. Vous trouverez également les informations relatives au prochain exercice du bilan des engagements prévu en janvier 2021.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2020-2021

Bas-Saint-Laurent, du (01)	Montant
<hr/>	
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	411 595 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	294 554 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	261 753 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	560 105 \$

... 2

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de la (11)	Montant
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	65 149 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	23 735 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	50 453 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	498 665 \$

Bilan des engagements

Afin d'assurer une utilisation optimale des enveloppes disponibles, chaque Table devra transmettre au Ministère un bilan de ses engagements qui respecte les montants alloués à la région.

Le formulaire de bilan devra être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca, au plus tard le **22 janvier 2021**. Veuillez noter qu'aucune demande de besoins supplémentaires ne sera considérée à cette étape.

Le Ministère informera les centres de services scolaires et les commissions scolaires des montants résiduels, s'il y a lieu, associés à chacune des enveloppes dédiées. Les centres de services scolaires et les commissions scolaires auront la possibilité de déposer individuellement leur demande de besoins supplémentaires au Ministère selon la procédure indiquée.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 1

c. c. M^{me} Brigitte Aucoin, directrice générale, Centre de services scolaire des Îles, responsable de la concertation régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



Québec, le 30 octobre 2020

Monsieur Yannick Roy
Président
Table des directeurs généraux de l'Abitibi-Témiscamingue
et du Nord-du-Québec
Centre de services scolaire Harricana
341, rue Principale Nord
Amos (Québec) J9T 2L8

Objet : Redistribution régionale des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes et bilan des engagements, pour l'année scolaire 2020-2021

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, vous trouverez ci-joint la confirmation des montants attribués régionalement en 2020-2021, pour chacune des enveloppes citées en objet faisant suite à l'exercice de planification régionale complété en septembre 2020. Vous trouverez également les informations relatives au prochain exercice du bilan des engagements prévu en janvier 2021.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2020-2021

Abitibi-Témiscamingue, de l' (08)	Montant
<hr/>	
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	487 560 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	163 648 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	130 244 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	360 852 \$

... 2

Nord-du-Québec, du (10)	Montant
<hr/>	
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	187 527 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	83 674 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	47 598 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	201 755 \$

Bilan des engagements

Afin d'assurer une utilisation optimale des enveloppes disponibles, chaque Table devra transmettre au Ministère un bilan de ses engagements qui respecte les montants alloués à la région.

Le formulaire de bilan devra être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca, au plus tard le **22 janvier 2021**. Veuillez noter qu'aucune demande de besoins supplémentaires ne sera considérée à cette étape.

Le Ministère informera les centres de services scolaires et les commissions scolaires des montants résiduels, s'il y a lieu, associés à chacune des enveloppes dédiées. Les centres de services scolaires et les commissions scolaires auront la possibilité de déposer individuellement leur demande de besoins supplémentaires au Ministère selon la procédure indiquée.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 1

c. c. M. Jason Yergeau, Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, responsable de la concertation régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

Bilan des engagements 2020-2021

Attestation d'études professionnelles (AEP)

PRIORITÉS MINISTÉRIELLES - PRIORITÉS RÉGIONALES ET COMPÉTENCES À LA CARTE

Nom de la région : _____

Numéro de la région : _____

Montants confirmés par le MEQ : SGMS _____ APRPA _____ AEP-Priorités régionales et CC _____

Centres de services scolaires		AEP-Priorités ministérielles		AEP-Priorités régionales et compétences à la carte
Numéro	Nom	Service de garde en milieu scolaire	Assistance à la personne en résidence privée pour aînés	
Total		- \$	- \$	- \$

Montant par enveloppe retourné au Ministère, s'il y a lieu :			
--	--	--	--

Signature de la présidente ou du président : _____

Date : _____

Le Bilan des engagements 2020-2021 pour la mesure Soutien de l'offre régionale en formation professionnelle se retrouve sous l'onglet Volet 4 de ce document.

Bilan des engagements 2020-2021

Attestation d'études professionnelles (AEP)
PRIORITÉS MINISTÉRIELLES

Commissions scolaires anglophones

Montants confirmés par le MEQ : SGMS _____ APRPA _____

Commissions scolaires		AEP-Priorités ministérielles	
Numéro	Nom	Service de garde en milieu scolaire	Assistance à la personne en résidence privée pour aînés
Total		- \$	- \$

Montant par enveloppe retourné au Ministère, s'il y a lieu :		
--	--	--

Signature de la présidente ou du président : _____

Date : _____

Québec, le 15 février 2021

Monsieur Martial Gaudreau
Président
Table des directeurs généraux de l'Estrie
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
308, rue Palmer
East Angus (Québec) J0B 1R0

Objet : Bonification des enveloppes régionales dédiées aux attestations d'études professionnelles et aux compétences à la carte, ainsi qu'au soutien au démarrage de petites cohortes pour l'année scolaire 2020-2021

Monsieur le Président,

Le 26 janvier dernier, le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, accompagné du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, a annoncé un investissement de 91,5 M\$ sur deux ans afin de favoriser le retour en emploi des chômeurs pandémiques.

Faisant suite au Forum virtuel sur la requalification de la main-d'œuvre et sur l'emploi d'octobre 2020, cet investissement vise à accroître la diplomation des personnes inscrites en formation générale des adultes ou en formation professionnelle. En outre, il a pour objectif de mieux adapter la formation aux besoins urgents d'un marché du travail ébranlé par la situation sanitaire.

Dans ce contexte, je vous informe que l'enveloppe des attestations d'études professionnelles (AEP) – priorités régionales et compétences à la carte a été bonifiée de 7,65 M\$ pour l'année en cours, dont 1,2 M\$ sont spécifiquement affectés aux compétences à la carte. Un exercice de répartition régionale de cette somme venant s'ajouter à celles disponibles en début d'année scolaire a été effectué. Pour votre région, ces bonifications représentent un total de 346 883 \$ pour l'année 2020-2021.

... 2

Parallèlement, comme chaque année, une opération visant la redistribution de sommes excédentaires suivant l'analyse du bilan des engagements de janvier 2021 a aussi été menée.

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) de la région de l'Estrie, je vous transmets donc les montants totaux attribués régionalement pour chaque enveloppe, pour 2020-2021.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2020-2021 incluant les bonifications et les ajustements à la suite du bilan des engagements

Estrie, de l' (05)	Montant
<hr/>	
AEP	
Priorités régionales et compétences à la carte	699 957 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	247 794 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	212 896 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	454 757 \$

Nouvelles sommes dédiées au soutien au petites cohortes

Puisque le secteur de la construction fait partie des domaines en demande de main-d'œuvre, l'investissement annoncé par le ministre de l'Éducation inclut également une bonification de l'enveloppe dédiée au soutien aux petites cohortes de 500 000 \$ pour l'année en cours. Cette somme vise le démarrage de petites cohortes supplémentaires dans les programmes d'études (DEP et ASP) menant à un métier lié au secteur de la construction.

Vous êtes invités à considérer les besoins de votre région à cet égard et à rapidement faire savoir au Ministère les formations que vous pourriez démarrer, à l'adresse ci-bas. Dans le cadre de cet exercice, M^{me} Chantal Landry, responsable de la concertation régionale, pourra vous appuyer.

En outre, je vous informe que le bilan des engagements de janvier 2021 pour les petites cohortes a permis le dégagement d'un léger excédent. Si votre région n'a pas manifesté de besoins supplémentaires dans le cadre de cette opération, mais que de tels besoins existaient, vous êtes invités à en faire part au Ministère.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agr er, Monsieur le Pr sident, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice g n rale,



Genevi ve LeBlanc

c. c. M^{me} Chantal Landry, Centre de services scolaire des Sommets, responsable de la concertation r gionale de l'Estrie

Québec, le 15 février 2021

Madame Brigitte Aucoin
Présidente
Table des directeurs généraux du Bas-Saint-Laurent
et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Centre de services scolaire des Monts-et-Marées
93, avenue du Parc
Amqui (Québec) G5J 2L8

Objet : Bonification des enveloppes régionales dédiées aux attestations d'études professionnelles et aux compétences à la carte, ainsi qu'au soutien au démarrage de petites cohortes pour l'année scolaire 2020-2021

Madame la Présidente,

Le 26 janvier dernier, le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, accompagné du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, a annoncé un investissement de 91,5 M\$ sur deux ans afin de favoriser le retour en emploi des chômeurs pandémiques.

Faisant suite au Forum virtuel sur la requalification de la main-d'œuvre et sur l'emploi d'octobre 2020, cet investissement vise à accroître la diplomation des personnes inscrites en formation générale des adultes ou en formation professionnelle. En outre, il a pour objectif de mieux adapter la formation aux besoins urgents d'un marché du travail ébranlé par la situation sanitaire.

Dans ce contexte, je vous informe que l'enveloppe des attestations d'études professionnelles (AEP) – priorités régionales et compétences à la carte a été bonifiée de 7,65 M\$ pour l'année en cours, dont 1,2 M\$ sont spécifiquement affectés aux compétences à la carte. Un exercice de répartition régionale de cette somme venant s'ajouter à celles disponibles en début d'année scolaire a été effectué. Pour vos régions, ces bonifications représentent un total de 596 110 \$ pour l'année 2020-2021.

... 2

Parallèlement, comme chaque année, une opération visant la redistribution de sommes excédentaires suivant l'analyse du bilan des engagements de janvier 2021 a aussi été menée.

À titre de présidente de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, je vous transmets donc les montants totaux attribués régionalement pour chaque enveloppe, pour 2020-2021.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2020-2021 incluant les bonifications et les ajustements à la suite du bilan des engagements

Bas-Saint-Laurent, du (01) Montant

AEP

Priorités régionales et compétences à la carte	705 419 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	301 134 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	212 833 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	506 212 \$

Les nouveaux montants dédiés aux AEP – priorités régionales et compétences à la carte représentent une bonification de 370 670 \$.

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de la (11) Montant

AEP

Priorités régionales et compétences à la carte	234 661 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	0 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	35 773 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	483 871 \$

Les nouveaux montants dédiés aux AEP – priorités régionales et compétences à la carte représentent une bonification de 225 440 \$.

Nouvelles sommes dédiées au soutien au petites cohortes

Puisque le secteur de la construction fait partie des domaines en demande de main-d'œuvre, l'investissement annoncé par le ministre de l'Éducation inclut également une bonification de l'enveloppe dédiée au soutien aux petites cohortes de 500 000 \$ pour l'année en cours. Cette somme vise le démarrage de petites cohortes supplémentaires dans les programmes d'études (DEP et ASP) menant à un métier lié au secteur de la construction.

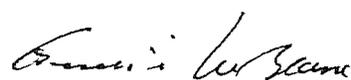
Vous êtes invités à considérer les besoins de votre région à cet égard et à rapidement faire savoir au Ministère les formations que vous pourriez démarrer, à l'adresse ci-bas. Dans le cadre de cet exercice, M^{me} Josée Francoeur, responsable de la concertation régionale, pourra vous appuyer.

En outre, je vous informe que le bilan des engagements de janvier 2021 pour les petites cohortes a permis le dégagement d'un léger excédent. Si votre région n'a pas manifesté de besoins supplémentaires dans le cadre de cette opération, mais que de tels besoins existaient, vous êtes invités à en faire part au Ministère.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

c. c. M^{me} Josée Francoeur, Centre de services scolaire René-Lévesque, responsable de la concertation régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Québec, le 15 février 2021

Monsieur Sylvain Ouellet
Président
Table des directeurs généraux du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets
828, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L5

Objet : Bonification des enveloppes régionales dédiées aux attestations d'études professionnelles et aux compétences à la carte, ainsi qu'au soutien au démarrage de petites cohortes pour l'année scolaire 2020-2021

Monsieur le Président,

Le 26 janvier dernier, le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, accompagné du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, a annoncé un investissement de 91,5 M\$ sur deux ans afin de favoriser le retour en emploi des chômeurs pandémiques.

Faisant suite au Forum virtuel sur la requalification de la main-d'œuvre et sur l'emploi d'octobre 2020, cet investissement vise à accroître la diplomation des personnes inscrites en formation générale des adultes ou en formation professionnelle. En outre, il a pour objectif de mieux adapter la formation aux besoins urgents d'un marché du travail ébranlé par la situation sanitaire.

Dans ce contexte, je vous informe que l'enveloppe des attestations d'études professionnelles (AEP) – priorités régionales et compétences à la carte a été bonifiée de 7,65 M\$ pour l'année en cours, dont 1,2 M\$ sont spécifiquement affectés aux compétences à la carte. Un exercice de répartition régionale de cette somme venant s'ajouter à celles disponibles en début d'année scolaire a été effectué. Pour votre région, ces bonifications représentent un total de 739 613 \$ pour l'année 2020-2021.

... 2

Parallèlement, comme chaque année, une opération visant la redistribution de sommes excédentaires suivant l'analyse du bilan des engagements de janvier 2021 a aussi été menée.

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) de la région du Saguenay–Lac-St-Jean, je vous transmets donc les montants totaux attribués régionalement pour chaque enveloppe, pour 2020-2021.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2020-2021 incluant les bonifications et les ajustements à la suite du bilan des engagements

Saguenay–Lac-St-Jean, du (02)	Montant
<hr/>	
AEP	
Priorités régionales et compétences à la carte	1 432 661 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	297 411 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	218 425 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	57 724 \$

Nouvelles sommes dédiées au soutien au petites cohortes

Puisque le secteur de la construction fait partie des domaines en demande de main-d'œuvre, l'investissement annoncé par le ministre de l'Éducation inclut également une bonification de l'enveloppe dédiée au soutien aux petites cohortes de 500 000 \$ pour l'année en cours. Cette somme vise le démarrage de petites cohortes supplémentaires dans les programmes d'études (DEP et ASP) menant à un métier lié au secteur de la construction.

Vous êtes invités à considérer les besoins de votre région à cet égard et à rapidement faire savoir au Ministère les formations que vous pourriez démarrer, à l'adresse ci-bas. Dans le cadre de cet exercice, M. Julien Racca, responsable de la concertation régionale, pourra vous appuyer.

En outre, je vous informe que le bilan des engagements de janvier 2021 pour les petites cohortes a permis le dégagement d'un léger excédent. Si votre région n'a pas manifesté de besoins supplémentaires dans le cadre de cette opération, mais que de tels besoins existaient, vous êtes invités à en faire part au Ministère.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

c. c. M. Julien Racca, Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean, responsable de la concertation régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Québec, le 15 février 2021

Monsieur Yannick Roy
Président
Table des directeurs généraux de l'Abitibi-Témiscamingue
et du Nord-du-Québec
Centre de services scolaire Harricana
341, rue Principale Nord
Amos (Québec) J9T 2L8

Objet : Bonification des enveloppes régionales dédiées aux attestations d'études professionnelles et aux compétences à la carte, ainsi qu'au soutien au démarrage de petites cohortes pour l'année scolaire 2020-2021

Monsieur le Président,

Le 26 janvier dernier, le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, accompagné du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, a annoncé un investissement de 91,5 M\$ sur deux ans afin de favoriser le retour en emploi des chômeurs pandémiques.

Faisant suite au Forum virtuel sur la requalification de la main-d'œuvre et sur l'emploi d'octobre 2020, cet investissement vise à accroître la diplomation des personnes inscrites en formation générale des adultes ou en formation professionnelle. En outre, il a pour objectif de mieux adapter la formation aux besoins urgents d'un marché du travail ébranlé par la situation sanitaire.

Dans ce contexte, je vous informe que l'enveloppe des attestations d'études professionnelles (AEP) – priorités régionales et compétences à la carte a été bonifiée de 7,65 M\$ pour l'année en cours, dont 1,2 M\$ sont spécifiquement affectés aux compétences à la carte. Un exercice de répartition régionale de cette somme venant s'ajouter à celles disponibles en début d'année scolaire a été effectué. Pour vos régions, ces bonifications représentent un total de 534 776 \$ pour l'année 2020-2021.

... 2

Parallèlement, comme chaque année, une opération visant la redistribution de sommes excédentaires suivant l'analyse du bilan des engagements de janvier 2021 a aussi été menée.

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, je vous transmets donc les montants totaux attribués régionalement pour chaque enveloppe, pour 2020-2021.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2020-2021 incluant les bonifications et les ajustements à la suite du bilan des engagements

Abitibi-Témiscamingue, de l' (08) Montant

AEP

Priorités régionales et compétences à la carte	834 422 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	141 792 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	97 595 \$

Soutien au démarrage de petites cohortes 236 852 \$

Les nouveaux montants dédiés aux AEP – priorités régionales et compétences à la carte représentent une bonification de 346 862 \$.

Nord-du-Québec, du (10) Montant

AEP

Priorités régionales et compétences à la carte	375 441 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	0 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	0 \$

Soutien au démarrage de petites cohortes 201 755 \$

Les nouveaux montants dédiés aux AEP – priorités régionales et compétences à la carte représentent une bonification de 187 914 \$.

Nouvelles sommes dédiées au soutien au petites cohortes

Puisque le secteur de la construction fait partie des domaines en demande de main-d'œuvre, l'investissement annoncé par le ministre de l'Éducation inclut également une bonification de l'enveloppe dédiée au soutien aux petites cohortes de 500 000 \$ pour l'année en cours. Cette somme vise le démarrage de petites cohortes supplémentaires dans les programmes d'études (DEP et ASP) menant à un métier lié au secteur de la construction.

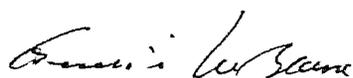
Vous êtes invités à considérer les besoins de votre région à cet égard et à rapidement faire savoir au Ministère les formations que vous pourriez démarrer, à l'adresse ci-bas. Dans le cadre de cet exercice, M. Jason Yergeau, responsable de la concertation régionale, pourra vous appuyer.

En outre, je vous informe que le bilan des engagements de janvier 2021 pour les petites cohortes a permis le dégagement d'un léger excédent. Si votre région n'a pas manifesté de besoins supplémentaires dans le cadre de cette opération, mais que de tels besoins existaient, vous êtes invités à en faire part au Ministère.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

c. c. M. Jason Yergeau, Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, responsable de la concertation régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

Québec, le 15 février 2021

Monsieur Alain Desruisseaux
Président
Table des directeurs généraux de la Mauricie
et du Centre-du-Québec
Centre de services scolaire des Bois-Francis
40, boulevard des Bois-Francis Nord
Victoriaville (Québec) G6P 6S5

Objet : Bonification des enveloppes régionales dédiées aux attestations d'études professionnelles et aux compétences à la carte, ainsi qu'au soutien au démarrage de petites cohortes pour l'année scolaire 2020-2021

Monsieur le Président,

Le 26 janvier dernier, le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, accompagné du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, a annoncé un investissement de 91,5 M\$ sur deux ans afin de favoriser le retour en emploi des chômeurs pandémiques.

Faisant suite au Forum virtuel sur la requalification de la main-d'œuvre et sur l'emploi d'octobre 2020, cet investissement vise à accroître la diplomation des personnes inscrites en formation générale des adultes ou en formation professionnelle. En outre, il a pour objectif de mieux adapter la formation aux besoins urgents d'un marché du travail ébranlé par la situation sanitaire.

Dans ce contexte, je vous informe que l'enveloppe des attestations d'études professionnelles (AEP) – priorités régionales et compétences à la carte a été bonifiée de 7,65 M\$ pour l'année en cours, dont 1,2 M\$ sont spécifiquement affectés aux compétences à la carte. Un exercice de répartition régionale de cette somme venant s'ajouter à celles disponibles en début d'année scolaire a été effectué. Pour vos régions, ces bonifications représentent un total de 973 327 \$ pour l'année 2020-2021.

... 2

Parallèlement, comme chaque année, une opération visant la redistribution de sommes excédentaires suivant l'analyse du bilan des engagements de janvier 2021 a aussi été menée.

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec, je vous transmets donc les montants totaux attribués régionalement pour chaque enveloppe, pour 2020-2021.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2020-2021 incluant les bonifications et les ajustements à la suite du bilan des engagements

Mauricie, de la (04) Montant

AEP

Priorités régionales et compétences à la carte	1 316 679 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	313 993 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	323 593 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	201 755 \$

Les nouveaux montants dédiés aux AEP – priorités régionales et compétences à la carte représentent une bonification de 575 504 \$.

Centre-du-Québec, du (17) Montant

AEP

Priorités régionales et compétences à la carte	954 560 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	145 000 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	125 000 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	79 876 \$

Les nouveaux montants dédiés aux AEP – priorités régionales et compétences à la carte représentent une bonification de 397 823 \$.

Nouvelles sommes dédiées au soutien au petites cohortes

Puisque le secteur de la construction fait partie des domaines en demande de main-d'œuvre, l'investissement annoncé par le ministre de l'Éducation inclut également une bonification de l'enveloppe dédiée au soutien aux petites cohortes de 500 000 \$ pour l'année en cours. Cette somme vise le démarrage de petites cohortes supplémentaires dans les programmes d'études (DEP et ASP) menant à un métier lié au secteur de la construction.

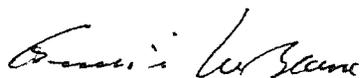
Vous êtes invités à considérer les besoins de votre région à cet égard et à rapidement faire savoir au Ministère les formations que vous pourriez démarrer, à l'adresse ci-bas. Dans le cadre de cet exercice, mesdames Guylaine Bourque et Johanne Lachapelle, responsables de la concertation régionale respectivement pour la Mauricie et le Centre-du-Québec, pourront vous appuyer.

En outre, je vous informe que le bilan des engagements de janvier 2021 pour les petites cohortes a permis le dégagement d'un léger excédent. Si votre région n'a pas manifesté de besoins supplémentaires dans le cadre de cette opération, mais que de tels besoins existaient, vous êtes invités à en faire part au Ministère.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

c. c. M^{me} Guylaine Bourque, Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, responsable de la concertation régionale de la Mauricie
M^{me} Johanne Lachapelle, Centre de services scolaire des Chênes, responsable de la concertation régionale du Centre-du-Québec

Québec, le 15 février 2021

Madame Guylaine Desroches
Présidente
Table des directeurs généraux de Laval,
des Laurentides et de Lanaudière
Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
995, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N7

Objet : Bonification des enveloppes régionales dédiées aux attestations d'études professionnelles et aux compétences à la carte, ainsi qu'au soutien au démarrage de petites cohortes pour l'année scolaire 2020-2021

Madame la Présidente,

Le 26 janvier dernier, le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, accompagné du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, a annoncé un investissement de 91,5 M\$ sur deux ans afin de favoriser le retour en emploi des chômeurs pandémiques.

Faisant suite au Forum virtuel sur la requalification de la main-d'œuvre et sur l'emploi d'octobre 2020, cet investissement vise à accroître la diplomation des personnes inscrites en formation générale des adultes ou en formation professionnelle. En outre, il a pour objectif de mieux adapter la formation aux besoins urgents d'un marché du travail ébranlé par la situation sanitaire.

Dans ce contexte, je vous informe que l'enveloppe des attestations d'études professionnelles (AEP) – priorités régionales et compétences à la carte a été bonifiée de 7,65 M\$ pour l'année en cours, dont 1,2 M\$ sont spécifiquement affectés aux compétences à la carte. Un exercice de répartition régionale de cette somme venant s'ajouter à celles disponibles en début d'année scolaire a été effectué. Pour vos régions, ces bonifications représentent un total de 1 727 762 \$ pour l'année 2020-2021.

... 2

Parallèlement, comme chaque année, une opération visant la redistribution de sommes excédentaires suivant l'analyse du bilan des engagements de janvier 2021 a aussi été menée.

À titre de présidente de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière, je vous transmets donc les montants totaux attribués régionalement pour chaque enveloppe, pour 2020-2021.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2020-2021 incluant les bonifications et les ajustements à la suite du bilan des engagements

Laval, de (13) Montant

AEP

Priorités régionales et compétences à la carte	1 187 513 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	446 634 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	145 506 \$

Soutien au démarrage de petites cohortes 100 000 \$

Les nouveaux montants dédiés aux AEP – priorités régionales et compétences à la carte représentent une bonification de 539 215 \$.

Lanaudière, de (14) Montant

AEP

Priorités régionales et compétences à la carte	1 164 479 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	412 896 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	190 552 \$

Soutien au démarrage de petites cohortes 79 470 \$

Les nouveaux montants dédiés aux AEP – priorités régionales et compétences à la carte représentent une bonification de 546 448 \$.

Laurentides, des (15)	Montant
------------------------------	----------------

AEP

Priorités régionales et compétences à la carte	1 316 560 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	405 827 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	297 377 \$
 Soutien au démarrage de petites cohortes	 233 495 \$

Les nouveaux montants dédiés aux AEP – priorités régionales et compétences à la carte représentent une bonification de 642 099 \$.

Nouvelles sommes dédiées au soutien au petites cohortes

Puisque le secteur de la construction fait partie des domaines en demande de main-d'œuvre, l'investissement annoncé par le ministre de l'Éducation inclut également une bonification de l'enveloppe dédiée au soutien aux petites cohortes de 500 000 \$ pour l'année en cours. Cette somme vise le démarrage de petites cohortes supplémentaires dans les programmes d'études (DEP et ASP) menant à un métier lié au secteur de la construction.

Vous êtes invités à considérer les besoins de votre région à cet égard et à rapidement faire savoir au Ministère les formations que vous pourriez démarrer, à l'adresse ci-bas. Dans le cadre de cet exercice, M^{me} Chantal Paquet, responsable de la concertation régionale, pourra vous appuyer.

En outre, je vous informe que le bilan des engagements de janvier 2021 pour les petites cohortes a permis le dégagement d'un léger excédent. Si votre région n'a pas manifesté de besoins supplémentaires dans le cadre de cette opération, mais que de tels besoins existaient, vous êtes invités à en faire part au Ministère.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

c. c. M^{me} Chantal Paquet, Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, responsable de la concertation régionale de Laval, des Laurentides et de Lanaudière

Québec, le 15 février 2021

Madame Nadine Desrosiers
Présidente
Table des directeurs généraux de la Côte-Nord
Centre de services scolaire de l'Estuaire
620, rue Jalbert
Baie-Comeau (Québec) G5C 0B8

Objet : Bonification des enveloppes régionales dédiées aux attestations d'études professionnelles et aux compétences à la carte, ainsi qu'au soutien au démarrage de petites cohortes pour l'année scolaire 2020-2021

Madame la Présidente,

Le 26 janvier dernier, le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, accompagné du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, a annoncé un investissement de 91,5 M\$ sur deux ans afin de favoriser le retour en emploi des chômeurs pandémiques.

Faisant suite au Forum virtuel sur la requalification de la main-d'œuvre et sur l'emploi d'octobre 2020, cet investissement vise à accroître la diplomation des personnes inscrites en formation générale des adultes ou en formation professionnelle. En outre, il a pour objectif de mieux adapter la formation aux besoins urgents d'un marché du travail ébranlé par la situation sanitaire.

Dans ce contexte, je vous informe que l'enveloppe des attestations d'études professionnelles (AEP) – priorités régionales et compétences à la carte a été bonifiée de 7,65 M\$ pour l'année en cours, dont 1,2 M\$ sont spécifiquement affectés aux compétences à la carte. Un exercice de répartition régionale de cette somme venant s'ajouter à celles disponibles en début d'année scolaire a été effectué. Pour votre région, ces bonifications représentent un total de 244 882 \$ pour l'année 2020-2021.

... 2

Parallèlement, comme chaque année, une opération visant la redistribution de sommes excédentaires suivant l'analyse du bilan des engagements de janvier 2021 a aussi été menée.

À titre de présidente de la Table des directeurs généraux (la Table) de la région de la Côte-Nord, je vous transmets donc les montants totaux attribués régionalement pour chaque enveloppe, pour 2020-2021.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2020-2021 incluant les bonifications et les ajustements à la suite du bilan des engagements

Côte-Nord, de la (09)	Montant
<hr/>	
AEP	
Priorités régionales et compétences à la carte	625 788 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	101 148 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	50 882 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	201 755 \$

Nouvelles sommes dédiées au soutien au petites cohortes

Puisque le secteur de la construction fait partie des domaines en demande de main-d'œuvre, l'investissement annoncé par le ministre de l'Éducation inclut également une bonification de l'enveloppe dédiée au soutien aux petites cohortes de 500 000 \$ pour l'année en cours. Cette somme vise le démarrage de petites cohortes supplémentaires dans les programmes d'études (DEP et ASP) menant à un métier lié au secteur de la construction.

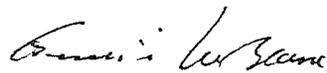
Vous êtes invités à considérer les besoins de votre région à cet égard et à rapidement faire savoir au Ministère les formations que vous pourriez démarrer, à l'adresse ci-bas.

En outre, je vous informe que le bilan des engagements de janvier 2021 pour les petites cohortes a permis le dégagement d'un léger excédent. Si votre région n'a pas manifesté de besoins supplémentaires dans le cadre de cette opération, mais que de tels besoins existaient, vous êtes invités à en faire part au Ministère.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Geneviève LeBlanc".

Geneviève LeBlanc

Québec, le 15 février 2021

Monsieur Robert Gendron
Président
Table des directeurs généraux de Montréal
Centre de services scolaire de Montréal
5100, rue Sherbrooke Est, local 180
Montréal (Québec) H1V 3R9

Objet : Bonification des enveloppes régionales dédiées aux attestations d'études professionnelles et aux compétences à la carte, ainsi qu'au soutien au démarrage de petites cohortes pour l'année scolaire 2020-2021

Monsieur le Président,

Le 26 janvier dernier, le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, accompagné du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, a annoncé un investissement de 91,5 M\$ sur deux ans afin de favoriser le retour en emploi des chômeurs pandémiques.

Faisant suite au Forum virtuel sur la requalification de la main-d'œuvre et sur l'emploi d'octobre 2020, cet investissement vise à accroître la diplomation des personnes inscrites en formation générale des adultes ou en formation professionnelle. En outre, il a pour objectif de mieux adapter la formation aux besoins urgents d'un marché du travail ébranlé par la situation sanitaire.

Dans ce contexte, je vous informe que l'enveloppe des attestations d'études professionnelles (AEP) – priorités régionales et compétences à la carte a été bonifiée de 7,65 M\$ pour l'année en cours, dont 1,2 M\$ sont spécifiquement affectés aux compétences à la carte. Un exercice de répartition régionale de cette somme venant s'ajouter à celles disponibles en début d'année scolaire a été effectué. Pour votre région, ces bonifications représentent un total de 1 523 494 \$ pour l'année 2020-2021.

... 2

Parallèlement, comme chaque année, une opération visant la redistribution de sommes excédentaires suivant l'analyse du bilan des engagements de janvier 2021 a aussi été menée.

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) de la région de Montréal, je vous transmets donc les montants totaux attribués régionalement pour chaque enveloppe, pour 2020-2021.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2020-2021 incluant les bonifications et les ajustements à la suite du bilan des engagements

Montréal, de (06)	Montant
<hr/>	
AEP	
Priorités régionales et compétences à la carte	3 467 820 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	1 093 643 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	26 891 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	59 228 \$

Nouvelles sommes dédiées au soutien au petites cohortes

Puisque le secteur de la construction fait partie des domaines en demande de main-d'œuvre, l'investissement annoncé par le ministre de l'Éducation inclut également une bonification de l'enveloppe dédiée au soutien aux petites cohortes de 500 000 \$ pour l'année en cours. Cette somme vise le démarrage de petites cohortes supplémentaires dans les programmes d'études (DEP et ASP) menant à un métier lié au secteur de la construction.

Vous êtes invités à considérer les besoins de votre région à cet égard et à rapidement faire savoir au Ministère les formations que vous pourriez démarrer, à l'adresse ci-bas. Dans le cadre de cet exercice, M^{me} Annie Morin, responsable de la concertation régionale, pourra vous appuyer.

En outre, je vous informe que le bilan des engagements de janvier 2021 pour les petites cohortes a permis le dégagement d'un léger excédent. Si votre région n'a pas manifesté de besoins supplémentaires dans le cadre de cette opération, mais que de tels besoins existaient, vous êtes invités à en faire part au Ministère.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

c. c. M^{me} Annie Morin, Centre de services scolaire de Montréal, responsable de la concertation régionale de Montréal

Québec, le 15 février 2021

Monsieur Jean-Pierre Bédard
Président
Table des directeurs généraux de la Montérégie
Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
2255, avenue Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H7

Objet : Bonification des enveloppes régionales dédiées aux attestations d'études professionnelles et aux compétences à la carte, ainsi qu'au soutien au démarrage de petites cohortes pour l'année scolaire 2020-2021

Monsieur le Président,

Le 26 janvier dernier, le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, accompagné du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, a annoncé un investissement de 91,5 M\$ sur deux ans afin de favoriser le retour en emploi des chômeurs pandémiques.

Faisant suite au Forum virtuel sur la requalification de la main-d'œuvre et sur l'emploi d'octobre 2020, cet investissement vise à accroître la diplomation des personnes inscrites en formation générale des adultes ou en formation professionnelle. En outre, il a pour objectif de mieux adapter la formation aux besoins urgents d'un marché du travail ébranlé par la situation sanitaire.

Dans ce contexte, je vous informe que l'enveloppe des attestations d'études professionnelles (AEP) – priorités régionales et compétences à la carte a été bonifiée de 7,65 M\$ pour l'année en cours, dont 1,2 M\$ sont spécifiquement affectés aux compétences à la carte. Un exercice de répartition régionale de cette somme venant s'ajouter à celles disponibles en début d'année scolaire a été effectué. Pour votre région, ces bonifications représentent un total de 937 945 \$ pour l'année 2020-2021.

... 2

Parallèlement, comme chaque année, une opération visant la redistribution de sommes excédentaires suivant l'analyse du bilan des engagements de janvier 2021 a aussi été menée.

À titre de présidente de la Table des directeurs généraux (la Table) de la région de la Montérégie, je vous transmets donc les montants totaux attribués régionalement pour chaque enveloppe, pour 2020-2021.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2020-2021 incluant les bonifications et les ajustements à la suite du bilan des engagements

Montérégie, de la (16)	Montant
<hr/>	
AEP	
Priorités régionales et compétences à la carte	2 086 791 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	933 135 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	754 704 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	329 113 \$

Nouvelles sommes dédiées au soutien au petites cohortes

Puisque le secteur de la construction fait partie des domaines en demande de main-d'œuvre, l'investissement annoncé par le ministre de l'Éducation inclut également une bonification de l'enveloppe dédiée au soutien aux petites cohortes de 500 000 \$ pour l'année en cours. Cette somme vise le démarrage de petites cohortes supplémentaires dans les programmes d'études (DEP et ASP) menant à un métier lié au secteur de la construction.

Vous êtes invités à considérer les besoins de votre région à cet égard et à rapidement faire savoir au Ministère les formations que vous pourriez démarrer, à l'adresse ci-bas. Dans le cadre de cet exercice, M^{me} Nancy Roy, responsable de la concertation régionale, pourra vous appuyer.

En outre, je vous informe que le bilan des engagements de janvier 2021 pour les petites cohortes a permis le dégagement d'un léger excédent. Si votre région n'a pas manifesté de besoins supplémentaires dans le cadre de cette opération, mais que de tels besoins existaient, vous êtes invités à en faire part au Ministère.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

c. c. M^{me} Nancy Roy, Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, responsable de la concertation régionale de la Montérégie

Québec, le 15 février 2021

Monsieur Jean Roberge
Président
Table des directeurs généraux de la Capitale-Nationale
et de Chaudière-Appalaches
Centre de services scolaire des Appalaches
650, rue Lapierre
Thetford Mines (Québec) G6G 7P1

Objet : Bonification des enveloppes régionales dédiées aux attestations d'études professionnelles et aux compétences à la carte, ainsi qu'au soutien au démarrage de petites cohortes pour l'année scolaire 2020-2021

Monsieur le Président,

Le 26 janvier dernier, le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, accompagné du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, a annoncé un investissement de 91,5 M\$ sur deux ans afin de favoriser le retour en emploi des chômeurs pandémiques.

Faisant suite au Forum virtuel sur la requalification de la main-d'œuvre et sur l'emploi d'octobre 2020, cet investissement vise à accroître la diplomation des personnes inscrites en formation générale des adultes ou en formation professionnelle. En outre, il a pour objectif de mieux adapter la formation aux besoins urgents d'un marché du travail ébranlé par la situation sanitaire.

Dans ce contexte, je vous informe que l'enveloppe des attestations d'études professionnelles (AEP) – priorités régionales et compétences à la carte a été bonifiée de 7,65 M\$ pour l'année en cours, dont 1,2 M\$ sont spécifiquement affectés aux compétences à la carte. Un exercice de répartition régionale de cette somme venant s'ajouter à celles disponibles en début d'année scolaire a été effectué. Pour vos régions, ces bonifications représentent un total de 1 124 385 \$ pour l'année 2020-2021.

... 2

Parallèlement, comme chaque année, une opération visant la redistribution de sommes excédentaires suivant l'analyse du bilan des engagements de janvier 2021 a aussi été menée.

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, je vous transmets donc les montants totaux attribués régionalement pour chaque enveloppe, pour 2020-2021.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2020-2021 incluant les bonifications et les ajustements à la suite du bilan des engagements

Capitale-Nationale, de la (03) Montant

AEP

Priorités régionales et compétences à la carte	1 491 479 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	686 817 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	254 904 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	217 624 \$

Les nouveaux montants dédiés aux AEP – priorités régionales et compétences à la carte représentent une bonification de 672 950 \$.

Chaudière-Appalaches, de (12) Montant

AEP

Priorités régionales et compétences à la carte	999 212 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	76 490 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	244 781 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	368 555 \$

Les nouveaux montants dédiés aux AEP – priorités régionales et compétences à la carte représentent une bonification de 451 435 \$.

Nouvelles sommes dédiées au soutien au petites cohortes

Puisque le secteur de la construction fait partie des domaines en demande de main-d'œuvre, l'investissement annoncé par le ministre de l'Éducation inclut également une bonification de l'enveloppe dédiée au soutien aux petites cohortes de 500 000 \$ pour l'année en cours. Cette somme vise le démarrage de petites cohortes supplémentaires dans les programmes d'études (DEP et ASP) menant à un métier lié au secteur de la construction.

Vous êtes invités à considérer les besoins de votre région à cet égard et à rapidement faire savoir au Ministère les formations que vous pourriez démarrer, à l'adresse ci-bas. Dans le cadre de cet exercice, M^{me} Dominique Riel-Roberge, responsable de la concertation régionale, pourra vous appuyer.

En outre, je vous informe que le bilan des engagements de janvier 2021 pour les petites cohortes a permis le dégagement d'un léger excédent. Si votre région n'a pas manifesté de besoins supplémentaires dans le cadre de cette opération, mais que de tels besoins existaient, vous êtes invités à en faire part au Ministère.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

c. c. M^{me} Dominique Riel-Roberge, Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, responsable de la concertation régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Québec, le 15 février 2021

Monsieur Denis Rossignol
Président
Table des directeurs généraux de l'Outaouais
Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
331, rue du Couvent
Maniwaki (Québec) J9E 1H5

Objet : Bonification des enveloppes régionales dédiées aux attestations d'études professionnelles et aux compétences à la carte, ainsi qu'au soutien au démarrage de petites cohortes pour l'année scolaire 2020-2021

Monsieur le Président,

Le 26 janvier dernier, le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, accompagné du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, a annoncé un investissement de 91,5 M\$ sur deux ans afin de favoriser le retour en emploi des chômeurs pandémiques.

Faisant suite au Forum virtuel sur la requalification de la main-d'œuvre et sur l'emploi d'octobre 2020, cet investissement vise à accroître la diplomation des personnes inscrites en formation générale des adultes ou en formation professionnelle. En outre, il a pour objectif de mieux adapter la formation aux besoins urgents d'un marché du travail ébranlé par la situation sanitaire.

Dans ce contexte, je vous informe que l'enveloppe des attestations d'études professionnelles (AEP) – priorités régionales et compétences à la carte a été bonifiée de 7,65 M\$ pour l'année en cours, dont 1,2 M\$ sont spécifiquement affectés aux compétences à la carte. Un exercice de répartition régionale de cette somme venant s'ajouter à celles disponibles en début d'année scolaire a été effectué. Pour votre région, ces bonifications représentent un total de 466 171 \$ pour l'année 2020-2021.

... 2

Parallèlement, comme chaque année, une opération visant la redistribution de sommes excédentaires suivant l'analyse du bilan des engagements de janvier 2021 a aussi été menée.

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) de la région de l'Outaouais, je vous transmets donc les montants totaux attribués régionalement pour chaque enveloppe, pour 2020-2021.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2020-2021 incluant les bonifications et les ajustements à la suite du bilan des engagements

Outaouais, de l' (07)	Montant
AEP	
Priorités régionales et compétences à la carte	926 171 \$
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	300 501 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	85 000 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	217 624 \$

Nouvelles sommes dédiées au soutien au petites cohortes

Puisque le secteur de la construction fait partie des domaines en demande de main-d'œuvre, l'investissement annoncé par le ministre de l'Éducation inclut également une bonification de l'enveloppe dédiée au soutien aux petites cohortes de 500 000 \$ pour l'année en cours. Cette somme vise le démarrage de petites cohortes supplémentaires dans les programmes d'études (DEP et ASP) menant à un métier lié au secteur de la construction.

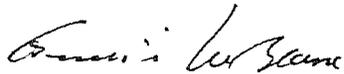
Vous êtes invités à considérer les besoins de votre région à cet égard et à rapidement faire savoir au Ministère les formations que vous pourriez démarrer, à l'adresse ci-bas. Dans le cadre de cet exercice, M^{me} Nathalie Mongeon, responsable de la concertation régionale, pourra vous appuyer.

En outre, je vous informe que le bilan des engagements de janvier 2021 pour les petites cohortes a permis le dégagement d'un léger excédent. Si votre région n'a pas manifesté de besoins supplémentaires dans le cadre de cette opération, mais que de tels besoins existaient, vous êtes invités à en faire part au Ministère.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

c. c. M^{me} Nathalie Mongeon, Centre de services scolaire des Draveurs, responsable de la concertation régionale de l'Outaouais

Québec, le 26 mai 2021

Madame Brigitte Aucoin
Présidente
Table des directeurs généraux du Bas-Saint-Laurent
et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Centre de services scolaire des Îles
1419, chemin de l'Étang-du-Nord
L'Étang-du-Nord (Québec) G4T 3B9

Objet : Répartition régionale pour l'année scolaire 2021-2022 des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes

Madame la Présidente,

À titre de présidente de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, vous trouverez ci-joint l'information relative aux montants attribués aux enveloppes citées en objet pour vos régions, sous réserve de l'approbation des règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour l'année scolaire 2021-2022 (règles budgétaires) par le Conseil du trésor, ainsi que les formulaires nécessaires à la planification de votre offre de formation pour l'année scolaire 2021-2022.

Enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles (AEP)

AEP – Priorités ministérielles

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 11 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022.

... 2

L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles est destinée aux formations menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- *Service de garde en milieu scolaire* (AEP 4232);
- *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244).

Le montant dédié au programme d'études *Service de garde en milieu scolaire* peut être utilisé pour former des cohortes additionnelles dans le programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés*. L'inverse n'est toutefois pas possible.

Le montant dédié aux AEP – Priorités régionales peut également permettre la formation de cohortes additionnelles dans ces deux programmes d'études, si les besoins le justifient.

AEP – Priorités régionales

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 17,32 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022.

Compétences à la carte

Pour l'année scolaire 2021-2022, une enveloppe dédiée aux compétences à la carte a été créée. Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 2,4 M\$.

À noter que les sommes dédiées aux AEP – Priorités régionales et aux compétences à la carte visent spécifiquement les éléments pour lesquels ces enveloppes ont été créées. Toutefois, ces dernières pourront être communicantes.

Autres dispositions

- L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles n'est pas communicante avec les enveloppes AEP – Priorités régionales et celle des compétences à la carte.
- Les compétences à la carte du programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244) peuvent être planifiées dans l'enveloppe des priorités ministérielles correspondant au programme d'études.
- Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales peuvent être utilisés pour démarrer des groupes additionnels dans les programmes d'études visés par l'enveloppe des priorités ministérielles lorsque les montants associés à celles-ci sont épuisés.
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé au démarrage d'une petite cohorte pour un programme d'études menant à l'AEP, le centre de services scolaire ou la commission scolaire (organisme scolaire) doit en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 15550, volet 4 des règles budgétaires de fonctionnement des organismes scolaires).

- Pour obtenir le financement supplémentaire associé à l'alternance travail-études pour une AEP, l'organisme scolaire doit en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 13026 – Ajustement pour l'alternance travail-études des règles budgétaires), et prévoir le montant de la formation de base dans l'enveloppe régionale.
- La planification régionale doit tenir compte des montants déjà engagés au cours de l'année scolaire 2020-2021. De plus, l'offre de formation doit répondre aux besoins régionaux.

Enveloppe dédiée au soutien au démarrage de petites cohortes (mesure 15550, volet 4)

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 4,82 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022, dont 500 000 \$ afin d'assurer le démarrage de petites cohortes supplémentaires dans les programmes d'études menant à un métier lié au secteur de la construction.

À cet égard, vous êtes invités à considérer les besoins de vos régions dans vos prévisions et identifier, le cas échéant, la ou les cohortes qui pourraient bénéficier de ce soutien pour un démarrage au cours de l'année scolaire 2021-2022. En fonction des sommes disponibles et des demandes déposées, le Ministère fera connaître aux organismes scolaires les cohortes qui seront soutenues dans ce contexte.

Précisions liées à la mesure

- L'organisme scolaire peut demander le soutien financier pour deux groupes d'un même programme d'études, si la formation est offerte dans deux centres suffisamment éloignés l'un de l'autre ou à des moments différents dans l'année (ex. : automne et hiver).
- Les élèves qui entrent à tout moment de l'année dans un groupe (entrées et sorties variables) sont considérés comme faisant partie du même groupe.
- Les petites cohortes financées dans le cadre de cette mesure en 2020-2021 qui poursuivent en 2021-2022 doivent être inscrites au Tableau 1-B du formulaire pour obtenir le financement associé à la fin de la cohorte. Par ailleurs, les cohortes ayant bénéficié d'un soutien pour le secteur de la construction au cours de l'année scolaire 2020-2021 et qui poursuivent leur formation en 2021-2022 doivent également être identifiées.
- L'organisme scolaire doit, au moment de faire sa déclaration dans Charlemagne, choisir la valeur 13 (petits groupes) dans « Autres mesures » comme le prévoit le Guide de déclaration en formation professionnelle de Charlemagne. Cette valeur ne s'applique que lorsqu'un élève débute ou poursuit un programme d'études pour lequel il avait déjà été déclaré en petit groupe.

Les formulaires de planification des allocations régionales 2021-2022 doivent être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 18 juin 2021. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre les personnes suivantes :

M ^{me} Michelle Desrochers (AEP ou Compétences à la carte) michelle.desrochers@education.gouv.qc.ca	M ^{me} Nina Brière (Soutien au démarrage de petites cohortes) nina.briere@education.gouv.qc.ca
--	--

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 4

c. c. M^{me} Josée Francoeur, responsable de la concertation régionale pour le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Centre de services scolaire René-Lévesque

Québec, le 26 mai 2021

Monsieur Sylvain Ouellet
Président
Table des directeurs généraux du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets
828, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L5

Objet : Répartition régionale pour l'année scolaire 2021-2022 des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, vous trouverez ci-joint l'information relative aux montants attribués aux enveloppes citées en objet pour votre région, sous réserve de l'approbation des règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour l'année scolaire 2021-2022 (règles budgétaires) par le Conseil du trésor, ainsi que les formulaires nécessaires à la planification de votre offre de formation pour l'année scolaire 2021-2022.

Enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles (AEP)

AEP – Priorités ministérielles

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 11 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022.

... 2

L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles est destinée aux formations menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- *Service de garde en milieu scolaire* (AEP 4232);
- *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244).

Le montant dédié au programme d'études *Service de garde en milieu scolaire* peut être utilisé pour former des cohortes additionnelles dans le programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés*. L'inverse n'est toutefois pas possible.

Le montant dédié aux AEP – Priorités régionales peut également permettre la formation de cohortes additionnelles dans ces deux programmes d'études, si les besoins le justifient.

AEP – Priorités régionales

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 17,32 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022.

Compétences à la carte

Pour l'année scolaire 2021-2022, une enveloppe dédiée aux compétences à la carte a été créée. Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 2,4 M\$.

À noter que les sommes dédiées aux AEP – Priorités régionales et aux compétences à la carte visent spécifiquement les éléments pour lesquels ces enveloppes ont été créées. Toutefois, ces dernières pourront être communicantes.

Autres dispositions

- L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles n'est pas communicante avec les enveloppes AEP – Priorités régionales et celle des compétences à la carte.
- Les compétences à la carte du programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244) peuvent être planifiées dans l'enveloppe des priorités ministérielles correspondant au programme d'études.
- Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales peuvent être utilisés pour démarrer des groupes additionnels dans les programmes d'études visés par l'enveloppe des priorités ministérielles lorsque les montants associés à celles-ci sont épuisés.
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé au démarrage d'une petite cohorte pour un programme d'études menant à l'AEP, le centre de services scolaire ou la commission scolaire (organisme scolaire) doit en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 15550, volet 4 des règles budgétaires de fonctionnement des organismes scolaires).

- Pour obtenir le financement supplémentaire associé à l’alternance travail-études pour une AEP, l’organisme scolaire doit en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 13026 – Ajustement pour l’alternance travail-études des règles budgétaires), et prévoir le montant de la formation de base dans l’enveloppe régionale.
- La planification régionale doit tenir compte des montants déjà engagés au cours de l’année scolaire 2020-2021. De plus, l’offre de formation doit répondre aux besoins régionaux.

Enveloppe dédiée au soutien au démarrage de petites cohortes (mesure 15550, volet 4)

Sous réserve de l’approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s’élève à 4,82 M\$ pour l’année scolaire 2021-2022, dont 500 000 \$ afin d’assurer le démarrage de petites cohortes supplémentaires dans les programmes d’études menant à un métier lié au secteur de la construction.

À cet égard, vous êtes invités à considérer les besoins de votre région dans vos prévisions et identifier, le cas échéant, la ou les cohortes qui pourraient bénéficier de ce soutien pour un démarrage au cours de l’année scolaire 2021-2022. En fonction des sommes disponibles et des demandes déposées, le Ministère fera connaître aux organismes scolaires les cohortes qui seront soutenues dans ce contexte.

Précisions liées à la mesure

- L’organisme scolaire peut demander le soutien financier pour deux groupes d’un même programme d’études, si la formation est offerte dans deux centres suffisamment éloignés l’un de l’autre ou à des moments différents dans l’année (ex. : automne et hiver).
- Les élèves qui entrent à tout moment de l’année dans un groupe (entrées et sorties variables) sont considérés comme faisant partie du même groupe.
- Les petites cohortes financées dans le cadre de cette mesure en 2020-2021 qui poursuivent en 2021-2022 doivent être inscrites au Tableau 1-B du formulaire pour obtenir le financement associé à la fin de la cohorte. Par ailleurs, les cohortes ayant bénéficié d’un soutien pour le secteur de la construction au cours de l’année scolaire 2020-2021 et qui poursuivent leur formation en 2021-2022 doivent également être identifiées.
- L’organisme scolaire doit, au moment de faire sa déclaration dans Charlemagne, choisir la valeur 13 (petits groupes) dans « Autres mesures » comme le prévoit le Guide de déclaration en formation professionnelle de Charlemagne. Cette valeur ne s’applique que lorsqu’un élève débute ou poursuit un programme d’études pour lequel il avait déjà été déclaré en petit groupe.

Les formulaires de planification des allocations régionales 2021-2022 doivent être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 18 juin 2021. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

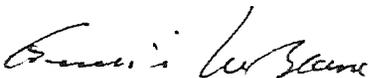
Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre les personnes suivantes :

M^{me} Michelle Desrochers
(AEP ou Compétences à la carte)
michelle.desrochers@education.gouv.qc.ca

M^{me} Nina Brière
(Soutien au démarrage de petites
cohortes)
nina.briere@education.gouv.qc.ca

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,


Geneviève LeBlanc

p. j. 2

c. c. M. Julien Racca, responsable de la concertation régionale pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean, Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean

Québec, le 26 mai 2021

Monsieur Yannick Roy
Président
Table des directeurs généraux de l'Abitibi-Témiscamingue
et du Nord-du-Québec
Centre de services scolaire Harricana
341, rue Principale Nord
Amos (Québec) J9T 2L8

Objet : Répartition régionale pour l'année scolaire 2021-2022 des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, vous trouverez ci-joint l'information relative aux montants attribués aux enveloppes citées en objet pour vos régions, sous réserve de l'approbation des règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour l'année scolaire 2021-2022 (règles budgétaires) par le Conseil du trésor, ainsi que les formulaires nécessaires à la planification de votre offre de formation pour l'année scolaire 2021-2022.

Enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles (AEP)

AEP – Priorités ministérielles

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 11 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022.

... 2

L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles est destinée aux formations menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- *Service de garde en milieu scolaire* (AEP 4232);
- *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244).

Le montant dédié au programme d'études *Service de garde en milieu scolaire* peut être utilisé pour former des cohortes additionnelles dans le programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés*. L'inverse n'est toutefois pas possible.

Le montant dédié aux AEP – Priorités régionales peut également permettre la formation de cohortes additionnelles dans ces deux programmes d'études, si les besoins le justifient.

AEP – Priorités régionales

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 17,32 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022.

Compétences à la carte

Pour l'année scolaire 2021-2022, une enveloppe dédiée aux compétences à la carte a été créée. Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 2,4 M\$.

À noter que les sommes dédiées aux AEP – Priorités régionales et aux compétences à la carte visent spécifiquement les éléments pour lesquels ces enveloppes ont été créées. Toutefois, ces dernières pourront être communicantes.

Autres dispositions

- L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles n'est pas communicante avec les enveloppes AEP – Priorités régionales et celle des compétences à la carte.
- Les compétences à la carte du programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244) peuvent être planifiées dans l'enveloppe des priorités ministérielles correspondant au programme d'études.
- Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales peuvent être utilisés pour démarrer des groupes additionnels dans les programmes d'études visés par l'enveloppe des priorités ministérielles lorsque les montants associés à celles-ci sont épuisés.
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé au démarrage d'une petite cohorte pour un programme d'études menant à l'AEP, le centre de services scolaire ou la commission scolaire (organisme scolaire) doit en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 15550, volet 4 des règles budgétaires de fonctionnement des organismes scolaires).

- Pour obtenir le financement supplémentaire associé à l’alternance travail-études pour une AEP, l’organisme scolaire doit en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 13026 – Ajustement pour l’alternance travail-études des règles budgétaires), et prévoir le montant de la formation de base dans l’enveloppe régionale.
- La planification régionale doit tenir compte des montants déjà engagés au cours de l’année scolaire 2020-2021. De plus, l’offre de formation doit répondre aux besoins régionaux.

Enveloppe dédiée au soutien au démarrage de petites cohortes (mesure 15550, volet 4)

Sous réserve de l’approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s’élève à 4,82 M\$ pour l’année scolaire 2021-2022, dont 500 000 \$ afin d’assurer le démarrage de petites cohortes supplémentaires dans les programmes d’études menant à un métier lié au secteur de la construction.

À cet égard, vous êtes invités à considérer les besoins de vos régions dans vos prévisions et identifier, le cas échéant, la ou les cohortes qui pourraient bénéficier de ce soutien pour un démarrage au cours de l’année scolaire 2021-2022. En fonction des sommes disponibles et des demandes déposées, le Ministère fera connaître aux organismes scolaires les cohortes qui seront soutenues dans ce contexte.

Précisions liées à la mesure

- L’organisme scolaire peut demander le soutien financier pour deux groupes d’un même programme d’études, si la formation est offerte dans deux centres suffisamment éloignés l’un de l’autre ou à des moments différents dans l’année (ex. : automne et hiver).
- Les élèves qui entrent à tout moment de l’année dans un groupe (entrées et sorties variables) sont considérés comme faisant partie du même groupe.
- Les petites cohortes financées dans le cadre de cette mesure en 2020-2021 qui poursuivent en 2021-2022 doivent être inscrites au Tableau 1-B du formulaire pour obtenir le financement associé à la fin de la cohorte. Par ailleurs, les cohortes ayant bénéficié d’un soutien pour le secteur de la construction au cours de l’année scolaire 2020-2021 et qui poursuivent leur formation en 2021-2022 doivent également être identifiées.
- L’organisme scolaire doit, au moment de faire sa déclaration dans Charlemagne, choisir la valeur 13 (petits groupes) dans « Autres mesures » comme le prévoit le Guide de déclaration en formation professionnelle de Charlemagne. Cette valeur ne s’applique que lorsqu’un élève débute ou poursuit un programme d’études pour lequel il avait déjà été déclaré en petit groupe.

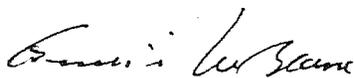
Les formulaires de planification des allocations régionales 2021-2022 doivent être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 18 juin 2021. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre les personnes suivantes :

M ^{me} Michelle Desrochers (AEP ou Compétences à la carte) michelle.desrochers@education.gouv.qc.ca	M ^{me} Nina Brière (Soutien au démarrage de petites cohortes) nina.briere@education.gouv.qc.ca
--	--

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 4

c. c. M. Jason Yergeau, responsable de la concertation régionale pour l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec, Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois

Québec, le 26 mai 2021

Monsieur Dominic Bertrand
Président
Table des directeurs généraux de Montréal
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
1100, boulevard de la Côte-Vertu
Saint-Laurent (Québec) H4L 4V1

Objet : Répartition régionale pour l'année scolaire 2021-2022 des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) de Montréal, vous trouverez ci-joint l'information relative aux montants attribués aux enveloppes citées en objet pour votre région, sous réserve de l'approbation des règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour l'année scolaire 2021-2022 (règles budgétaires) par le Conseil du trésor, ainsi que les formulaires nécessaires à la planification de votre offre de formation pour l'année scolaire 2021-2022.

Enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles (AEP)

AEP – Priorités ministérielles

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 11 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022.

... 2

L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles est destinée aux formations menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- *Service de garde en milieu scolaire* (AEP 4232);
- *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244).

Le montant dédié au programme d'études *Service de garde en milieu scolaire* peut être utilisé pour former des cohortes additionnelles dans le programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés*. L'inverse n'est toutefois pas possible.

Le montant dédié aux AEP – Priorités régionales peut également permettre la formation de cohortes additionnelles dans ces deux programmes d'études, si les besoins le justifient.

AEP – Priorités régionales

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 17,32 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022.

Compétences à la carte

Pour l'année scolaire 2021-2022, une enveloppe dédiée aux compétences à la carte a été créée. Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 2,4 M\$.

À noter que les sommes dédiées aux AEP – Priorités régionales et aux compétences à la carte visent spécifiquement les éléments pour lesquels ces enveloppes ont été créées. Toutefois, ces dernières pourront être communicantes.

Autres dispositions

- L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles n'est pas communicante avec les enveloppes AEP – Priorités régionales et celle des compétences à la carte.
- Les compétences à la carte du programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244) peuvent être planifiées dans l'enveloppe des priorités ministérielles correspondant au programme d'études.
- Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales peuvent être utilisés pour démarrer des groupes additionnels dans les programmes d'études visés par l'enveloppe des priorités ministérielles lorsque les montants associés à celles-ci sont épuisés.
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé au démarrage d'une petite cohorte pour un programme d'études menant à l'AEP, le centre de services scolaire ou la commission scolaire (organisme scolaire) doit en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 15550, volet 4 des règles budgétaires de fonctionnement des organismes scolaires).

- Pour obtenir le financement supplémentaire associé à l'alternance travail-études pour une AEP, l'organisme scolaire doit en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 13026 – Ajustement pour l'alternance travail-études des règles budgétaires), et prévoir le montant de la formation de base dans l'enveloppe régionale.
- La planification régionale doit tenir compte des montants déjà engagés au cours de l'année scolaire 2020-2021. De plus, l'offre de formation doit répondre aux besoins régionaux.

Enveloppe dédiée au soutien au démarrage de petites cohortes (mesure 15550, volet 4)

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 4,82 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022, dont 500 000 \$ afin d'assurer le démarrage de petites cohortes supplémentaires dans les programmes d'études menant à un métier lié au secteur de la construction.

À cet égard, vous êtes invités à considérer les besoins de votre région dans vos prévisions et identifier, le cas échéant, la ou les cohortes qui pourraient bénéficier de ce soutien pour un démarrage au cours de l'année scolaire 2021-2022. En fonction des sommes disponibles et des demandes déposées, le Ministère fera connaître aux organismes scolaires les cohortes qui seront soutenues dans ce contexte.

Précisions liées à la mesure

- L'organisme scolaire peut demander le soutien financier pour deux groupes d'un même programme d'études, si la formation est offerte dans deux centres suffisamment éloignés l'un de l'autre ou à des moments différents dans l'année (ex. : automne et hiver).
- Les élèves qui entrent à tout moment de l'année dans un groupe (entrées et sorties variables) sont considérés comme faisant partie du même groupe.
- Les petites cohortes financées dans le cadre de cette mesure en 2020-2021 qui poursuivent en 2021-2022 doivent être inscrites au Tableau 1-B du formulaire pour obtenir le financement associé à la fin de la cohorte. Par ailleurs, les cohortes ayant bénéficié d'un soutien pour le secteur de la construction au cours de l'année scolaire 2020-2021 et qui poursuivent leur formation en 2021-2022 doivent également être identifiées.
- L'organisme scolaire doit, au moment de faire sa déclaration dans Charlemagne, choisir la valeur 13 (petits groupes) dans « Autres mesures » comme le prévoit le Guide de déclaration en formation professionnelle de Charlemagne. Cette valeur ne s'applique que lorsqu'un élève débute ou poursuit un programme d'études pour lequel il avait déjà été déclaré en petit groupe.

Les formulaires de planification des allocations régionales 2021-2022 doivent être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 18 juin 2021. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre les personnes suivantes :

M ^{me} Michelle Desrochers (AEP ou Compétences à la carte) michelle.desrochers@education.gouv.qc.ca	M ^{me} Nina Brière (Soutien au démarrage de petites cohortes) nina.briere@education.gouv.qc.ca
--	--

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 2

c. c. M^{me} Annie Morin, responsable de la concertation régionale pour Montréal,
Centre de services scolaire de Montréal

Utilisation du formulaire (fichier Excel)

En plus d'inscrire les nouvelles cohortes qui démareront au cours de la nouvelle année, s'il y a lieu, inscrire les montants pour des petites cohortes qui se poursuivent en 2021-2022 et pour lesquelles un financement a été alloué en 2020-2021.

L'ensemble des demandes inscrites au Tableau 1-A et 1-B doit respecter le montant de l'allocation régionale.

Les besoins supplémentaires s'inscrivent au Tableau 2.

TABLEAU 1 : PLANIFICATION RÉGIONALE

1-A : Nouvelles cohortes pour 2021-2022

1-B : Poursuite en 2021-2022 d'une cohorte financée en 2020-2021

Seules les cohortes déjà financées en 2020-2021 peuvent être inscrites dans cette section si elles se poursuivent au cours de l'année scolaire 2021-2022.

Information pour la redistribution

Le montant inscrit à la ligne "Montant retourné au MEQ" pourra être utilisé par le Ministère pour des fins de redistribution aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

TABLEAU 2 : BESOINS SUPPLÉMENTAIRES EXCÉDANT LE MONTANT DE L'ALLOCATION RÉGIONALE

S'il y a lieu, inscrire les besoins supplémentaires pour de nouvelles cohortes pour l'année scolaire 2021-2022 en vue de la redistribution.

RAPPEL

Le formulaire de planification de l'allocation régionale 2021-2022 doit être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 18 juin 2021. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires, par le biais de ce formulaire.

Planification régionale 2021-2022

Soutien de l'offre régionale en FP – Mesure 15550

SOUTIEN AU DÉMARRAGE DE PETITES COHORTES (Volet 4)

Région du Bas-Saint-Laurent (01)

Tableau 1-A : Planification régionale (nouvelles cohortes)					Allocation régionale		
N° CCS	Nom du centre de services scolaire	Code du programme d'études	Nom du programme d'études	Date de début de la nouvelle cohorte	Nbre d'élèves	Nbre d'heures	Répartition de l'allocation
711	des Monts-et-Marées						
712	des Phares						
713	du Fleuve-et-des-Lacs						
714	de Kamouraska-Rivière-du-Loup						
Total							0 \$

Tableau 1-B : Planification régionale (poursuite en 2021-2022 d'une cohorte financée en 2020-2021)						
N° CSS	Nom du centre de services scolaire	Code du programme d'études	Nom du programme d'études	Nbre d'élèves	Nbre d'heures	Répartition de l'allocation
711	des Monts-et-Marées					
712	des Phares					
713	du Fleuve-et-des-Lacs					
714	de Kamouraska-Rivière-du-Loup					
Total						0 \$
TOTAL						0 \$

Montant retourné au MEQ
(allocation régionale - TOTAL) 527 948 \$

Tableau 2 : Besoins supplémentaires excédant le montant de l'allocation régionale							
N° CSS	Nom du centre de services scolaire	Code du programme d'études	Nom du programme d'études	Date de début de la cohorte	Nbre d'élèves	Nbre d'heures	Montants
711	des Monts-et-Marées						
712	des Phares						
713	du Fleuve-et-des-Lacs						
714	de Kamouraska-Rivière-du-Loup						
Total							0 \$

Signature de la présidente ou du président : _____

Date : _____

Utilisation des formulaires (fichiers Excel)

CES DIRECTIVES S'APPLIQUENT À TOUS LES FORMULAIRES CONCERNANT LES AEP

TABLEAU 1 : PLANIFICATION RÉGIONALE

Ce tableau a pour but de présenter votre allocation régionale par centre de services scolaire ou par commission scolaire. Cette planification doit respecter le montant accordé à votre région. Tout montant excédant devrait figurer, si tel est le cas, au tableau 2.

Sommes engagées en 2020-2021 pour 2021-2022 :

La totalité de la ressource enseignante est financée à partir de l'année scolaire où la cohorte a débuté. Les montants associés aux RM, RS et au tenant lieu de MAO sont financés à partir de l'année scolaire où la compétence est sanctionnée. Ainsi, si des sommes sont à prévoir dans une deuxième année, elles doivent être inscrites dans cette section du tableau.

Le montant de la colonne Répartition pour 2021-2022 s'ajustera en conséquence.

Répartition pour 2021-2022 :

Inscrivez votre répartition par centre de services scolaire ou commission scolaire pour le démarrage de nouvelles cohortes en 2021-2022. Cette planification doit respecter le montant accordé à votre région.

Si votre planification régionale dépasse l'allocation accordée, vous pourrez par exemple :

- 1) Déplacer une cohorte complète au tableau 2 comme étant un besoin supplémentaire;
- 2) Réduire le coût d'une cohorte en maximisant votre enveloppe et indiquer la somme restante nécessaire à cette cohorte au tableau 2, à la droite du nom du centre de services scolaire ou de la commission scolaire en question comme un besoin supplémentaire. Veuillez noter que dans l'éventualité où l'enveloppe AEP - Priorités ministérielles serait dépensée en totalité, ce choix met le centre de services scolaire ou la commission scolaire à risque.

Information pour la redistribution

Le montant inscrit à la ligne "Montant retourné au MEQ" pourra être utilisé par le Ministère pour des fins de redistribution aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

TABLEAU 2 : BESOINS SUPPLÉMENTAIRES EXCÉDANT LE MONTANT DE L'ALLOCATION RÉGIONALE

S'il y a lieu, inscrire les besoins supplémentaires pour l'année scolaire en vue de la redistribution.

RAPPEL

Le formulaire de planification de l'allocation régionale 2021-2022 doit être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 18 juin 2021. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires, par le biais de ce formulaire.

Planification régionale 2021-2022

AEP - PRIORITÉS MINISTÉRIELLES
Service de garde en milieu scolaire (AEP 4232)

Région du Bas-Saint-Laurent (01)

Tableau 1 : Planification régionale		Allocation régionale		186 354 \$
N° CSS	Nom du centre de services scolaire	Sommes engagées en 2020-2021 pour 2021-2022	Répartition pour 2021-2022	186 354 \$
711	des Monts-et-Marées			
712	des Phares			
713	du Fleuve-et-des Lacs			
714	de Kamouraska-Rivière-du-Loup			
Sous-total		0 \$		0 \$
Total				0 \$

Montant retourné au MEQ
(allocation régionale - Total) 186 354 \$

Tableau 2 : Besoins supplémentaires excédant le montant de l'allocation régionale		
N° CSS	Nom du centre de services scolaire	Montants
711	des Monts-et-Marées	
712	des Phares	
713	du Fleuve-et-des-Lacs	
714	de Kamouraska-Rivière-du-Loup	
Total		0 \$

Signature de la présidente ou du président :

Date :

Planification régionale 2021-2022

AEP - PRIORITÉS MINISTÉRIELLES

Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AEP 4244)

Région du Bas-Saint-Laurent (01)

Tableau 1 : Panification régionale		Allocation régionale		174 155 \$
N° CSS	Nom du centre de services scolaire	Sommes engagées en 2020-2021 pour 2021-2022	Répartition pour 2021-2022	174 155 \$
711	des Monts-et-Marées			
712	des Phares			
713	du Fleuve-et-des Lacs			
714	de Kamouraska-Rivière-du-Loup			
Sous-total		0 \$		0 \$
Total				0 \$

Montant retourné au MEQ
(allocation régionale - Total) 174 155 \$

Tableau 2 : Besoins supplémentaires excédant le montant de l'allocation régionale		
N° CSS	Nom du centre de services scolaire	Montants
711	des Monts-et-Marées	
712	des Phares	
713	du Fleuve-et-des Lacs	
714	de Kamouraska-Rivière-du-Loup	
Total		0 \$

Signature de la présidente ou du président :

Date :

Planification régionale 2021-2022

AEP - PRIORITÉS RÉGIONALES

Région du Bas-Saint-Laurent (01)

Tableau 1 : Panification régionale		Allocation régionale		580 989 \$
N° CSS	Nom du centre de services scolaire	Sommes engagées en 2020-2021 pour 2021-2022	Répartition pour 2021-2022	580 989 \$
711	des Monts-et-Marées			
712	des Phares			
713	du Fleuve-et-des Lacs			
714	de Kamouraska-Rivière-du-Loup			
Sous-total		0 \$		0 \$
Total				0 \$

Montant retourné au MEQ
(allocation régionale - Total) 580 989 \$

Tableau 2 : Besoins supplémentaires excédant le montant de l'allocation régionale		
N° CSS	Nom du centre de services scolaire	Montants
711	des Monts-et-Marées	
712	des Phares	
713	du Fleuve-et-des Lacs	
714	de Kamouraska-Rivière-du-Loup	
Total		0 \$

Signature de la présidente ou du président :

Date :

Planification régionale 2021-2022

COMPÉTENCES À LA CARTE

Région du Bas-Saint-Laurent (01)

Tableau 1 - Panification régionale		Allocation régionale		69 620 \$
N° CSS	Nom du centre de services scolaire	Sommes engagées en 2020-2021 pour 2021-2022	Répartition pour 2021-2022	69 620 \$
711	des Monts-et-Marées			
712	des Phares			
713	du Fleuve-et-des Lacs			
714	de Kamouraska-Rivière-du-Loup			
Sous-total		0 \$		0 \$
Total				0 \$

Montant retourné au MEQ
(allocation régionale - Total) 69 620 \$

Tableau 2 - Besoins supplémentaires excédant le montant de l'allocation régionale		
N° CSS	Nom du centre de services scolaire	Montants
711	des Monts-et-Marées	
712	des Phares	
713	du Fleuve-et-des Lacs	
714	de Kamouraska-Rivière-du-Loup	
Total		0 \$

Signature de la présidente ou du président :

Date :

Québec, le 26 mai 2021

Monsieur Sylvain Racette
Président
Table des directeurs généraux anglophones
Commission scolaire Riverside
7525, chemin de Chambly
Saint-Hubert (Québec) J3Y 0N7

Objet : Répartition pour l'année scolaire 2021-2022 de l'enveloppe dédiée aux attestations d'études professionnelles – priorités ministérielles

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) anglophones, vous trouverez ci-joint l'information relative aux montants attribués aux enveloppes citées en objet pour les commissions scolaires anglophones, sous réserve de l'approbation des règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour l'année scolaire 2021-2022 (règles budgétaires) par le Conseil du trésor, ainsi que le formulaire nécessaire à la planification de votre offre de formation pour l'année scolaire 2021-2022.

Enveloppes dédiées aux AEP

AEP – Priorités ministérielles

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 11 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022.

L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles est destinée aux formations menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- *School Daycare Educator* (AEP 4732);
- *Care Assistance in a Private Seniors' Residence* (AEP 4744).

... 2

Le montant dédié au programme d'études *School Daycare Educator* (AEP 4732) peut être utilisé pour former des cohortes additionnelles dans le programme d'études *Care Assistance in a Private Seniors' Residence* (AEP 4744). L'inverse n'est toutefois pas possible.

Autres dispositions

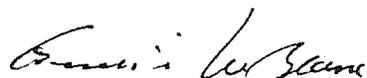
- L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles n'est pas communicante avec les enveloppes AEP – Priorités régionales et celle des compétences à la carte.
- Les compétences à la carte du programme d'études *Care Assistance in a Private Seniors' Residence*, peuvent être planifiées dans l'enveloppe des priorités ministérielles correspondant au programme d'études.
- Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales peuvent être utilisés pour démarrer des groupes additionnels dans les programmes d'études visés par l'enveloppe des priorités ministérielles lorsque les montants associés à celles-ci sont épuisés.
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé au démarrage d'une petite cohorte pour un programme d'études menant à l'AEP, le centre de services scolaire ou la commission scolaire (organisme scolaire) doit en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 15550, volet 4 des règles budgétaires de fonctionnement des organismes scolaires).
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé à l'alternance travail-études pour une AEP, l'organisme scolaire doit en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 13026 – Ajustement pour l'alternance travail-études des règles budgétaires), et prévoir le montant de la formation de base dans l'enveloppe régionale.
- La planification régionale doit tenir compte des montants déjà engagés au cours de l'année scolaire 2020-2021. De plus, l'offre de formation doit répondre aux besoins régionaux.

Le formulaire de planification des allocations 2021-2022 doit être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 18 juin 2021. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Michelle Desrochers par courrier électronique à michelle.desrochers@education.gouv.qc.ca ou M^{me} Nina Brière par courrier électronique à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 1

c. c. M. Xavier-Michel Grisé, responsable de la concertation pour la communauté anglophone, Commission scolaire New Frontiers

Québec, le 26 mai 2021

Madame Guylaine Desroches
Présidente
Table des directeurs généraux de Laval,
des Laurentides et de Lanaudière
Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
995, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N7

Objet : Répartition régionale pour l'année scolaire 2021-2022 des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes

Madame la Présidente,

À titre de présidente de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions de de Laval, Lanaudière et Laurentides, vous trouverez ci-joint l'information relative aux montants attribués aux enveloppes citées en objet pour vos régions, sous réserve de l'approbation des règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour l'année scolaire 2021-2022 (règles budgétaires) par le Conseil du trésor, ainsi que les formulaires nécessaires à la planification de votre offre de formation pour l'année scolaire 2021-2022.

Enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles (AEP)

AEP – Priorités ministérielles

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 11 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022.

... 2

L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles est destinée aux formations menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- *Service de garde en milieu scolaire* (AEP 4232);
- *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244).

Le montant dédié au programme d'études *Service de garde en milieu scolaire* peut être utilisé pour former des cohortes additionnelles dans le programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés*. L'inverse n'est toutefois pas possible.

Le montant dédié aux AEP – Priorités régionales peut également permettre la formation de cohortes additionnelles dans ces deux programmes d'études, si les besoins le justifient.

AEP – Priorités régionales

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 17,32 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022.

Compétences à la carte

Pour l'année scolaire 2021-2022, une enveloppe dédiée aux compétences à la carte a été créée. Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 2,4 M\$.

À noter que les sommes dédiées aux AEP – Priorités régionales et aux compétences à la carte visent spécifiquement les éléments pour lesquels ces enveloppes ont été créées. Toutefois, ces dernières pourront être communicantes.

Autres dispositions

- L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles n'est pas communicante avec les enveloppes AEP – Priorités régionales et celle des compétences à la carte.
- Les compétences à la carte du programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244) peuvent être planifiées dans l'enveloppe des priorités ministérielles correspondant au programme d'études.
- Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales peuvent être utilisés pour démarrer des groupes additionnels dans les programmes d'études visés par l'enveloppe des priorités ministérielles lorsque les montants associés à celles-ci sont épuisés.
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé au démarrage d'une petite cohorte pour un programme d'études menant à l'AEP, le centre de services scolaire ou la commission scolaire (organisme scolaire) doit en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 15550, volet 4 des règles budgétaires de fonctionnement des organismes scolaires).

- Pour obtenir le financement supplémentaire associé à l'alternance travail-études pour une AEP, l'organisme scolaire doit en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 13026 – Ajustement pour l'alternance travail-études des règles budgétaires), et prévoir le montant de la formation de base dans l'enveloppe régionale.
- La planification régionale doit tenir compte des montants déjà engagés au cours de l'année scolaire 2020-2021. De plus, l'offre de formation doit répondre aux besoins régionaux.

Enveloppe dédiée au soutien au démarrage de petites cohortes (mesure 15550, volet 4)

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 4,82 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022, dont 500 000 \$ afin d'assurer le démarrage de petites cohortes supplémentaires dans les programmes d'études menant à un métier lié au secteur de la construction.

À cet égard, vous êtes invités à considérer les besoins de vos régions dans vos prévisions et identifier, le cas échéant, la ou les cohortes qui pourraient bénéficier de ce soutien pour un démarrage au cours de l'année scolaire 2021-2022. En fonction des sommes disponibles et des demandes déposées, le Ministère fera connaître aux organismes scolaires les cohortes qui seront soutenues dans ce contexte.

Précisions liées à la mesure

- L'organisme scolaire peut demander le soutien financier pour deux groupes d'un même programme d'études, si la formation est offerte dans deux centres suffisamment éloignés l'un de l'autre ou à des moments différents dans l'année (ex. : automne et hiver).
- Les élèves qui entrent à tout moment de l'année dans un groupe (entrées et sorties variables) sont considérés comme faisant partie du même groupe.
- Les petites cohortes financées dans le cadre de cette mesure en 2020-2021 qui poursuivent en 2021-2022 doivent être inscrites au Tableau 1-B du formulaire pour obtenir le financement associé à la fin de la cohorte. Par ailleurs, les cohortes ayant bénéficié d'un soutien pour le secteur de la construction au cours de l'année scolaire 2020-2021 et qui poursuivent leur formation en 2021-2022 doivent également être identifiées.
- L'organisme scolaire doit, au moment de faire sa déclaration dans Charlemagne, choisir la valeur 13 (petits groupes) dans « Autres mesures » comme le prévoit le Guide de déclaration en formation professionnelle de Charlemagne. Cette valeur ne s'applique que lorsqu'un élève débute ou poursuit un programme d'études pour lequel il avait déjà été déclaré en petit groupe.

Les formulaires de planification des allocations régionales 2021-2022 doivent être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 18 juin 2021. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre les personnes suivantes :

M ^{me} Michelle Desrochers (AEP ou Compétences à la carte) michelle.desrochers@education.gouv.qc.ca	M ^{me} Nina Brière (Soutien au démarrage de petites cohortes) nina.briere@education.gouv.qc.ca
--	--

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 6

c. c. M^{me} Chantal Paquet, responsable de la concertation régionale pour Laval, Lanaudière et les Laurentides, Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord

Québec, le 26 mai 2021

Madame Nadine Desrosiers
Présidente
Table des directeurs généraux de la Côte-Nord
Centre de services scolaire de l'Estuaire
620, rue Jalbert
Baie-Comeau (Québec) G5C 0B8

Objet : Répartition régionale pour l'année scolaire 2021-2022 des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes

Madame la Présidente,

À titre de présidente de la Table des directeurs généraux (la Table) de la Côte-Nord, vous trouverez ci-joint l'information relative aux montants attribués aux enveloppes citées en objet pour votre région, sous réserve de l'approbation des règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour l'année scolaire 2021-2022 (règles budgétaires) par le Conseil du trésor, ainsi que les formulaires nécessaires à la planification de votre offre de formation pour l'année scolaire 2021-2022.

Enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles (AEP)

AEP – Priorités ministérielles

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 11 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022.

... 2

L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles est destinée aux formations menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- *Service de garde en milieu scolaire* (AEP 4232);
- *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244).

Le montant dédié au programme d'études *Service de garde en milieu scolaire* peut être utilisé pour former des cohortes additionnelles dans le programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés*. L'inverse n'est toutefois pas possible.

Le montant dédié aux AEP – Priorités régionales peut également permettre la formation de cohortes additionnelles dans ces deux programmes d'études, si les besoins le justifient.

AEP – Priorités régionales

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 17,32 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022.

Compétences à la carte

Pour l'année scolaire 2021-2022, une enveloppe dédiée aux compétences à la carte a été créée. Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 2,4 M\$.

À noter que les sommes dédiées aux AEP – Priorités régionales et aux compétences à la carte visent spécifiquement les éléments pour lesquels ces enveloppes ont été créées. Toutefois, ces dernières pourront être communicantes.

Autres dispositions

- L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles n'est pas communicante avec les enveloppes AEP – Priorités régionales et celle des compétences à la carte.
- Les compétences à la carte du programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244) peuvent être planifiées dans l'enveloppe des priorités ministérielles correspondant au programme d'études.
- Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales peuvent être utilisés pour démarrer des groupes additionnels dans les programmes d'études visés par l'enveloppe des priorités ministérielles lorsque les montants associés à celles-ci sont épuisés.
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé au démarrage d'une petite cohorte pour un programme d'études menant à l'AEP, le centre de services scolaire ou la commission scolaire (organisme scolaire) doit en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 15550, volet 4 des règles budgétaires de fonctionnement des organismes scolaires).

- Pour obtenir le financement supplémentaire associé à l’alternance travail-études pour une AEP, l’organisme scolaire doit en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 13026 – Ajustement pour l’alternance travail-études des règles budgétaires), et prévoir le montant de la formation de base dans l’enveloppe régionale.
- La planification régionale doit tenir compte des montants déjà engagés au cours de l’année scolaire 2020-2021. De plus, l’offre de formation doit répondre aux besoins régionaux.

Enveloppe dédiée au soutien au démarrage de petites cohortes (mesure 15550, volet 4)

Sous réserve de l’approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s’élève à 4,82 M\$ pour l’année scolaire 2021-2022, dont 500 000 \$ afin d’assurer le démarrage de petites cohortes supplémentaires dans les programmes d’études menant à un métier lié au secteur de la construction.

À cet égard, vous êtes invités à considérer les besoins de votre région dans vos prévisions et identifier, le cas échéant, la ou les cohortes qui pourraient bénéficier de ce soutien pour un démarrage au cours de l’année scolaire 2021-2022. En fonction des sommes disponibles et des demandes déposées, le Ministère fera connaître aux organismes scolaires les cohortes qui seront soutenues dans ce contexte.

Précisions liées à la mesure

- L’organisme scolaire peut demander le soutien financier pour deux groupes d’un même programme d’études, si la formation est offerte dans deux centres suffisamment éloignés l’un de l’autre ou à des moments différents dans l’année (ex. : automne et hiver).
- Les élèves qui entrent à tout moment de l’année dans un groupe (entrées et sorties variables) sont considérés comme faisant partie du même groupe.
- Les petites cohortes financées dans le cadre de cette mesure en 2020-2021 qui poursuivent en 2021-2022 doivent être inscrites au Tableau 1-B du formulaire pour obtenir le financement associé à la fin de la cohorte. Par ailleurs, les cohortes ayant bénéficié d’un soutien pour le secteur de la construction au cours de l’année scolaire 2020-2021 et qui poursuivent leur formation en 2021-2022 doivent également être identifiées.
- L’organisme scolaire doit, au moment de faire sa déclaration dans Charlemagne, choisir la valeur 13 (petits groupes) dans « Autres mesures » comme le prévoit le Guide de déclaration en formation professionnelle de Charlemagne. Cette valeur ne s’applique que lorsqu’un élève débute ou poursuit un programme d’études pour lequel il avait déjà été déclaré en petit groupe.

Les formulaires de planification des allocations régionales 2021-2022 doivent être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 18 juin 2021. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

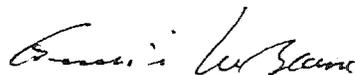
Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre les personnes suivantes :

M^{me} Michelle Desrochers
(AEP ou Compétences à la carte)
michelle.desrochers@education.gouv.qc.ca

M^{me} Nina Brière
(Soutien au démarrage de petites
cohortes)
nina.briere@education.gouv.qc.ca

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 2

c. c. M. Éric Desbiens, responsable de la concertation régionale pour la Côte-Nord,
Centre de services scolaire de l'Estuaire

Québec, le 26 mai 2021

Monsieur Jean Roberge
Président
Table des directeurs généraux de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches
Centre de services scolaire des Appalaches
650, rue Lapierre
Thetford Mines (Québec) G6G 7P1

Objet : Répartition régionale pour l'année scolaire 2021-2022 des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, vous trouverez ci-joint l'information relative aux montants attribués aux enveloppes citées en objet pour vos régions, sous réserve de l'approbation des règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour l'année scolaire 2021-2022 (règles budgétaires) par le Conseil du trésor, ainsi que les formulaires nécessaires à la planification de votre offre de formation pour l'année scolaire 2021-2022.

Enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles (AEP)

AEP – Priorités ministérielles

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 11 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022.

... 2

L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles est destinée aux formations menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- *Service de garde en milieu scolaire* (AEP 4232);
- *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244).

Le montant dédié au programme d'études *Service de garde en milieu scolaire* peut être utilisé pour former des cohortes additionnelles dans le programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés*. L'inverse n'est toutefois pas possible.

Le montant dédié aux AEP – Priorités régionales peut également permettre la formation de cohortes additionnelles dans ces deux programmes d'études, si les besoins le justifient.

AEP – Priorités régionales

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 17,32 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022.

Compétences à la carte

Pour l'année scolaire 2021-2022, une enveloppe dédiée aux compétences à la carte a été créée. Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 2,4 M\$.

À noter que les sommes dédiées aux AEP – Priorités régionales et aux compétences à la carte visent spécifiquement les éléments pour lesquels ces enveloppes ont été créées. Toutefois, ces dernières pourront être communicantes.

Autres dispositions

- L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles n'est pas communicante avec les enveloppes AEP – Priorités régionales et celle des compétences à la carte.
- Les compétences à la carte du programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244) peuvent être planifiées dans l'enveloppe des priorités ministérielles correspondant au programme d'études.
- Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales peuvent être utilisés pour démarrer des groupes additionnels dans les programmes d'études visés par l'enveloppe des priorités ministérielles lorsque les montants associés à celles-ci sont épuisés.
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé au démarrage d'une petite cohorte pour un programme d'études menant à l'AEP, le centre de services scolaire ou la commission scolaire (organisme scolaire) doit en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 15550, volet 4 des règles budgétaires de fonctionnement des organismes scolaires).

- Pour obtenir le financement supplémentaire associé à l’alternance travail-études pour une AEP, l’organisme scolaire doit en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 13026 – Ajustement pour l’alternance travail-études des règles budgétaires), et prévoir le montant de la formation de base dans l’enveloppe régionale.
- La planification régionale doit tenir compte des montants déjà engagés au cours de l’année scolaire 2020-2021. De plus, l’offre de formation doit répondre aux besoins régionaux.

Enveloppe dédiée au soutien au démarrage de petites cohortes (mesure 15550, volet 4)

Sous réserve de l’approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s’élève à 4,82 M\$ pour l’année scolaire 2021-2022, dont 500 000 \$ afin d’assurer le démarrage de petites cohortes supplémentaires dans les programmes d’études menant à un métier lié au secteur de la construction.

À cet égard, vous êtes invités à considérer les besoins de vos régions dans vos prévisions et identifier, le cas échéant, la ou les cohortes qui pourraient bénéficier de ce soutien pour un démarrage au cours de l’année scolaire 2021-2022. En fonction des sommes disponibles et des demandes déposées, le Ministère fera connaître aux organismes scolaires les cohortes qui seront soutenues dans ce contexte.

Précisions liées à la mesure

- L’organisme scolaire peut demander le soutien financier pour deux groupes d’un même programme d’études, si la formation est offerte dans deux centres suffisamment éloignés l’un de l’autre ou à des moments différents dans l’année (ex. : automne et hiver).
- Les élèves qui entrent à tout moment de l’année dans un groupe (entrées et sorties variables) sont considérés comme faisant partie du même groupe.
- Les petites cohortes financées dans le cadre de cette mesure en 2020-2021 qui poursuivent en 2021-2022 doivent être inscrites au Tableau 1-B du formulaire pour obtenir le financement associé à la fin de la cohorte. Par ailleurs, les cohortes ayant bénéficié d’un soutien pour le secteur de la construction au cours de l’année scolaire 2020-2021 et qui poursuivent leur formation en 2021-2022 doivent également être identifiées.
- L’organisme scolaire doit, au moment de faire sa déclaration dans Charlemagne, choisir la valeur 13 (petits groupes) dans « Autres mesures » comme le prévoit le Guide de déclaration en formation professionnelle de Charlemagne. Cette valeur ne s’applique que lorsqu’un élève débute ou poursuit un programme d’études pour lequel il avait déjà été déclaré en petit groupe.

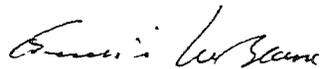
Les formulaires de planification des allocations régionales 2021-2022 doivent être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 18 juin 2021. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre les personnes suivantes :

M ^{me} Michelle Desrochers (AEP ou Compétences à la carte) michelle.desrochers@education.gouv.qc.ca	M ^{me} Nina Brière (Soutien au démarrage de petites cohortes) nina.briere@education.gouv.qc.ca
--	--

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 4

c. c. M^{me} Dominique Riel-Roberge, responsable de la concertation régionale pour la Capitale-Nationale et la Chaudière-Appalaches, Centre de services scolaire de la Beauce-Échemin

Québec, le 26 mai 2021

Monsieur Alain Desruisseaux
Président
Table des directeurs généraux de la Mauricie
et du Centre-du-Québec
Centre de services scolaire des Bois-Francis
40, boulevard des Bois-Francis Nord
Victoriaville (Québec) G6P 6S5

Objet : Répartition régionale pour l'année scolaire 2021-2022 des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions de la Mauricie–Centre-du-Québec, vous trouverez ci-joint l'information relative aux montants attribués aux enveloppes citées en objet pour vos régions, sous réserve de l'approbation des règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour l'année scolaire 2021-2022 (règles budgétaires) par le Conseil du trésor, ainsi que les formulaires nécessaires à la planification de votre offre de formation pour l'année scolaire 2021-2022.

Enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles (AEP)

AEP – Priorités ministérielles

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 11 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022.

... 2

L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles est destinée aux formations menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- *Service de garde en milieu scolaire* (AEP 4232);
- *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244).

Le montant dédié au programme d'études *Service de garde en milieu scolaire* peut être utilisé pour former des cohortes additionnelles dans le programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés*. L'inverse n'est toutefois pas possible.

Le montant dédié aux AEP – Priorités régionales peut également permettre la formation de cohortes additionnelles dans ces deux programmes d'études, si les besoins le justifient.

AEP – Priorités régionales

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 17,32 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022.

Compétences à la carte

Pour l'année scolaire 2021-2022, une enveloppe dédiée aux compétences à la carte a été créée. Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 2,4 M\$.

À noter que les sommes dédiées aux AEP – Priorités régionales et aux compétences à la carte visent spécifiquement les éléments pour lesquels ces enveloppes ont été créées. Toutefois, ces dernières pourront être communicantes.

Autres dispositions

- L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles n'est pas communicante avec les enveloppes AEP – Priorités régionales et celle des compétences à la carte.
- Les compétences à la carte du programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244) peuvent être planifiées dans l'enveloppe des priorités ministérielles correspondant au programme d'études.
- Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales peuvent être utilisés pour démarrer des groupes additionnels dans les programmes d'études visés par l'enveloppe des priorités ministérielles lorsque les montants associés à celles-ci sont épuisés.
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé au démarrage d'une petite cohorte pour un programme d'études menant à l'AEP, le centre de services scolaire ou la commission scolaire (organisme scolaire) doit en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 15550, volet 4 des règles budgétaires de fonctionnement des organismes scolaires).

- Pour obtenir le financement supplémentaire associé à l'alternance travail-études pour une AEP, l'organisme scolaire doit en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 13026 – Ajustement pour l'alternance travail-études des règles budgétaires), et prévoir le montant de la formation de base dans l'enveloppe régionale.
- La planification régionale doit tenir compte des montants déjà engagés au cours de l'année scolaire 2020-2021. De plus, l'offre de formation doit répondre aux besoins régionaux.

Enveloppe dédiée au soutien au démarrage de petites cohortes (mesure 15550, volet 4)

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 4,82 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022, dont 500 000 \$ afin d'assurer le démarrage de petites cohortes supplémentaires dans les programmes d'études menant à un métier lié au secteur de la construction.

À cet égard, vous êtes invités à considérer les besoins de vos régions dans vos prévisions et identifier, le cas échéant, la ou les cohortes qui pourraient bénéficier de ce soutien pour un démarrage au cours de l'année scolaire 2021-2022. En fonction des sommes disponibles et des demandes déposées, le Ministère fera connaître aux organismes scolaires les cohortes qui seront soutenues dans ce contexte.

Précisions liées à la mesure

- L'organisme scolaire peut demander le soutien financier pour deux groupes d'un même programme d'études, si la formation est offerte dans deux centres suffisamment éloignés l'un de l'autre ou à des moments différents dans l'année (ex. : automne et hiver).
- Les élèves qui entrent à tout moment de l'année dans un groupe (entrées et sorties variables) sont considérés comme faisant partie du même groupe.
- Les petites cohortes financées dans le cadre de cette mesure en 2020-2021 qui poursuivent en 2021-2022 doivent être inscrites au Tableau 1-B du formulaire pour obtenir le financement associé à la fin de la cohorte. Par ailleurs, les cohortes ayant bénéficié d'un soutien pour le secteur de la construction au cours de l'année scolaire 2020-2021 et qui poursuivent leur formation en 2021-2022 doivent également être identifiées.
- L'organisme scolaire doit, au moment de faire sa déclaration dans Charlemagne, choisir la valeur 13 (petits groupes) dans « Autres mesures » comme le prévoit le Guide de déclaration en formation professionnelle de Charlemagne. Cette valeur ne s'applique que lorsqu'un élève débute ou poursuit un programme d'études pour lequel il avait déjà été déclaré en petit groupe.

Les formulaires de planification des allocations régionales 2021-2022 doivent être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 18 juin 2021. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre les personnes suivantes :

M^{me} Michelle Desrochers
(AEP ou Compétences à la carte)
michelle.desrochers@education.gouv.qc.ca

M^{me} Nina Brière
(Soutien au démarrage de petites
cohortes)
nina.briere@education.gouv.qc.ca

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 4

- c. c. M^{me} Guylaine Bourque, responsable de la concertation régionale pour la Mauricie, Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
- M^{me} Johanne Lachapelle, responsable de la concertation régionale pour le Centre-du-Québec, Centre de services scolaire des Chênes

Québec, le 26 mai 2021

Madame Kathlyn Morel
Présidente
Table des directeurs généraux de la Montérégie
Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
50, boulevard Taschereau, 2^e étage
La Prairie (Québec) J5R 4V3

Objet : Répartition régionale pour l'année scolaire 2021-2022 des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes

Madame la Présidente,

À titre de présidente de la Table des directeurs généraux (la Table) de la Montérégie, vous trouverez ci-joint l'information relative aux montants attribués aux enveloppes citées en objet pour votre région, sous réserve de l'approbation des règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour l'année scolaire 2021-2022 (règles budgétaires) par le Conseil du trésor, ainsi que les formulaires nécessaires à la planification de votre offre de formation pour l'année scolaire 2021-2022.

Enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles (AEP)

AEP – Priorités ministérielles

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 11 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022.

... 2

L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles est destinée aux formations menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- *Service de garde en milieu scolaire* (AEP 4232);
- *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244).

Le montant dédié au programme d'études *Service de garde en milieu scolaire* peut être utilisé pour former des cohortes additionnelles dans le programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés*. L'inverse n'est toutefois pas possible.

Le montant dédié aux AEP – Priorités régionales peut également permettre la formation de cohortes additionnelles dans ces deux programmes d'études, si les besoins le justifient.

AEP – Priorités régionales

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 17,32 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022.

Compétences à la carte

Pour l'année scolaire 2021-2022, une enveloppe dédiée aux compétences à la carte a été créée. Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 2,4 M\$.

À noter que les sommes dédiées aux AEP – Priorités régionales et aux compétences à la carte visent spécifiquement les éléments pour lesquels ces enveloppes ont été créées. Toutefois, ces dernières pourront être communicantes.

Autres dispositions

- L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles n'est pas communicante avec les enveloppes AEP – Priorités régionales et celle des compétences à la carte.
- Les compétences à la carte du programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244) peuvent être planifiées dans l'enveloppe des priorités ministérielles correspondant au programme d'études.
- Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales peuvent être utilisés pour démarrer des groupes additionnels dans les programmes d'études visés par l'enveloppe des priorités ministérielles lorsque les montants associés à celles-ci sont épuisés.
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé au démarrage d'une petite cohorte pour un programme d'études menant à l'AEP, le centre de services scolaire ou la commission scolaire (organisme scolaire) doit en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 15550, volet 4 des règles budgétaires de fonctionnement des organismes scolaires).

- Pour obtenir le financement supplémentaire associé à l'alternance travail-études pour une AEP, l'organisme scolaire doit en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 13026 – Ajustement pour l'alternance travail-études des règles budgétaires), et prévoir le montant de la formation de base dans l'enveloppe régionale.
- La planification régionale doit tenir compte des montants déjà engagés au cours de l'année scolaire 2020-2021. De plus, l'offre de formation doit répondre aux besoins régionaux.

Enveloppe dédiée au soutien au démarrage de petites cohortes (mesure 15550, volet 4)

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 4,82 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022, dont 500 000 \$ afin d'assurer le démarrage de petites cohortes supplémentaires dans les programmes d'études menant à un métier lié au secteur de la construction.

À cet égard, vous êtes invités à considérer les besoins de votre région dans vos prévisions et identifier, le cas échéant, la ou les cohortes qui pourraient bénéficier de ce soutien pour un démarrage au cours de l'année scolaire 2021-2022. En fonction des sommes disponibles et des demandes déposées, le Ministère fera connaître aux organismes scolaires les cohortes qui seront soutenues dans ce contexte.

Précisions liées à la mesure

- L'organisme scolaire peut demander le soutien financier pour deux groupes d'un même programme d'études, si la formation est offerte dans deux centres suffisamment éloignés l'un de l'autre ou à des moments différents dans l'année (ex. : automne et hiver).
- Les élèves qui entrent à tout moment de l'année dans un groupe (entrées et sorties variables) sont considérés comme faisant partie du même groupe.
- Les petites cohortes financées dans le cadre de cette mesure en 2020-2021 qui poursuivent en 2021-2022 doivent être inscrites au Tableau 1-B du formulaire pour obtenir le financement associé à la fin de la cohorte. Par ailleurs, les cohortes ayant bénéficié d'un soutien pour le secteur de la construction au cours de l'année scolaire 2020-2021 et qui poursuivent leur formation en 2021-2022 doivent également être identifiées.
- L'organisme scolaire doit, au moment de faire sa déclaration dans Charlemagne, choisir la valeur 13 (petits groupes) dans « Autres mesures » comme le prévoit le Guide de déclaration en formation professionnelle de Charlemagne. Cette valeur ne s'applique que lorsqu'un élève débute ou poursuit un programme d'études pour lequel il avait déjà été déclaré en petit groupe.

Les formulaires de planification des allocations régionales 2021-2022 doivent être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 18 juin 2021. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre les personnes suivantes :

M^{me} Michelle Desrochers
(AEP ou Compétences à la carte)
michelle.desrochers@education.gouv.qc.ca

M^{me} Nina Brière
(Soutien au démarrage de petites
cohortes)
nina.briere@education.gouv.qc.ca

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 2

c. c. M^{me} Nancy Roy, responsable de la concertation régionale pour la Montérégie,
Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs

Québec, le 26 mai 2021

Monsieur Denis Rossignol
Président
Table des directeurs généraux de l'Outaouais
Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
331, rue du Couvent
Maniwaki (Québec) J9E 1H5

Objet : Répartition régionale pour l'année scolaire 2021-2022 des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) de l'Outaouais, vous trouverez ci-joint l'information relative aux montants attribués aux enveloppes citées en objet pour votre région, sous réserve de l'approbation des règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour l'année scolaire 2021-2022 (règles budgétaires) par le Conseil du trésor, ainsi que les formulaires nécessaires à la planification de votre offre de formation pour l'année scolaire 2021-2022.

Enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles (AEP)

AEP – Priorités ministérielles

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 11 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022.

... 2

L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles est destinée aux formations menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- *Service de garde en milieu scolaire* (AEP 4232);
- *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244).

Le montant dédié au programme d'études *Service de garde en milieu scolaire* peut être utilisé pour former des cohortes additionnelles dans le programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés*. L'inverse n'est toutefois pas possible.

Le montant dédié aux AEP – Priorités régionales peut également permettre la formation de cohortes additionnelles dans ces deux programmes d'études, si les besoins le justifient.

AEP – Priorités régionales

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 17,32 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022.

Compétences à la carte

Pour l'année scolaire 2021-2022, une enveloppe dédiée aux compétences à la carte a été créée. Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 2,4 M\$.

À noter que les sommes dédiées aux AEP – Priorités régionales et aux compétences à la carte visent spécifiquement les éléments pour lesquels ces enveloppes ont été créées. Toutefois, ces dernières pourront être communicantes.

Autres dispositions

- L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles n'est pas communicante avec les enveloppes AEP – Priorités régionales et celle des compétences à la carte.
- Les compétences à la carte du programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244) peuvent être planifiées dans l'enveloppe des priorités ministérielles correspondant au programme d'études.
- Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales peuvent être utilisés pour démarrer des groupes additionnels dans les programmes d'études visés par l'enveloppe des priorités ministérielles lorsque les montants associés à celles-ci sont épuisés.
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé au démarrage d'une petite cohorte pour un programme d'études menant à l'AEP, le centre de services scolaire ou la commission scolaire (organisme scolaire) doit en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 15550, volet 4 des règles budgétaires de fonctionnement des organismes scolaires).

- Pour obtenir le financement supplémentaire associé à l'alternance travail-études pour une AEP, l'organisme scolaire doit en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 13026 – Ajustement pour l'alternance travail-études des règles budgétaires), et prévoir le montant de la formation de base dans l'enveloppe régionale.
- La planification régionale doit tenir compte des montants déjà engagés au cours de l'année scolaire 2020-2021. De plus, l'offre de formation doit répondre aux besoins régionaux.

Enveloppe dédiée au soutien au démarrage de petites cohortes (mesure 15550, volet 4)

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 4,82 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022, dont 500 000 \$ afin d'assurer le démarrage de petites cohortes supplémentaires dans les programmes d'études menant à un métier lié au secteur de la construction.

À cet égard, vous êtes invités à considérer les besoins de votre région dans vos prévisions et identifier, le cas échéant, la ou les cohortes qui pourraient bénéficier de ce soutien pour un démarrage au cours de l'année scolaire 2021-2022. En fonction des sommes disponibles et des demandes déposées, le Ministère fera connaître aux organismes scolaires les cohortes qui seront soutenues dans ce contexte.

Précisions liées à la mesure

- L'organisme scolaire peut demander le soutien financier pour deux groupes d'un même programme d'études, si la formation est offerte dans deux centres suffisamment éloignés l'un de l'autre ou à des moments différents dans l'année (ex. : automne et hiver).
- Les élèves qui entrent à tout moment de l'année dans un groupe (entrées et sorties variables) sont considérés comme faisant partie du même groupe.
- Les petites cohortes financées dans le cadre de cette mesure en 2020-2021 qui poursuivent en 2021-2022 doivent être inscrites au Tableau 1-B du formulaire pour obtenir le financement associé à la fin de la cohorte. Par ailleurs, les cohortes ayant bénéficié d'un soutien pour le secteur de la construction au cours de l'année scolaire 2020-2021 et qui poursuivent leur formation en 2021-2022 doivent également être identifiées.
- L'organisme scolaire doit, au moment de faire sa déclaration dans Charlemagne, choisir la valeur 13 (petits groupes) dans « Autres mesures » comme le prévoit le Guide de déclaration en formation professionnelle de Charlemagne. Cette valeur ne s'applique que lorsqu'un élève débute ou poursuit un programme d'études pour lequel il avait déjà été déclaré en petit groupe.

Les formulaires de planification des allocations régionales 2021-2022 doivent être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 18 juin 2021. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre les personnes suivantes :

M^{me} Michelle Desrochers
(AEP ou Compétences à la carte)
michelle.desrochers@education.gouv.qc.ca

M^{me} Nina Brière
(Soutien au démarrage de petites
cohortes)
nina.briere@education.gouv.qc.ca

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 2

c. c. M^{me} Nathalie Mongeon, responsable de la concertation régionale pour l'Outaouais, Centre de services scolaire des Draveurs

Québec, le 26 mai 2021

Monsieur Martial Gaudreau
Président
Table des directeurs généraux de l'Estrie
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
308, rue Palmer
East Angus (Québec) J0B 1R0

Objet : Répartition régionale pour l'année scolaire 2021-2022 des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) de l'Estrie, vous trouverez ci-joint l'information relative aux montants attribués aux enveloppes citées en objet pour votre région, sous réserve de l'approbation des règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour l'année scolaire 2021-2022 (règles budgétaires) par le Conseil du trésor, ainsi que les formulaires nécessaires à la planification de votre offre de formation pour l'année scolaire 2021-2022.

Enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles (AEP)

AEP – Priorités ministérielles

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 11 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022.

... 2

L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles est destinée aux formations menant aux attestations d'études professionnelles suivantes :

- *Service de garde en milieu scolaire* (AEP 4232);
- *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244).

Le montant dédié au programme d'études *Service de garde en milieu scolaire* peut être utilisé pour former des cohortes additionnelles dans le programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés*. L'inverse n'est toutefois pas possible.

Le montant dédié aux AEP – Priorités régionales peut également permettre la formation de cohortes additionnelles dans ces deux programmes d'études, si les besoins le justifient.

AEP – Priorités régionales

Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 17,32 M\$ pour l'année scolaire 2021-2022.

Compétences à la carte

Pour l'année scolaire 2021-2022, une enveloppe dédiée aux compétences à la carte a été créée. Sous réserve de l'approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s'élève à 2,4 M\$.

À noter que les sommes dédiées aux AEP – Priorités régionales et aux compétences à la carte visent spécifiquement les éléments pour lesquels ces enveloppes ont été créées. Toutefois, ces dernières pourront être communicantes.

Autres dispositions

- L'enveloppe AEP – Priorités ministérielles n'est pas communicante avec les enveloppes AEP – Priorités régionales et celle des compétences à la carte.
- Les compétences à la carte du programme d'études *Assistance à la personne en résidence privée pour aînés* (AEP 4244) peuvent être planifiées dans l'enveloppe des priorités ministérielles correspondant au programme d'études.
- Les montants dédiés aux AEP – Priorités régionales peuvent être utilisés pour démarrer des groupes additionnels dans les programmes d'études visés par l'enveloppe des priorités ministérielles lorsque les montants associés à celles-ci sont épuisés.
- Pour obtenir le financement supplémentaire associé au démarrage d'une petite cohorte pour un programme d'études menant à l'AEP, le centre de services scolaire ou la commission scolaire (organisme scolaire) doit en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 15550, volet 4 des règles budgétaires de fonctionnement des organismes scolaires).

- Pour obtenir le financement supplémentaire associé à l’alternance travail-études pour une AEP, l’organisme scolaire doit en faire la demande dans la mesure prévue à cet effet (mesure 13026 – Ajustement pour l’alternance travail-études des règles budgétaires), et prévoir le montant de la formation de base dans l’enveloppe régionale.
- La planification régionale doit tenir compte des montants déjà engagés au cours de l’année scolaire 2020-2021. De plus, l’offre de formation doit répondre aux besoins régionaux.

Enveloppe dédiée au soutien au démarrage de petites cohortes (mesure 15550, volet 4)

Sous réserve de l’approbation des règles budgétaires, cette enveloppe s’élève à 4,82 M\$ pour l’année scolaire 2021-2022, dont 500 000 \$ afin d’assurer le démarrage de petites cohortes supplémentaires dans les programmes d’études menant à un métier lié au secteur de la construction.

À cet égard, vous êtes invités à considérer les besoins de votre région dans vos prévisions et identifier, le cas échéant, la ou les cohortes qui pourraient bénéficier de ce soutien pour un démarrage au cours de l’année scolaire 2021-2022. En fonction des sommes disponibles et des demandes déposées, le Ministère fera connaître aux organismes scolaires les cohortes qui seront soutenues dans ce contexte.

Précisions liées à la mesure

- L’organisme scolaire peut demander le soutien financier pour deux groupes d’un même programme d’études, si la formation est offerte dans deux centres suffisamment éloignés l’un de l’autre ou à des moments différents dans l’année (ex. : automne et hiver).
- Les élèves qui entrent à tout moment de l’année dans un groupe (entrées et sorties variables) sont considérés comme faisant partie du même groupe.
- Les petites cohortes financées dans le cadre de cette mesure en 2020-2021 qui poursuivent en 2021-2022 doivent être inscrites au Tableau 1-B du formulaire pour obtenir le financement associé à la fin de la cohorte. Par ailleurs, les cohortes ayant bénéficié d’un soutien pour le secteur de la construction au cours de l’année scolaire 2020-2021 et qui poursuivent leur formation en 2021-2022 doivent également être identifiées.
- L’organisme scolaire doit, au moment de faire sa déclaration dans Charlemagne, choisir la valeur 13 (petits groupes) dans « Autres mesures » comme le prévoit le Guide de déclaration en formation professionnelle de Charlemagne. Cette valeur ne s’applique que lorsqu’un élève débute ou poursuit un programme d’études pour lequel il avait déjà été déclaré en petit groupe.

Les formulaires de planification des allocations régionales 2021-2022 doivent être transmis à l'adresse DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca au plus tard le 18 juin 2021. Après cette date, les sommes non utilisées seront redistribuées aux régions ayant signifié des besoins supplémentaires.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre les personnes suivantes :

M^{me} Michelle Desrochers
(AEP ou Compétences à la carte)
michelle.desrochers@education.gouv.qc.ca

M^{me} Nina Brière
(Soutien au démarrage de petites
cohortes)
nina.briere@education.gouv.qc.ca

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 2

c. c. M^{me} Chantal Landry, responsable de la concertation régionale pour l'Estrie,
Centre de services scolaire des Sommets



Québec, le 2 septembre 2021

Madame Brigitte Aucoin
Présidente
Table des directeurs généraux du Bas-Saint-Laurent
et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Centre de services scolaire des Îles
1419, chemin de l'Étang-du-Nord
L'Étang-du-Nord (Québec) G4T 3B9

Objet : Redistribution régionale des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes et bilan des engagements, pour l'année scolaire 2021-2022

Madame la Présidente,

À titre de présidente de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, vous trouverez ci-joint la confirmation des montants attribués régionalement en 2021-2022, pour chacune des enveloppes citées en objet, faisant suite à l'exercice de planification régionale complété en juin 2021.

Vous trouverez également les informations relatives au prochain exercice du bilan des engagements prévu en janvier 2022.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2021-2022

Bas-Saint-Laurent, du (01)	Montant
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	652 187 \$*
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	291 009 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	355 686 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	587 853 \$

*Incluant un montant de 69 620 \$ dédié aux compétences à la carte.

... 2

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, de la (11)	Montant
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	308 907 \$*
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	154 392 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	114 890 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	572 401 \$
*Incluant un montant de 21 398 \$ dédié aux compétences à la carte.	

Bilan des engagements

Afin d'assurer une utilisation optimale des enveloppes disponibles, chaque Table devra transmettre au Ministère un bilan de ses engagements qui respecte les montants alloués à la région. Ce moment sera également l'occasion de présenter des besoins supplémentaires, le cas échéant.

Le formulaire de bilan devra être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca, au plus tard le **28 janvier 2022**.

Le Ministère informera par la suite les tables régionales des montants supplémentaires accordés à chacune des enveloppes dédiées, le cas échéant.

À partir de ce moment et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire, si une table régionale présentait des besoins non planifiés, celle-ci peut s'enquérir des montants résiduels auprès du Ministère.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 1

c. c. M^{me} Josée Francoeur, Centre de services scolaire René-Lévesque, responsable de la concertation régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine



Québec, le 2 septembre 2021

Madame Chantale Cyr
Présidente
Table des directeurs généraux du
Saguenay–Lac-Saint-Jean
Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay
36, rue Jacques-Cartier Est
Saguenay (Québec) G7H 1W2

Objet : Redistribution régionale des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes et bilan des engagements, pour l'année scolaire 2021-2022

Madame la Présidente,

À titre de présidente de la Table des directeurs généraux (la Table) de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, vous trouverez ci-joint la confirmation des montants attribués régionalement en 2021-2022, pour chacune des enveloppes citées en objet, faisant suite à l'exercice de planification régionale complété en juin 2021.

Vous trouverez également les informations relatives au prochain exercice du bilan des engagements prévu en janvier 2022.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2021-2022

Saguenay–Lac-Saint-Jean, du (02)	Montant
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	1 244 194 \$*
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	285 807 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	187 742 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	39 976 \$

*Incluant un montant de 152 782 \$ dédié aux compétences à la carte.

... 2

Bilan des engagements

Afin d'assurer une utilisation optimale des enveloppes disponibles, chaque Table devra transmettre au Ministère un bilan de ses engagements qui respecte les montants alloués à la région. Ce moment sera également l'occasion de présenter des besoins supplémentaires, le cas échéant.

Le formulaire de bilan devra être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca, au plus tard le **28 janvier 2022**.

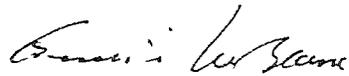
Le Ministère informera par la suite les tables régionales des montants supplémentaires accordés à chacune des enveloppes dédiées, le cas échéant.

À partir de ce moment et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire, si une table régionale présentait des besoins non planifiés, celle-ci peut s'enquérir des montants résiduels auprès du Ministère.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 1

c. c. M. Julien Racca, Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean, responsable de la concertation régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean



Québec, le 2 septembre 2021

Madame Nancy Lapointe
Présidente
Table des directeurs généraux de Laval,
des Laurentides et de Lanaudière
Centre de services scolaire des Samares
4671, rue Principale
Saint-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0

Objet : Redistribution régionale des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes et bilan des engagements, pour l'année scolaire 2021-2022

Madame la Présidente,

À titre de présidente de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière, vous trouverez ci-joint la confirmation des montants attribués régionalement en 2021-2022, pour chacune des enveloppes citées en objet, faisant suite à l'exercice de planification régionale complété en juin 2021.

Vous trouverez également les informations relatives au prochain exercice du bilan des engagements prévu en janvier 2022.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2021-2022

Laval, de (13)	Montant
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	1 193 237 *
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	395 012 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	125 075 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	160 000 \$

*Incluant un montant de 145 624 \$ dédié aux compétences à la carte.

... 2

Lanaudière, de (14)	Montant
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	1 122 035 *
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	473 125 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	240 715 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	73 292 \$
*Incluant un montant de 135 622 \$ dédié aux compétences à la carte.	

Laurentides, des (15)	Montant
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	1 556 074 *
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	438 732 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	263 156 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	248 676 \$
*Incluant un montant de 196 593 \$ dédié aux compétences à la carte.	

Bilan des engagements

Afin d'assurer une utilisation optimale des enveloppes disponibles, chaque Table devra transmettre au Ministère un bilan de ses engagements qui respecte les montants alloués à la région. Ce moment sera également l'occasion de présenter des besoins supplémentaires, le cas échéant.

Le formulaire de bilan devra être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca, au plus tard le **28 janvier 2022**.

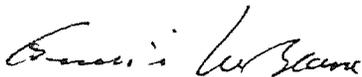
Le Ministère informera par la suite les tables régionales des montants supplémentaires accordés à chacune des enveloppes dédiées, le cas échéant.

À partir de ce moment et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire, si une table régionale présentait des besoins non planifiés, celle-ci peut s'enquérir des montants résiduels auprès du Ministère.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agr er, Madame la Pr sidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice g n rale,



Genevi ve LeBlanc

p. j. 1

c. c. M^{me} Chantal Paquet, Centre de services scolaire de la Rivier -du-Nord, responsable de la concertation r gionale de Laval, des Laurentides et de Lanaudier 

Québec, le 2 septembre 2021

Monsieur Yannick Roy
Président
Table des directeurs généraux de l'Abitibi-Témiscamingue
et du Nord-du-Québec
Centre de services scolaire Harricana
341, rue Principale Nord
Amos (Québec) J9T 2L8

Objet : Redistribution régionale des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes et bilan des engagements, pour l'année scolaire 2021-2022

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, vous trouverez ci-joint la confirmation des montants attribués régionalement en 2021-2022, pour chacune des enveloppes citées en objet, faisant suite à l'exercice de planification régionale complété en juin 2021.

Vous trouverez également les informations relatives au prochain exercice du bilan des engagements prévu en janvier 2022.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2021-2022

Abitibi-Témiscamingue, de l' (08)	Montant
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	670 055 \$*
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	165 688 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	112 998 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	409 052 \$

*Incluant un montant de 72 130 \$ dédié aux compétences à la carte.

... 2

Nord-du-Québec, du (10)	Montant
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	266 181 \$*
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	86 359 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	0 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	191 622 \$
*Incluant un montant de 18 386 \$ dédié aux compétences à la carte.	

Bilan des engagements

Afin d'assurer une utilisation optimale des enveloppes disponibles, chaque Table devra transmettre au Ministère un bilan de ses engagements qui respecte les montants alloués à la région. Ce moment sera également l'occasion de présenter des besoins supplémentaires, le cas échéant.

Le formulaire de bilan devra être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca, au plus tard le **28 janvier 2022**.

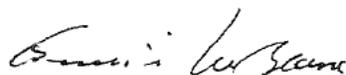
Le Ministère informera par la suite les tables régionales des montants supplémentaires accordés à chacune des enveloppes dédiées, le cas échéant.

À partir de ce moment et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire, si une table régionale présentait des besoins non planifiés, celle-ci peut s'enquérir des montants résiduels auprès du Ministère.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 1

c. c. M. Jason Yergeau, Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, responsable de la concertation régionale pour l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec

Québec, le 2 septembre 2021

Monsieur Dominic Bertrand
Président
Table des directeurs généraux de Montréal
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
1100, boulevard de la Côte-Vertu
Saint-Laurent (Québec) H4L 4V1

Objet : Redistribution régionale des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes et bilan des engagements, pour l'année scolaire 2021-2022

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) de la région de Montréal, vous trouverez ci-joint la confirmation des montants attribués régionalement en 2021-2022, pour chacune des enveloppes citées en objet, faisant suite à l'exercice de planification régionale complété en juin 2021.

Vous trouverez également les informations relatives au prochain exercice du bilan des engagements prévu en janvier 2022.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2021-2022

Montréal, de (06)	Montant
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	3 913 266 \$*
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	999 823 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	71 567 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	95 054 \$

*Incluant un montant de 527 717 \$ dédié aux compétences à la carte.

... 2

Bilan des engagements

Afin d'assurer une utilisation optimale des enveloppes disponibles, chaque Table devra transmettre au Ministère un bilan de ses engagements qui respecte les montants alloués à la région. Ce moment sera également l'occasion de présenter des besoins supplémentaires, le cas échéant.

Le formulaire de bilan devra être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca, au plus tard le **28 janvier 2022**.

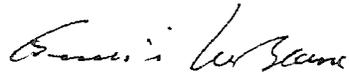
Le Ministère informera par la suite les tables régionales des montants supplémentaires accordés à chacune des enveloppes dédiées, le cas échéant.

À partir de ce moment et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire, si une table régionale présentait des besoins non planifiés, celle-ci peut s'enquérir des montants résiduels auprès du Ministère.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 1

c. c. M^{me} Annie Morin, Centre de services scolaire de Montréal, responsable de la concertation régionale de Montréal

**PLANIFICATION DE L'OFFRE DE FORMATION ET PLAN RÉGIONAL DE
POSITIONNEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**MESURE 15550 – SOUTIEN DE L'OFFRE RÉGIONALE EN FORMATION
PROFESSIONNELLE**

VOLET 1 – MÉCANISME DE CONCERTATION RÉGIONALE

Août 2021

1. CONTEXTE

La formation professionnelle (FP) établit un lien concret entre l'éducation et l'emploi. Dans ce contexte, il importe de connaître les besoins de main-d'œuvre dans toutes les régions pour ainsi être en mesure d'adapter l'offre de formation aux réalités régionales. Pour y parvenir, il convient d'assurer une meilleure concertation entre les organismes scolaires, ainsi qu'entre les divers acteurs en FP.

Dans cet esprit, en 2019, le ministère de l'Éducation (MEQ) a mis en place le volet 1 de la mesure 15550, qui vise à soutenir le réseau dans la mise en place d'un mécanisme de concertation régionale pour l'offre de formation.

Les responsables de la concertation régionale assurent le fonctionnement de ce mécanisme de concertation. Conformément aux règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires (RB), ils ont notamment sous leur responsabilité l'élaboration d'une planification de l'offre en FP qui tient compte des réalités socioéconomiques et démographiques du territoire.

Par ailleurs, en janvier 2021, en raison du contexte économique lié à la situation sanitaire, le ministre de l'Éducation a annoncé des investissements en formation générale des adultes et en FP visant le rehaussement des compétences des travailleurs et la requalification des chômeurs pandémiques. Pour l'année scolaire 2021-2022, ces investissements incluent une somme de 1 M\$, afin de doter les régions d'un plan régional de positionnement et de visibilité de la FP.

La planification de l'offre de FP et le plan régional de positionnement seront développés par les mécanismes de la concertation régionale au cours de l'année scolaire 2021-2022.

Ce document vise à présenter aux organismes scolaires les balises afin de mener à bien ces travaux.

2. PLANIFICATION DE L'OFFRE EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Afin d'offrir les meilleures perspectives d'emploi aux diplômés et assurer une saine gestion des ressources attribuées à la planification de l'offre de FP, celle-ci doit être adaptée en fonction des besoins régionaux du marché du travail. Or, chaque région doit composer avec des réalités et des défis différents.

Pour parvenir à développer l'offre en FP en cohérence avec tous ces aspects, celle-ci doit être planifiée de concert par les organismes scolaires partageant un même territoire.

2.1. DÉMARCHE SUGGÉRÉE

Une première étape viserait à dresser un bref portrait du territoire desservi :

- état de situation socioéconomique et démographique;
- état de l'offre de formation régionale actuelle et des inscriptions en FP;
- secteurs du marché du travail les plus présents sur le territoire;
- besoins de formation de la main-d'œuvre en fonction des secteurs les plus en demande.

Effectuer un portrait du territoire en amont permet de dégager des constats et facilite l'élaboration d'une planification adaptée à la réalité et aux défis régionaux.

La planification de l'offre de formation peut mener à la conception d'une vision concertée à moyen terme visant le développement ou l'ajustement de l'offre en FP, particulièrement pour la formation initiale, en fonction des réalités et des défis inhérents au territoire.

Pour y parvenir, les organismes scolaires d'une région ou d'un regroupement régional peuvent œuvrer de concert en convenant d'objectifs et d'actions communes sur une période de deux à trois années.

Les moyens à mettre en œuvre peuvent viser, par exemple, le maillage de partenariats stratégiques, l'utilisation de diverses mesures ou volets prévus aux RB, notamment ceux visant le soutien à l'offre régionale, ou encore la planification de dépôts de demandes d'ententes entre organismes scolaires intra ou interrégionaux ou d'autorisations d'offrir de nouveaux programmes d'études.

2.2. RÉSULTATS ATTENDUS

En fonction des diverses réalités et besoins observés sur le territoire, les résultats attendus pour la planification de l'offre de formation pourraient permettre :

- d'harmoniser le déploiement de l'offre de formation sur le territoire;
- de prioriser l'offre en fonction des besoins et des ressources disponibles;
- de maximiser la portée de l'offre de formation et des investissements;
- de favoriser la mise en commun d'expertises;
- de faciliter le démarrage de formations;
- de mettre en place une vision prospective des besoins émergents.

2.3. DÉPENSES ADMISSIBLES

Le développement de la planification de l'offre de formation fait partie du mandat des mécanismes de concertation régionale depuis la création de ce volet de la mesure. Ainsi, la somme qui y est rattachée est celle octroyée aux tables régionales des directeurs généraux des organismes scolaires, visant l'embauche d'une ou de ressources pour tenir le rôle de responsable de la concertation régionale.

3. PLAN RÉGIONAL DE POSITIONNEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de la relance économique, afin de maximiser le retour en emploi du plus grand nombre de personnes, le MEQ souhaite soutenir les régions dans la mise en place d'un plan régional de positionnement de la FP. Le plan régional de positionnement a pour objectif de renforcer le positionnement de la FP dans l'offre globale de formation, sa visibilité et la connaissance des formations professionnelles et des métiers auxquels elles mènent. Dans le cadre de ces travaux, le positionnement global de la FP tient compte de la formation initiale et de la formation continue.

Chaque région ou regroupement régional développera un plan de positionnement de la FP présentant des actions structurantes à déployer afin d'améliorer le positionnement global de la FP, et ce, selon les besoins du milieu.

Le plan de positionnement vise principalement à joindre les personnes se trouvant sans emploi en raison de la pandémie et qui ont été affectées par le ralentissement économique, mais également à faire connaître cette offre de formation aux jeunes qui sont en processus d'orientation de carrière. Le plan de positionnement viserait également à joindre des partenaires régionaux tels que des organismes communautaires et des entreprises pouvant contribuer à faire connaître la FP ou tout autre groupe de personnes jugés prioritaires selon les besoins du milieu.

Un déficit de visibilité ou de lisibilité prive les services de la FP d'un effet de réputation susceptible d'en stimuler la demande et peut alors être un obstacle à l'accessibilité de la formation professionnelle.

La visibilité renvoie au fait de pouvoir être vu facilement et positivement, d'être aisément perçu dans sa structure et ses détails. Quant à la lisibilité, dans le cadre de ces travaux, il s'agit de la facilité à comprendre l'offre de services en FP et les métiers auxquels les formations mènent, dans les divers textes et outils produits par les acteurs.

Ces actions peuvent prendre diverses formes en fonction de la stratégie qui aura été convenue par les parties. Le plan de positionnement de la FP doit comporter des objectifs et les moyens qui seront mis en place pour y répondre. Le plan de positionnement doit également comporter des cibles à atteindre et des indicateurs afin de mesurer les effets obtenus et d'ajuster les objectifs les années subséquentes, le cas échéant.

3.1. RÉSULTATS ATTENDUS

- Déploiement d'un plan de positionnement de la FP par région.
- Amélioration du positionnement de la FP dans l'offre globale de formation, sa visibilité et la connaissance des formations professionnelles et des métiers auxquelles elles mènent, notamment pour les secteurs jugés prioritaires (santé, construction et technologies de l'information [TI]).
- Renforcement de la collaboration entre les acteurs internes et externes de l'organisme scolaire, dans la mise en place d'actions de positionnement de la FP.
- Renforcement du partage d'expertise.
- Rayonnement de la FP.

Par ailleurs, bien que la planification de l'offre de formation et le plan régional de positionnement de la FP visent des objectifs distincts, les deux exercices sont complémentaires et peuvent donc se desservir l'un l'autre.

3.2. DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles sont liées directement au développement et au déploiement du plan régional de positionnement de la FP. Ces dépenses peuvent inclure le salaire de ressources supplémentaires affectées au développement et au déploiement du plan régional, ainsi que les frais de visibilité et de promotion incluant les dépenses liées à l'achat de matériel d'information et de promotion.

Les dépenses considérées comme des investissements ne sont pas admissibles.

4. REDDITION DE COMPTE

Comme il est d'usage depuis la mise en place du volet 1 de la mesure 15550, une reddition de compte est attendue en fin d'année scolaire. Le formulaire sera disponible pour les organismes scolaires fiduciaires du volet de la mesure par l'entremise du portail CollecteInfo au cours du mois de mai et devra être transmis pour la mi-juin.

La reddition de compte de l'année scolaire 2021-2022 inclura les résultats de l'exercice de la planification de l'offre de FP et du plan régional de positionnement, ainsi que le détail de l'utilisation des sommes au cours de l'année scolaire.

Une copie des deux plans pourra être transmise en annexe du rapport annuel.

BILAN DES ENGAGEMENTS 2021-2022

Attestation d'études professionnelles (AEP)
PRIORITÉS MINISTÉRIELLES - PRIORITÉS RÉGIONALES ET COMPÉTENCES À LA CARTE

Nom de la région : _____
 Numéro de la région : _____

Montants confirmés par le MEQ

AEP-Priorités ministérielles - SGM/S	-	\$
AEP-Priorités ministérielles - APRPA	-	\$
AEP-Priorités régionales et compétences à la carte	-	\$

Indiquer les montants confirmés en août 2021 pour chaque enveloppe

Centres de services scolaires		AEP-Priorités ministérielles		AEP-Priorités régionales et compétences à la carte
Numéro	Nom	Service de garde en milieu scolaire	Assistance à la personne en résidence privée pour aînés	
Total		-	\$	-
		-	\$	-
		-	\$	-

Montant par enveloppe retourné au Ministère, s'il y a lieu :	-	\$	-	\$	-	\$
--	---	----	---	----	---	----

Signature de la présidente ou du président : _____
 Date : _____

Québec, le 2 septembre 2021

Monsieur Sylvain Racette
Président
Table des directeurs généraux anglophones
Commission scolaire Riverside
7525, chemin de Chambly
Saint-Hubert (Québec) J3Y 0N7

Objet : Redistribution des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles pour les priorités ministérielles et bilan des engagements, pour l'année scolaire 2021-2022

Monsieur le Président,

En suivi à l'exercice de planification de l'utilisation des enveloppes ciblées en objet, complété en juin 2021, les montants officiellement alloués aux commissions scolaires anglophones pour l'année scolaire 2021-2022 sont les suivants :

Communauté anglophone	Montant
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	564 276 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	407 520 \$

Bilan des engagements

Afin d'assurer une utilisation optimale des enveloppes disponibles, chaque Table des directeurs généraux des centres de services scolaires et des commissions scolaires devra transmettre au Ministère un bilan de ses engagements qui respecte les montants alloués. Les tables auront alors l'occasion de présenter des besoins supplémentaires, le cas échéant.

... 2

Le formulaire de bilan devra être transmis par courrier électronique à DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca, au plus tard le **28 janvier 2022**.

Le Ministère informera par la suite les tables des montants supplémentaires accordés à chacune des enveloppes dédiées, le cas échéant.

À partir de ce moment et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire, si une table présentait des besoins non planifiés, celle-ci peut s'enquérir des montants résiduels auprès du Ministère.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 1

c. c. M. Charbel Mourad, Commission scolaire Lester-B.-Pearson, responsable des enveloppes liées aux AEP pour la communauté anglophone

Québec, le 2 septembre 2021

Madame Nadine Desrosiers
Présidente
Table des directeurs généraux de la Côte-Nord
Centre de services scolaire de l'Estuaire
620, rue Jalbert
Baie-Comeau (Québec) G5C 0B8

Objet : Redistribution régionale des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes et bilan des engagements, pour l'année scolaire 2021-2022

Madame la Présidente,

À titre de présidente de la Table des directeurs généraux (la Table) de la région de la Côte-Nord, vous trouverez ci-joint la confirmation des montants attribués régionalement en 2021-2022, pour chacune des enveloppes citées en objet, faisant suite à l'exercice de planification régionale complété en juin 2021.

Vous trouverez également les informations relatives au prochain exercice du bilan des engagements prévu en janvier 2022.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2021-2022

Côte-Nord, de la (09)	Montant
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	461 468 *
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	145 137 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	126 050 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	204 116 \$

*Incluant un montant de 42 829 \$ dédié aux compétences à la carte.

... 2

Bilan des engagements

Afin d'assurer une utilisation optimale des enveloppes disponibles, chaque Table devra transmettre au Ministère un bilan de ses engagements qui respecte les montants alloués à la région. Ce moment sera également l'occasion de présenter des besoins supplémentaires, le cas échéant.

Le formulaire de bilan devra être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca, au plus tard le **28 janvier 2022**.

Le Ministère informera par la suite les tables régionales des montants supplémentaires accordés à chacune des enveloppes dédiées, le cas échéant.

À partir de ce moment et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire, si une table régionale présentait des besoins non planifiés, celle-ci peut s'enquérir des montants résiduels auprès du Ministère.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 1

c. c. M. Éric Desbiens, Centre de services scolaire de l'Estuaire, responsable de la concertation régionale de la Côte-Nord



Québec, le 2 septembre 2021

Monsieur Jean Roberge
Président
Table des directeurs généraux de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches
Centre de services scolaire des Appalaches
650, rue Lapierre
Thetford Mines (Québec) G6G 7P1

**Objet : Redistribution régionale des enveloppes dédiées aux attestations d'études
professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage
de petites cohortes et bilan des engagements, pour l'année
scolaire 2021-2022**

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions de de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, vous trouverez ci-joint la confirmation des montants attribués régionalement en 2021-2022, pour chacune des enveloppes citées en objet, faisant suite à l'exercice de planification régionale complété en juin 2021.

Vous trouverez également les informations relatives au prochain exercice du bilan des engagements prévu en janvier 2022.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2021-2022

Capitale-Nationale, de la (03)	Montant
<hr/>	
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	1 263 626 \$*
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	548 118 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	333 182 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	242 491 \$

*Incluant un montant de 155 512 \$ dédié aux compétences à la carte.

... 2

Chaudière-Appalaches, de la (12)	Montant
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	1 034 951 \$*
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	67 262 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	232 289 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	480 138 \$
*Incluant un montant de 123 389 \$ dédié aux compétences à la carte.	

Bilan des engagements

Afin d'assurer une utilisation optimale des enveloppes disponibles, chaque Table devra transmettre au Ministère un bilan de ses engagements qui respecte les montants alloués à la région. Ce moment sera également l'occasion de présenter des besoins supplémentaires, le cas échéant.

Le formulaire de bilan devra être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca, au plus tard le **28 janvier 2022**.

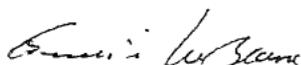
Le Ministère informera par la suite les tables régionales des montants supplémentaires accordés à chacune des enveloppes dédiées, le cas échéant.

À partir de ce moment et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire, si une table régionale présentait des besoins non planifiés, celle-ci peut s'enquérir des montants résiduels auprès du Ministère.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 1

c. c. M^{me} Mélanie Bisailon, Centre de services scolaire des Navigateurs, responsable de la concertation régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Québec, le 2 septembre 2021

Monsieur Alain Desruisseaux
Président
Table des directeurs généraux de la Mauricie et
du Centre-du-Québec
Centre de services scolaire des Bois-Francis
40, boulevard des Bois-Francis Nord
Victoriaville (Québec) G6P 6S5

Objet : Redistribution régionale des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes et bilan des engagements, pour l'année scolaire 2021-2022

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec vous trouverez ci-joint la confirmation des montants attribués régionalement en 2021-2022, pour chacune des enveloppes citées en objet, faisant suite à l'exercice de planification régionale complété en juin 2021.

Vous trouverez également les informations relatives au prochain exercice du bilan des engagements prévu en janvier 2022.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2021-2022

Mauricie, de la (04)	Montant
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	1 208 973 \$*
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	304 087 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	333 010 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	257 587 \$

*Incluant un montant de 147 834 \$ dédié aux compétences à la carte.

... 2

Centre-du-Québec, du (17)	Montant
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	727 775 \$*
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	214 665 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	165 512 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	193 590 \$

*Incluant un montant de 80 794 \$ dédié aux compétences à la carte.

Bilan des engagements

Afin d'assurer une utilisation optimale des enveloppes disponibles, chaque Table devra transmettre au Ministère un bilan de ses engagements qui respecte les montants alloués à la région. Ce moment sera également l'occasion de présenter des besoins supplémentaires, le cas échéant.

Le formulaire de bilan devra être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca, au plus tard le **28 janvier 2022**.

Le Ministère informera par la suite les tables régionales des montants supplémentaires accordés à chacune des enveloppes dédiées, le cas échéant.

À partir de ce moment et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire, si une table régionale présentait des besoins non planifiés, celle-ci peut s'enquérir des montants résiduels auprès du Ministère.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 1

c. c. M^{me} Guylaine Bourque, responsable de la concertation régionale pour la Mauricie,
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy
M^{me} Sophie Tousignant, responsable de la concertation régionale pour le
Centre-du-Québec, Centre de services scolaire des Chênes



Québec, le 2 septembre 2021

Madame Kathlyn Morel
Présidente
Table des directeurs généraux de la Montérégie
Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
50, boulevard Taschereau, 2^e étage
La Prairie (Québec) J5R 4V3

Objet : Redistribution régionale des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes et bilan des engagements, pour l'année scolaire 2021-2022

Madame la Présidente,

À titre de présidente de la Table des directeurs généraux (la Table) de la région de la Montérégie, vous trouverez ci-joint la confirmation des montants attribués régionalement en 2021-2022, pour chacune des enveloppes citées en objet, faisant suite à l'exercice de planification régionale complété en juin 2021.

Vous trouverez également les informations relatives au prochain exercice du bilan des engagements prévu en janvier 2022.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2021-2022

Montérégie, de la (16)	Montant
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	2 341 031 *
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	1 024 182 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	844 694 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	358 240 \$
*Incluant un montant de 306 859 \$ dédié aux compétences à la carte.	
	... 2

Bilan des engagements

Afin d'assurer une utilisation optimale des enveloppes disponibles, chaque Table devra transmettre au Ministère un bilan de ses engagements qui respecte les montants alloués à la région. Ce moment sera également l'occasion de présenter des besoins supplémentaires, le cas échéant.

Le formulaire de bilan devra être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca, au plus tard le **28 janvier 2022**.

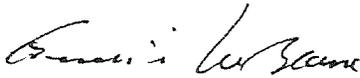
Le Ministère informera par la suite les tables régionales des montants supplémentaires accordés à chacune des enveloppes dédiées, le cas échéant.

À partir de ce moment et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire, si une table régionale présentait des besoins non planifiés, celle-ci peut s'enquérir des montants résiduels auprès du Ministère.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 1

c. c. M^{me} Nancy Roy, Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, responsable de la concertation régionale de la Montérégie



Québec, le 2 septembre 2021

Monsieur Denis Rossignol
Président
Table des directeurs généraux de l'Outaouais
Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
331, rue du Couvent
Maniwaki (Québec) J9E 1H5

Objet : Redistribution régionale des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes et bilan des engagements, pour l'année scolaire 2021-2022

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) de la région de l'Outaouais, vous trouverez ci-joint la confirmation des montants attribués régionalement en 2021-2022, pour chacune des enveloppes citées en objet, faisant suite à l'exercice de planification régionale complété en juin 2021.

Vous trouverez également les informations relatives au prochain exercice du bilan des engagements prévu en janvier 2022.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2021-2022

Outaouais, de l' (07)	Montant
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	1 018 190 \$*
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	296 463 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	178 969 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	207 491 \$

*Incluant un montant de 121 256 \$ dédié aux compétences à la carte.

... 2

Bilan des engagements

Afin d'assurer une utilisation optimale des enveloppes disponibles, chaque Table devra transmettre au Ministère un bilan de ses engagements qui respecte les montants alloués à la région. Ce moment sera également l'occasion de présenter des besoins supplémentaires, le cas échéant.

Le formulaire de bilan devra être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca, au plus tard le **28 janvier 2022**.

Le Ministère informera par la suite les tables régionales des montants supplémentaires accordés à chacune des enveloppes dédiées, le cas échéant.

À partir de ce moment et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire, si une table régionale présentait des besoins non planifiés, celle-ci peut s'enquérir des montants résiduels auprès du Ministère.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 1

c. c. M^{me} Nathalie Mongeon, Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais, responsable de la concertation régionale de l'Outaouais.



Québec, le 2 septembre 2021

Monsieur Martial Gaudreau
Président
Table des directeurs généraux de l'Estrie
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
308, rue Palmer
East Angus (Québec) J0B 1R0

Objet : Redistribution régionale des enveloppes dédiées aux attestations d'études professionnelles, aux compétences à la carte et au soutien au démarrage de petites cohortes et bilan des engagements, pour l'année scolaire 2021-2022

Monsieur le Président,

À titre de président de la Table des directeurs généraux (la Table) de la région de l'Estrie, vous trouverez ci-joint la confirmation des montants attribués régionalement en 2021-2022, pour chacune des enveloppes citées en objet, faisant suite à l'exercice de planification régionale complété en juin 2021.

Vous trouverez également les informations relatives au prochain exercice du bilan des engagements prévu en janvier 2022.

Sommes attribuées régionalement pour l'année scolaire 2021-2022

Estrie, de l' (05)	Montant
Attestations d'études professionnelles (AEP)	
Priorités régionales et compétences à la carte	737 854 \$*
Priorités ministérielles – Service de garde en milieu scolaire (SGMS)	238 975 \$
Priorités ministérielles – Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AP-RPA)	213 831 \$
Soutien au démarrage de petites cohortes	522 814 \$

*Incluant un montant de 81 654 \$ dédié aux compétences à la carte.

... 2

Bilan des engagements

Afin d'assurer une utilisation optimale des enveloppes disponibles, chaque Table devra transmettre au Ministère un bilan de ses engagements qui respecte les montants alloués à la région. Ce moment sera également l'occasion de présenter des besoins supplémentaires, le cas échéant.

Le formulaire de bilan devra être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante DEAFP-AEP@education.gouv.qc.ca, au plus tard le **28 janvier 2022**.

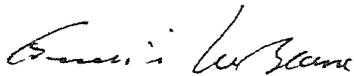
Le Ministère informera par la suite les tables régionales des montants supplémentaires accordés à chacune des enveloppes dédiées, le cas échéant.

À partir de ce moment et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire, si une table régionale présentait des besoins non planifiés, celle-ci peut s'enquérir des montants résiduels auprès du Ministère.

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez joindre M^{me} Nina Brière par courriel à nina.briere@education.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



Geneviève LeBlanc

p. j. 1

c. c. M. Carl Mercier, Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke,
responsable de la concertation régionale de l'Estrie

PROJETS RETENUS
**MESURE 15161 - Projets particuliers visant le retour, le maintien en
formation et la réussite d'une population adulte ciblée**
2021-2022

Centre de services scolaire/ Commission scolaire	Titre du projet	Montant octroyé
CS Riverside	Bâtir des ponts - Bridging the gap	30 000 \$
CSS de la Jonquière	Du Carrefour au CFGA	9 500 \$
CSS du Fleuve-et-des-Lacs	Projet IPS Le cheval noir	29 382 \$
CSS des Chênes	L'école la Rue'L, pour donner des ailes aux jeunes de la rue	30 000 \$
CSS de Portneuf	Proximité de service et flexibilité à l'horaire pour la persévérance et la réussite	30 000 \$
CSS des Premières-Seigneuries	L'école au CJE, phase 5	26 048 \$
CSS René Lévesque	Travailleur de proximité en soutien au retour à l'école!	30 000 \$
CSS des Hauts-Bois-de- l'Outaouais	La réussite pour tous	30 000 \$
CSS du Val-des-Cerfs	Place au magistral	29 266 \$
CSS du Val-des-Cerfs	Place au magistral dans Brome-Missisquoi	26 800 \$
CSS des Mille-Îles	Rebond	30 000 \$
CSS de Saint-Hyacinthe	École de la rue La Marge	30 000 \$
CSS de Saint-Hyacinthe	Classe FBC et "classe école de la rue", immeuble Bonin Acton Vale	30 000 \$
CSS des Rives du Saguenay	Option Réussite (OR)	30 000 \$
CSS de l'Énergie	L'école au HCHSM	28 625 \$
CSS des Monts-et-Marées	Aide sur mesure : version améliorée	30 000 \$

CSS des Monts-et-Marées	Favoriser la réussite pour tous en mathématique et en sciences.	30 000 \$
CSS de la Riveraine	Être accompagné, la clé de mon succès!	30 000 \$
CSS Marie-Victorin	École de la rue CAPAB	30 000 \$
CSS Harricana	Ateliers favorisant le maintien et la réussite scolaire - classes IS et ISP	21 440 \$
CSS des Monts-et-Marées	Bien dans sa tête, bien dans sa peau, présent et motivé	10 341 \$
CSS des Monts-et-Marées	English time	30 000 \$
CSS des Monts-et-Marées	Favoriser la réussite pour tous en anglais	30 000 \$
CS New Frontiers	HAecc Help	30 000 \$
CSS des Navigateurs	Dynamiser la FGA avec le coenseignement	30 000 \$
CSS de l'Énergie	L'école au TRàSH	16 954 \$
CSS du Chemin-du-Roy	Français Juste	30 000 \$
CSS René-Lévesque	Rendez-vous avec l'apprentissage!	30 000 \$
CSS de Charlevoix	Éducation physique et à la santé	4 223 \$
CSS de Laval	Formations en intégration socioprofessionnelle	30 000 \$
CSS de Laval	Projet d'intégration scolaire 2.0	30 000 \$
CS Sir Wilfrid Laurier	Intégration sociale : Mind-Heart-Soul	10 500 \$
CS Sir Wilfrid Laurier	Art Therapy to Reduce Anxiety	7 500 \$
CSS Harricana	Création du petit groupe - persévérance scolaire	30 000 \$
CSS des Découvreurs	Parcours de transition	30 000 \$
CSS de la Rivière-du-Nord	Groupe engagé	22 659 \$
CSS de la Rivière-du-Nord	Groupe de l'école des-Studios	25 900 \$
CSS de la Rivière-du-Nord	Projet de la Résidence Le Voilier	28 930 \$
CSS de Laval	Entrée en formation des jeunes issus des classes d'accueil en francisation et mathématique aux adultes.	30 000 \$

CSS des Phares	J'accompagne 2021-2022	30 000 \$
CSS de Rouyn-Noranda	Projet qualifiant manutentionnaires	30 000 \$
CSS du Pays-des-Bleuets	Des cartes de compétences... Certainement!	30 000 \$
CSS du Pays-des-Bleuets	Se découvrir par l'expression artistique	30 000 \$
CSS de L'Estuaire	Intégration scolaire et socioprofessionnelle en partenariat avec le groupe Émersion	5 000 \$
CSS de L'Estuaire	Apprentissage à la vie adulte et apprendre à vivre en appartement	5 000 \$
CSS de L'Estuaire	Apprentissage de l'anglais pour les clientèles adaptées	3 000 \$
CSS de L'Estuaire	Plateau de travail	7 000 \$
CSS de L'Estuaire	Le groupe "Explore"	5 000 \$
CS New Frontiers	Vocational Education Resource Help	30 000 \$
CSS de la Capitale	Tremplin jeunesse	11 065 \$
CSS du Lac-Saint-Jean	Engagement vers Ma réussite	30 000 \$
CSS de Portneuf	Deux projets de FMSS à effectifs réduits	17 000 \$
CSS des Grandes-Seigneuries	Organisation d'ateliers de mathématique en FBC	30 000 \$
CSS de la Région-de-Sherbrooke	Mise en place de conditions adéquates d'apprentissage pour accompagner et maintenir en formation une clientèle adulte ciblée.	30 000 \$
CSS de la Région-de-Sherbrooke	Mise en place d'un environnement adéquat pour favoriser l'apprentissage d'une clientèle spécifique et peu scolarisée afin de favoriser son retour aux études, de la maintenir en formation et d'assurer sa réussite scolaire.	30 000 \$
CSS de la Région-de-Sherbrooke	L'EVR au Centre Saint-Michel : l'implantation d'une culture de l'accueil et de l'accompagnement.	30 000 \$

CS Eastern Shores	Platinum Approach	30 000 \$
CS Eastern Shores	United to Persevere 2.0	25 392 \$
CS Eastern Shores	Perseverance is the Key to your Success	30 000 \$
CSS de la Capitale	Francis-action (groupe 1)	27 000 \$
CSS des Sommets	Projet de litt�ratie Stanstead	30 000 \$
CS Eastern Townships	All in! Or how to transform a CCBE (Common Core Basic Education) student experience in Adult Ed	29 920 \$
CSS des Affluents	Projet SAF (Service d'accompagnement en formation)	30 000 \$
CSS des Affluents	L'activit� physique, �a aide � se motiver!	18 000 \$
CSS des Patriotes	Multisports Multicentre	15 000 \$
CSS des Patriotes	Domaine des Arts	20 000 \$
CSS du Fleuve-et-des-Lacs	Ateliers et cr�ation de coffre � outils pour des jeunes en difficult� : sant� psychologique, mental et r�ussite scolaire	30 000 \$
CSS de Montr�al	Programme adapt� d'�tudes secondaire et d'int�gration sociale	27 000 \$
CSS de Montr�al	�cole du Milieu La Salle	30 000 \$
TOTAL		1 713 445 \$

PROJETS RETENUS

Mesure 15161- Volet 2 - Rehaussement et maintien des compétences en littératie des populations adultes les plus 2020-2021

Centre de services scolaire/ Commission scolaire	Titre du projet	Montant octroyé
CS Eastern Shores	Get Connected, phase 4	75 000 \$
CSS des Hauts-Cantons	Enseignant à la rescousse	10 864 \$
CSS des Sommets	Apprendre autrement	46 090 \$
CSS des Sommets	MOM'S	69 486 \$
CSS de la Capitale	Atelier B.D. : Quand l'art devient prétexte de formation - 4e tour de piste	68 274 \$
CSS des Sommets	Rehaussement des compétences en littératie à travers des ateliers relatifs à l'agriculture urbaine intégrée à un plateau de travail en milieu communautaire	44 860 \$
CSS Des Sommets	Classe Hors frontière	74 440 \$
CSS de St-Hyacinthe	SARCA Mobile	75 000 \$
CSS de la Rivéraine	Redécouvrir l'éducation et y prendre goût, mission possible	30 000 \$
CSS Harricana	Ateliers de lecture, 2 formules différentes pour répondre à des besoins différents	24 220 \$
CSS de la Région-de-Sherbrooke	Mise en œuvre d'actions structurantes en vue de mettre à niveau, développer et maintenir les compétences en littératie et en numératie des populations adultes ciblées qui sont vulnérables et éloignées de la formation scolaire formelle	75 000 \$
CSS de Montréal	Liseur Public 2020-2021	59 698 \$
CSS des Rives-du-Saguenay	Prof-nomade	50 000 \$
CS Eastern Shores	Love Beyond Words	59 300 \$
CSS de Charlevoix	Les ateliers informatiques : un bon moyen de rester branchés !	25 500 \$
CSS de Laval	Guichet-conseil volant dans un organisme communautaire du territoire lavallois	2 086 \$

CSS Laval	Ateliers ayant comme objectif le rehaussement et maintien de compétences en littératie chez des adultes: L'aventure de lire mis en place par un Guichet-conseil volant dans un organisme communautaire partenaire	6 992 \$
CSS de la Baie-James	Engagement vers la réussite, un projet pour tous !	50 000 \$
CSS Rives-du-Saguenay	Vivre ma santé mentale dans un cadre d'enseignement, apprentissage par la littératie et les arts visuels	39 200 \$
CSS de Charlevoix	Service d'accompagnement et d'enseignement alternatif	34 000 \$
CS Central Quebec	Bringing Learning to life through	48 000 \$
CS New Frontiers	Chateauguay Valley Book Club	26 000 \$
CSS Rivière-du-Nord	Groupe Parents- Marchands	22 820 \$
CSS Val-des-Cerfs	Brigade Brome-Missisquoi	45 000 \$
CS Eastern Township	ETSB on the road !	74 992 \$
CSS de l'Estuaire	Éducation aux aînées	10 000 \$
CS Riverside	Projet d'alphabétisation et compétences personnelles essentielles pour jeunes mères	75 000 \$
CSS des Patriotes	Escouade réussite virtuel	75 000 \$
CSS des Samares	Écrire pour se soutenir 4	69 544 \$
CSS des Samares	Un livre pour exister	75 000 \$
CSS du Lac-St-Jean	Prof de rue 2.0 - vers la littératie numérique	69 300 \$
CSS des Samares	Des pratiques actualisées !	25 910 \$
CSS Portneuf	CPPD	17 634 \$
CSS de La Jonquière	Ensemble, on réussit !	72 000 \$
CSS des Premières-Seigneuries	Mieux lire et mieux comprendre la culture québécoise pour vivre mieux	20 018 \$
CSS Harricana	Ateliers novateurs et stimulants s'adressant à des femmes vulnérables	19 100 \$
CSS de la Rivière-du-Nord	Groupe Parents- Le Parallèle	74 996 \$
CSS Lac-Témiscamingue	Oser l'apprentissage par la littératie visuelle	17 886 \$
CSS Chemin-du-Roy	Incluons l'exclusion projet HME	75 000 \$
CSS Val-des-Cerfs	Brigade SARCA phase II	75 000 \$

CSS des Mille-îles	La littératie à l'aire des classes virtuelles	75 000 \$
CSS des Navigateurs	Popote méninge	24 350 \$
CSS Pays-des-Bleuets	L'aboratoire-appartement...une clé pour l'autonomie	43 950 \$
CSS de la Capitale	Favoriser l'ISP, tout en développant les compétences langagières (...)	17 500 \$
CSS Chic-chocs	Mon ascencion	4 662 \$
CSS Côte-du-Sud	S'unir pour mieux desservir une population vulnérable	75 000 \$
CSS des Affluents	Projet Alpha-francisation-TICS	38 600 \$
CSS des Chênes	À la découverte de notre région !	55 000 \$
CSS Marie-Victorin	CAPAB	30 000 \$
CSS de Montréal	Promotion de la FGA auprès des élèves décrocheurs vulnérables en conexte de pandémie	75 000 \$
CS New Frontiers	Literacy to go !	35 000 \$
CSS L'or-et-des-Bois	Le plaisir d'apprendre	21 852 \$
CSS Des Appalaches	Un pas vers soi !	25 700 \$
CSS René-Lévesque	Être un citoyen actif !	50 000 \$
CSS Fleuve-et-des-Lacs	Parents pour la réussite	8 334 \$
TOTAL		2 488 158 \$

PROJETS RETENUS

Mesure 15161- Volet 2- Rehaussement et maintien des compétences en littératie des populations adultes les plus vulnérables 2021-2022

Centre de services scolaire/ Commission scolaire	Titre du projet	Montant octroyé
CSS des Hauts-Cantons	Enseignant à la rescousse	14 835 \$
CSS de la Rivéraine	Redécouvrir l'éducation et y prendre goût, mission possible	49 324 \$
CSS des Rives-du-Saguenay	La littératie au service de l'intégration sociale et professionnelle	75 000 \$
CSS des Rives-du-Saguenay	Rehaussement de la littératie par la créativité et les arts visuels pour les personnes vulnérables en santé mentale.	75 000 \$
CSS René-Lévesque	En filigrane, le goût d'apprendre!	64 490 \$
CSS René-Lévesque	Participer à ma vie citoyenne!	50 000 \$
CSS de la Jonquière	Ensemble, on réussit!	72 317 \$
CSS de Saint-Hyacinthe	SARCA Mobile	75 000 \$
CSS des Premières-Seigneuries	Projet MIEUX : Mieux lire et mieux comprendre la culture québécoise pour vivre mieux	29 167 \$
CSS des Sommets	Apprendre autrement	70 912 \$
CSS des Mille-Îles	Littératie numérique au service de la population la plus vulnérable	75 000 \$
CSS Harricana	Ateliers novateurs et stimulants s'adressant à des femmes vulnérables	36 160 \$
CSS des Sommets	Littératie, persévérance et réussite (Richmond)	63 331 \$
CSS des Sommets	Classe hors frontières	75 000 \$
CSS du Lac-Saint-Jean	Prof de rue 2.0	75 000 \$
CSS de la Capitale	La face cachée de la LUNE	67 370 \$
CSS du Val-des-Cerfs	Brigade SARCA phase III	73 400 \$
CSS du Val-des-Cerfs	Le SARCA dans Brome-Missisquoi	32 000 \$
CSS des Samares	Rebâtir	75 000 \$

CSS de Charlevoix	Les ateliers informatiques: un bon moyen de rester branché!	26 000 \$
CSS de Portneuf	La littératie-numératie présentée sous l'angle des finances personnelles.	14 440 \$
CSS du Chemin-du Roy	Habiter le monde qui m'entoure (HME)	75 000 \$
CSS René-Lévesque	Être un citoyen actif!	50 000 \$
CSS de Laval	Ateliers ayant comme objectif le rehaussement et maintien de compétences en littératie chez des adultes : L'aventure de lire	12 728 \$
CSS de Laval	Mise en place du Guichet-conseil volant dans deux organismes communautaires du territoire lavallois.	10 651 \$
CSS des Affluents	Le français en 4 facettes	46 550 \$
CSS des Samaras	Un livre pour exister	75 000 \$
CSS du Pays-des-Bleuets	Vert chez Toit!	72 290 \$
CSS des Navigateurs	Les têtes cultivées	34 800 \$
CSS de la Capitale	Exploration multimodale de la bande dessinée	75 000 \$
CSS du Pays-des-Bleuets	Le laboratoire-appartement... une clé pour l'autonomie	40 000 \$
CS Eastern Townships	ETSB on the road again!	52 573 \$
CS Eastern Shores	Love Beyond Words	75 000 \$
CSS des Grandes-Seigneuries	Alpha-francisation de parents de notre territoire	48 000 \$
CSS des Patriotes	Escouade réussite	75 000 \$
CSS des Chênes	À la découverte de notre région!	55 500 \$
CS Eastern Shores	Digital Literacy	75 000 \$
CSS de l'Or-et-des-Bois	Apprendre c'est la vie	55 000 \$
TOTAL		2 116 838 \$

PROJETS RETENUS

Mesure 15161- Volet 3 - Projets visant le rehaussement des la formation générale des parents par la pratique d'activités de littératie familiale

2020-2021

Centre de services scolaire/ Commission scolaire	Titre du projet	Montant octroyé
CSS de la Riveraine	Éveil à la lecture 2,0	20 000 \$
CSS de la Capitale	S'ouvrir à la collaboration	17 425 \$
CSS de l'Estuaire	La lecture, une histoire de transmission - la suite-	15 000 \$
CSS des Chênes	Le goût des livres	25 000 \$
CSS Riverside	Faire vivre des livres	13 600 \$
CS Eastern Township	parents as learning partners	24 664 \$
CSS Val-des-Cerfs	La clé des mots	24 900 \$
CSS du Fleuve-et-des-Lacs	Ateliers animations de lecture et de création d'une histoire pour chacune des familles, création ateliers cuisi-mots	11 575 \$
CSS des Îles	La lecture pour tous	18 246 \$
CSS Harricana	Activités de stimulation à la lecture par le théâtre participatif	16 400 \$
CSS des Samares	raconte-moi	25 000 \$
CSS René Lévesque	Intégration d'éveil à la lecture dans les pratiques familiales	25 000 \$
CSS Lac-Témiscamingue	La littératie familiale à l'ère du numérique	25 000 \$
CSS Charlevoix	Le plaisir des livres, une page à la fois	13 000 \$
CSS de la Jonquière	Allo Parent	19 205 \$
CSS Au-cœur-des Vallées	Biblio jeux: Apprendre par le jeu	23 150 \$
CSS du Pays-des-Bleuets	Apprendre à maîtriser un monde possibilités en suivant le fil.	25 000 \$
CSS de Laval	Ateliers d'éveil à la lecture dans un organisme sur le territoire Lavallois.	4 666 \$
CSS des Hautes Rivières	Le lecture, médium pour rapprocher les parents et les enfants	9 000 \$
CS Eastern Shores	Make the most of play	25 000 \$

CSS du Lac-St-Jean	Activités de lecture d'albums Québécois en famille	5 000 \$
CS Sir Wilfrid Laurier	Soirée heure du conte	10 000 \$
CSS Beauce-Etchemin	Éveil à la lecture en relation parent-enfant	15 000 \$
CSS de la Rivière-du-Nord	C'est une belle histoire	10 100 \$
CSS Portneuf	Des ateliers de littératie en mode virtuel-Modélisation	4 630 \$
CSS de la Côte-du-Sud	Adaptation de la bibliomobile pour les adultes	19 195 \$
CSS Chemin-du-Roy	Mikinakw	25 000 \$
CSS du Val-des-cerfs	La clé des mots granby et environs	24 900 \$
CSS des Samares	Coup double	24 781 \$
CSS New Frontiers	Book and Cooks	25 000 \$
CSS Eastern Shores	Developing Family literacy skills through Music, Writing and Art	19 026 \$
TOTAL		563 463 \$

PROJETS RETENUS

MESURE 15161- VOLET 3 - Projets visant le rehaussement des la formation générale de base des parents par la pratique d'activités de littératie familiale

2021-2022

Centre de services scolaire/ Commission scolaire	Titre du projet	Montant octroyé
CSS René-Lévesque	Mon alibi la lecture	25 000 \$
CSS de Portneuf	Des ateliers de littératie familiale en mode virtuel - Modélisation	22 382 \$
CSS de la Riveraine	Éveil à la lecture 2.0	25 000 \$
CSS des Affluents	Papa et maman racontent	6 000 \$
CSS de la Capitale	Jouons avec les mots	14 068 \$
CSS du Lac-St-Jean	Un livre en cadeau	3 000 \$
CSS Val-des-Cerfs	La clé des mots	24 000 \$
CSS Val-des-Cerfs	La clé des mots (Granby et régions)	24 000 \$
CSS de Charlevoix	Le plaisir des livres, une page à la fois!	13 000 \$
CSS du Chemin-du-Roy	Le club des Apprentis Lecteurs	25 000 \$
CSS Cœur-des-Vallées	Des activités pour mieux apprendre ensemble !	24 935 \$
CSS de Laval	ATELIERS PARENTS-ENFANTS : Ateliers d'éveil à la lecture parents-enfants dans un organisme communautaire du territoire Lavallois	8 776 \$
CSS des Rives-du-Saguenay	À livre ouvert	25 000 \$
CSS de la Côte-du-Sud	Le Défi, moi je lis!	22 925 \$
CSS des Samares	Coup double	25 000 \$
CSS des Patriotes	Une famille, un dictionnaire	25 000 \$
CS Eastern Townships	Learning Pathways: Connecting Anglophone Families to Literacy & Learning Support	22 424 \$
CSS de la Rivière-du-Nord	Partageons nos histoires	11 200 \$
CS Eastern Shores	Play with Words	25 000 \$
CS Eastern Shores	Developing family skills through social interaction	10 000 \$
CSS des Chênes	Mes amis les mots	25 000 \$

CSS des Hautes-Laurentides	Programme d'éveil à l'écrit et à la lecture pour les parents en contexte de défavorisation et en situation précaire	3 817 \$
CSS des Navigateurs	Lire pour grandir	13 790 \$
CSS de la Capitale	S'ouvrir à la collaboration: préparation à la maternelle et éveil à la lecture et à l'écriture :agir sur les parents adultes en francisation	19 000 \$
CSS de l'Estuaire	La lecture; une histoire de transmission (volet 3)	15 000 \$
CSS des Hautes-Rivières	La lecture en héritage	14 270 \$
CS Eastern Shores	Help Your Child SOR (science of reading)	19 000 \$
TOTAL		491 587 \$

PROJETS RETENUS

Mesure 15161- Volet 4 - Soutien à la réalisation de projets de formation générale adaptée aux réalités des adultes ayant un faible niveau de littératie

2020-2021

Centre de services scolaire/ Commission scolaire	Titre du projet	Montant octroyé
CSS du Fleuve-et-des-Lacs	Cercle de lecture et littératie	19 609 \$
CSS des Hauts-Cantons	Projet de scolarisation des mères Mouv	50 000 \$
CSS des Hauts-Cantons	Projet de scolarisation des mères Parent'bition	49 948 \$
CSS des Premières-Seigneuries	Projet Inspire	50 000 \$
CS Riverside	Projet d'alphabétisation et compétences personnelles essentielles pour les jeunes familles	50 000 \$
CSS Marie-Victorin	L'escale	50 000 \$
CSS du Fleuve-et-des-Lacs	La forêt de l'alphabet	11 430 \$
CSS Marie-Victorin	Projet jeunes parents-Ma place au soleil	50 000 \$
CSS Val-des-Cerfs	La clé de l'éducation des adultes (Granby et régions)	49 750 \$
CSS Val-des-Cerfs	La clé de la formation générale des adultes	49 750 \$
CSS des Samares	Odyssée	50 000 \$
CSS des Découvreurs	J'apprends en famille!	19 060 \$
CSS de Laval	Rehaussement des compétences en littératie numérique auprès d'une clientèle inscrite en alphabétisation et en cheminement présecondaire, parents en priorité.	20 457 \$
CSS de la Côte-du-Sud	Ateliers éducatifs pour les enfants des francisés	10 269 \$
CSS de la Rivière-du-Nord	Groupe des Parents à Marchand 2021-22	35 000 \$
CSS de la Rivière-du-Nord	Groupe des Parents au Parallèle	49 300 \$
CS Eastern Townships	ETSB on the road Moving foward	49 950 \$
CSS Rouyn-Noranda	Mères actives	50 000 \$
Centre de service scolaires du Chemin-du-Roy	Famille Juste	50 000 \$

CSS de la Rivière-du-Nord	Groupe des Parents en action 2021-22	50 000 \$
CSS Harricana	Travail en amont pour le projet : Parents + enfants, Santé vous WOW !	22 500 \$
CSS de la Baie-James	Un retour à l'école facilité : soutien aux parents faiblement scolarisés	50 000 \$
CSS du Lac-St-Jean	Élève-parent, un modèle inspirant !	50 000 \$
CSS de la Région-de-Sherbrooke	Soutien aux adultes, notamment les parents peu scolarisés dans leurs efforts de retour à l'école par l'adaptation des services de formation et d'accompagnement	50 000 \$
CS Eastern Shores	Book your Dreams	50 000 \$
CSS des Chênes	Motricité/Mobilité en classe	14 000 \$
CSS du Chemin-du-Roy	Juste un instant	50 000 \$
CSS des Sommets	Parents en action	34 314 \$
CSS des Sommets	Littératie, persévérance et réussite (Val des Sources)	42 793 \$
TOTAL		1 178 130 \$



PROJETS RETENUS

MESURE 15161 - Volet 1 -Projets particuliers visant le retour, le maintien en formation et la réussite d'une population adulte ciblée 2020-2021

Centre de services scolaire/ Commission scolaire	Titre du projet	Montant octroyé
CSS des Hauts-Cantons	Parent'bition et MOUV	30 000 \$
CS Eastern Shores	Platinum approach 2	30 000 \$
CS Eastern Shores	Perseverance is the key to your success	30 000 \$
CSS des Sommets	Parent en action	26 590 \$
CSS des Sommets	La littératie, un levier important pour les familles vulnérables.	25 590 \$
CSS des Chênes	L"école de la Rue'L, pour donner des ailes aux jeunes de la rue.	30 000 \$
CS Riverside	Bâtir des ponts, Bridging the gap	30 000 \$
CSS des Rives-du-Saguenay	OVNI (Ouverture vers notre indépendance)	30 000 \$
CSS de Portneuf	Proximité du service et flexibilité à l'horaire pour la persévérance et la réussite scolaire	30 000 \$
CSS des Premières-Seigneuries	L'école au CJE phase 4	30 000 \$
CSS Portage de l'Outaouais	Projet 16-24 Autonomie par la voie des études	25 000 \$
CSS Région-de-Sherbrooke	Mise en place de conditions adéquates d'apprentissage pour accompagner et maintenir en formation une clientèle adulte ciblée	30 000 \$
CSS Région-de-Sherbrooke	Mise en place d'un environnement adéquat pour favoriser l'apprentissage d'une clientèle spécifique et peu scolarisé	30 000 \$
CSS de laRiveraine	Être accompagné, c'est la clé	30 000 \$
CSS St-Hyacinthe	La marge , l'École de la rue	30 000 \$
CSS Énergie	L'école au CIUSS-MCQ	22 309 \$

CSS Capitale	Sortir du brouillard de l'analphabétisme	30 000 \$
CSS du Fleuve -et-des-lacs	Ateliers et création de coffre à outils pour des jeunes en difficulté.	30 000 \$
CSS Harricana	Accompagnement personnalisé des élèves à haut risque de décrochage	25 360 \$
CSS Laval	Un accueil stratégique pour la réussite	15 736 \$
CSS Monts-et-Marées	Aide sur mesure	30 000 \$
CSS Val-des-Cerfs	Place au magistral	29 500 \$
CSS Chemin-du-Roy	Neuropédagogie et fonctions exécutives	30 000 \$
CSS de l'Estuaire	Partenariat avec le centre d'activités de la Haute-Côte	3 000 \$
CSS des Laurentides	Troc tes trucs	13 000 \$
CSS Lac St-Jean	Engagement vers ma réussite	30 000 \$
CSS de la Jonquière	Du Carrefour au CFGA	9 252 \$
CSS Rivière-du-Nord	Groupe de l'école secondaire des Studios	29 418 \$
CSS de l'Or-et-des-Bois	Des options pour tous les goûts	11 850 \$
CS New Frontiers	Options pour options	30 000 \$
CSS des Affluents	Projet SAF (service d'accompagnement en formation)	30 000 \$
CSS des Grandes-Seigneuries	Accompagnement des élèves HDAA	14 352 \$
CSS St-Hyacinthe	Classe FBC	30 000 \$
CSS l'Énergie	L'école au TRàSh	16 649 \$
CSS Portneuf	Défi hivernal et mijote ta vie	14 274 \$
CSS René Lévesque	Halte-garderie au CEA Matapédia	30 000 \$
CSS des Monts-et-Marées	Les outils technologiques dans la vie quotidienne	11 000 \$
CSS la Capitale	L'école de la rue(maison Delphine)	30 000 \$
CSS des hauts bois de l'Outaouais	La réussite pour tous	30 000 \$
CSS la Capitale	Balado St-louis	13 480 \$
CSS Mont-et-Marées	École logique	15 000 \$

CS Sir Wilfrid Laurier	Art therapy to help reduce symptoms of anxiety	5 500 \$
CSS de l'Estuaire	Partenariat avec l'organisme Émersion	5 000 \$
CSS Val-des-Cerfs	Place au magistral (Brome-Missiquoi)	25 100 \$
CSS des Monts-et-Marées	Journalisme	15 000 \$
CSS de la Rivière-du-Nord	Activités de soutien au Groupe Engagé	13 247 \$
CSS Beauce-Etchemin	Maintien en formation d'une clientèle vulnérable	20 000 \$
CSS la Capitale	Plein feu sur la participation sociale	18 907 \$
CSS Charlevoix	Éducation physique et à la santé	27 786 \$
CSS des Découvreurs	La classe repensée	22 880 \$
CSS des Phares	J'accompagne 2020-2021	30 000 \$
CS Eastern Shores	United to persevere !	22 252 \$
CSS Marie-Victorin	Marmites & Cie	30 000 \$
CSS des Monts-et-Marées	Bouger, lire, et jouer...et s'évader	30 000 \$
CSS de Montréal	Programme adapté d'études secondaires et d'insertion sociale	27 000 \$
CSS des Patriotes	Le CEAP oriente l'Impact	30 000 \$
CS Riverside	Ma réussite virtuelle	15 000 \$
CSS des Samares	Projet persévérance FGA	30 000 \$
CS New Frontiers	Creating sustainable partnerships	30 000 \$
CSS Montréal	Voltige-École de milieu au cœur de l'Île	30 000 \$
CSS Montréal	École des parents RESO	30 000 \$
CSS Montréal	École de milieu LaSalle	30 000 \$
CSS des Patriotes	Espagnol au CEAP	25 000 \$
CSS des Patriotes	Multisport virtuel	20 000 \$
CSS Hautes Rivières	Je démarre mon projet de vie	22 500 \$
CSS Haricana	Ateliers d'improvisation	16 200 \$
CSS Pays-des-bleuets	Ébénisterie communautaire	30 000 \$
CSS Pays-des-bleuets	Des cartes de compétences...Certainement	30 000 \$
TOTAL		1 642 732 \$

PROJETS RETENUS

Mesure 15161- Volet 4 - Soutien à la réalisation de projets de formation générale adaptée aux réalités des adultes ayant un faible niveau de littératie 2020-2021

Centre de services scolaire/ Commission scolaire	Titre du projet	Montant octroyé
CS Eastern Shores	Book your Dreams	13 700 \$
CSS de L'Estuaire	Scolarisation des mères éloignées du milieu de l'éducation	10 000 \$
CSS Chemin-du-Roy	Univers Lecture	50 000 \$
CSS du Fleuve-et-des-Lacs	Cercle de lecture et littéracie	5 685 \$
CSS des Chênes	Classe de littéracie	17 000 \$
CS Eastern Shores	Parents on the Move	8 000 \$
CSS L'Or-et-des-Bois	Je suis une fière maman à l'école	50 000 \$
CS Eastern Shores	Book your Dreams	2 668 \$
CSS des Hauts-Cantons	Pour le projet Parent'bition	33 554 \$
CSS des Hauts-Cantons	Pour le projet MOUV	21 102 \$
TOTAL		211 709 \$

TABLEAU 1 – PROJETS TECHNOFAD ACCEPTÉS POUR 2021-2022

Nom du CSS	Nom du projet	Programmes d'études ciblés	Montant recommandé (\$)
2. Lac-Saint-Jean	Projet novateur pour contrer l'absentéisme	Assistance à la personne en établissement et à domicile (5358)	50 000 \$
3. Des Rives-du Saguenay	La Représentation en approche immersive	Représentation (5323)	43 000 \$
4. de Charlevoix	Production de formation hybride	Cuisine et sommellerie	11 860 \$
5. Du Chemin-du-Roy	Circuits électriques en FAD	Électricité (5295) Électromécanique de systèmes automatisés (5281)	34 700 \$
6. de la Région-de-Sherbrooke	Développement d'activités d'apprentissage numérique pour l'ensemble du programme de Secrétariat médical en FAD	Secrétariat médical 5374 (tout nouveau programme)	50 000 \$
7. des Chênes	Tôlerie par le numérique	AEP- Réglage-opération de presse-plieres en tôlerie de précision (4236)	40 000 \$
8. l'Or-et-des-Bois	Cours hybride asynchrone en ligne pour l'AEP en service à la clientèle	AEP en service à la clientèle	50 000 \$
11. Navigateurs	Développement d'outils et parcours à distance pour appropriation de notions théoriques en reconnaissance des acquis	AEP Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (4244) Assistance à la personne en établissement et à domicile (5358) AEP Service de garde (4232)	38 000 \$
12. Laval	Horticulture et jardinerie — parcours individualisé à distance	Horticulture et jardinerie (5288)	26 325 \$
13. Laval	Formation d'appoint à distance- BRIQ	Briquetage et maçonnerie (5303)	39 500 \$
14. Laval	Formation théorique à distance - volet 2	Gestion d'une entreprise de la construction (5309)	39 500 \$
17. Marie-Victorin	Projet TechnoFAD DEP Secrétariat et Comptabilité	Secrétariat (5357) Comptabilité (5231)	31 000 \$
18. Eastern Township	Projet d'affaires en FAD	ASP Lancement d'une entreprise version anglophone Starting a Business (5861)	29 000 \$
19. de Montréal	Formation hybride des préposés aux bénéficiaires	Assistance à la personne en établissement et à domicile (5358)	49 875 \$
16. Marie-Victorin	Virage vers l'enseignement à distance du programme de formation lancement d'une entreprise (ASP)	ASP Lancement d'entreprise secteur de l'alimentation	30 000 \$

Nom du CSS	Nom du projet	Programmes d'études ciblés	Montant recommandé (\$)
	volet alimentation – modes synchrone et asynchrone à l'ÉHM	Retombées sur l'ASP Sommellerie DEP Service de la restauration	
20. Des Grandes-Seigneuries	AEP en service de garde formule hybride	AEP en service de garde en milieux scolaires (4232)	25 000 \$

TABLEAU 1 – PROJETS TECHNOFAD ACCEPTÉS POUR 2021-2022

Nom du CSS	Nom du projet	Programmes d'études ciblés	Montant recommandé (\$)
21. Commission Scolaire Lester B.-Pearson	Le support Informatique accessible 24 heures sur 24!	Support Informatique/Computing Support	50 000 \$
22. Centre de services scolaire de la région de Sherbrooke (SAE)	Mécanique de vélo	AEP Mécanique de vélo (4247)	50 000\$
23. Centre de services scolaire des Samares	Parcours d'apprentissage autonome pour la compétence <i>Ameublement et accessoires</i>	Charpenterie – Menuiserie (5319)	31 335 \$
		Total	719 095 \$

TABLEAU 1 – 2^e Invitation PROJETS TECHNOFAD ACCEPTÉS POUR 2020-2021

Nom de la Commission scolaire	Nom du projet	Programmes d'études ciblés	Montant recommandé (\$)
CSS du Lac-Saint-Jean SAE Forgescom Responsable du projet : Annie Brassard	01-Développement d'un système numérique de gestion des apprentissages	AEP en Nettoyage industriel (AEP NI) AEP Service de garde en milieu scolaire (AEP SDG) AEP Assistance à la personne en résidence privée pour aînés (AEP APRPA)	50 000 \$
CSS de la Baie-James CFP de la Baie-James Responsable du projet : Sonia Caron	02- La conception pédagogique numérique des formations en enseignement individualisé	Assistance à la personne en établissement et à domicile (5358)	50 000 \$
CSS des Chênes CFP Paul-Rousseau Responsable du projet : Johanne Lachapelle	03-Compétences par le numérique	AEP Service de garde en milieu scolaire (4232)	32 290 \$
CSS de la Capitale CFP de Neufchâtel Responsable du projet : Mathieu Blais	05-Outil de mise à niveau des compétences préalables à l'intégration d'un programme d'études en formation professionnelle	DEP Secrétariat, Comptabilité, Arpentage et topographie, Usinage, Ébénisterie, Mécanique de véhicules de loisirs et équipements légers, Dessin de bâtiments, Dessin industriel	35 315 \$
CSS de Laval IPIQ – Institut de protection contre les incendies du Québec Responsable du projet : Yvan Lussier	06 (15)- Formation à distance en sécurité incendie	Intervention en sécurité incendie (5322)	46 262 \$

Nom de la Commission scolaire	Nom du projet	Programmes d'études ciblés	Montant recommandé (\$)
CSS des Bois-Francis Centre de formation professionnelle Vision 20 20 Responsable du projet : Isabelle Cantin	07-Exploiter les lunettes 3D pour favoriser la FAD	AEP véhicules électriques	45 000 \$
CSS de Laval CF Le Chantier Responsable du projet : Josée Groleau	09- Formation théorique à distance	ASP Gestion d'une entreprise de la construction (5309)	9 420 \$
Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois Centre de formation professionnelle Val-d'Or Responsable du projet : Mathieu Ouellet	6- L'exploration numérique en formation à distance	Forage au diamant Forage et dynamitage Extraction de minerai Conduite de machines de traitement du minerai	21 352 \$
CSS Marie-Victorin École hôtelière de la Montérégie Responsable du projet : Sylvie Dupuis	20-Implantation d'un portail de gestion des apprentissages au CSS Marie-Victorin dans le but d'implanter le programme de formation à distance en lancement d'une entreprise (ASP) volet alimentation en modes synchrone et asynchrone à l'ÉHM	Lancement d'une entreprise (5361), volet alimentation	20 000 \$
		Total	309 639 \$

TABLEAU 1 – PROJETS TECHNOFAD ACCEPTÉS POUR 2020-2021

Nom de la Commission scolaire	Nom du projet	Programmes d'études ciblés	Montant recommandé (\$)
CSS des Navigateurs CFP de Lévis	12- Développement d'outils et parcours à distance pour appropriation de notions théoriques en reconnaissance des acquis	Assistance à la personne en établissement et à domicile (DEP 5358) Soutien aux soins d'assistance en établissement de soins de longue durée (AEP 4248)	50 000 \$
CSS de la Beauce-Etchemin Centre de formation professionnelle Pozer	11-Optimiser ses compétences en français par le numérique	Secrétariat (5357)	49 000 \$
CS Lester-B.-Pearson Centre de formation des métiers de Verdun	22-Le Support Informatique accessible 24 heures sur 24!	Soutien informatique (5229)	50 000\$
CSS des Laurentides CFP des Sommets-L'Horizon	18- Adaptons/adoptons nos pratTICs	Cuisine (5311) Boucherie de détail (5268) Assistance à la personne en établissement et à domicile (5358)	49 874 \$
CS de Laval Centre de formation Le Chantier	13- Formation théorique à distance dans le cadre d'un parcours individualisé 2ème phase	Charpenterie-Menuiserie (DEP 5319)	39 500 \$

Nom de la Commission scolaire	Nom du projet	Programmes d'études ciblés	Montant recommandé (\$)
CSS du Lac-Saint-Jean Centre Alma	1-Faciliter les apprentissages à la maison pour les élèves en Usinage	Usinage (DEP 5371)	30 000 \$
CSS De La Jonquière Centre de formation professionnelle Jonquière	2-Développement d'outils numériques dans le programme Cuisine (5311)	Cuisine (5311)	50 000 \$
CSS Du Chemin-du-Roy CFP Qualitech	4-Circuits électriques en FAD	Électricité (5295) Électromécaniques de systèmes automatisés (5281)	50 000 \$
CSS Marie-Victorin École hôtelière de la Montérégie	19-TechnoFAD 2020-2021	Secrétariat (5357) Comptabilité (5231)	40 000 \$
CSS de Laval Centre de formation Le Chantier	14-Formation théorique à distance dans le cadre d'un parcours individualisé 2e phase - Installation et fabrication de produits verriers (5282)	Installation et fabrication de produits verriers (5282))	35 000 \$

TABLEAU 1 – PROJETS TECHNOFAD ACCEPTÉS POUR 2020-2021

Nom de la Commission scolaire	Nom du projet	Programmes d'études ciblés	Montant recommandé (\$)
CSS de la Baie-James CFP de la Baie-James	9-La conception numérique d'une compétence du programme MEC en enseignement individualisé	Mécanique d'engins de chantier	50 000 \$
		Total :	493 374 \$

MESURE 15195 - PROJET D'APPRENTISSAGE ACCRU EN MILIEU DE TRAVAIL

Volet 1 - Développement de projets d'apprentissage accru en milieu de travail pour des formations de courte durée.

No.	Région	Nom	CSS/CS	Programme	Nom	FINANCEMENT ENGAGÉ - 2020-2021
1	02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	CSS du Lac-Saint-Jean	4203	Soudage semi-automatique GMAW-SMAW	100 000 \$
2	03	Capitale-Nationale	CSS De Charlevoix	4230	Opération et entretien d'un site récréotouristique	65 660 \$
3	04	Mauricie	CSS de l'Énergie	4214	Opération sur machines-outils à commande numérique	29 160 \$
4	04	Mauricie	CSS de l'Énergie	4219	Préparation des matériaux métalliques	21 960 \$
5	04	Mauricie	CSS de l'Énergie	4213	Service à la clientèle	37 560 \$
6	12	Chaudière-Appalache	CSS des Navigateurs	4232	Service de garde en milieu scolaire	94 650 \$
7	13	Laval	CSS de Laval	4232	Service de garde en milieu scolaire	42 000 \$
TOTAL DE FINANCEMENT ENGAGÉ						390 990 \$

MESURE 15195 - PROJET D'APPRENTISSAGE ACCRU EN MILIEU DE TRAVAIL

Volet 1 - Développement de projets d'apprentissage accru en milieu de travail pour des formations de courte durée.

No.	Région	Nom	CSS/CS	Programme	Nom	FINANCEMENT ENGAGÉ - 2021-2022
1	06	Montréal	CSS Marguerite-Bourgeoys	4213	Service à la clientèle	99 749 \$
2	15	Des Laurentides	CSS des Milles-Îles	4249	Entretien et service automobile	77 063 \$
3	06	Montréal	CSS Marguerite-Bourgeoys	4236	Réglages-opérations de presses plieuses en tôlerie de précision	99 950 \$
4	02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	CSS du Lac-Saint-Jean	4232	Service de garde en milieu scolaire	100 000 \$
5	02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	CSS du Lac-Saint-Jean	4247	Mécanique des vélos	100 000 \$
TOTAL DE FINANCEMENT ENGAGÉ						476 762 \$

MESURE 15195 - PROJET D'APPRENTISSAGE ACCRU EN MILIEU DE TRAVAIL

Volet 2 - Développement de projets d'apprentissage accru en milieu de travail pour des formations de courte durée.

No.	Région	Nom	CSS/CS	Programme	Nom	FINANCEMENT ENGAGÉ - 2020-2021
1	07	Outaouais	CSS des Draveurs	5229	Soutien informatique	100 000 \$
2	13	Laval	CSS de Laval	5229	Soutien informatique	100 000 \$
TOTAL DE FINANCEMENT ENGAGÉ						200 000 \$

MESURE 15195 - PROJET D'APPRENTISSAGE ACCRU EN MILIEU DE TRAVAIL

Volet 2 - Développement de projets d'apprentissage accru en milieu de travail pour des formations de courte durée.

No.	Région	Nom	CSS/CS	Programme	Nom	FINANCEMENT ENGAGÉ - 2021-2022
1	06	Montréal	CSS Marguerite-Bourgeoys	5258	Assistance à la personne en établissement et à domicile	99 868 \$
2	06	Montréal	CSS Marguerite-Bourgeoys	5229	Soutien informatique	99 749 \$
3	06	Montréal	CSS Marguerite-Bourgeoys	5344	Infographie	99 749 \$
4	17	Drummondville	CSS des Bois-Francis	5358	Assistance à la personne en établissement et à domicile	100 000 \$
5	04	Trois-Rivieres	CSS Chemin-du-Roy	5358	Assistance à la personne en établissement et à domicile	100 000 \$
6	05	Estrie	CSS du Val-des-Cerfs	5358	Assistance à la personne en établissement et à domicile	65 000 \$
7	05	Estrie	CSS de la Région-de-Sherbrooke	5358	Assistance à la personne en établissement et à domicile	82 348 \$
TOTAL DE FINANCEMENT ENGAGÉ						646 714 \$

TABLEAU DE DEMANDE D'ALLOCATION

Mesure 15198 - Soutien à l'organisation de formations intensives dans des domaines jugés prioritaires

No de la commission scolaire	Nom de la commission scolaire	MONTANT du versement d'allocation	Commentaires
872000	Centre de services scolaire des Bois-Francis	50 000 \$	Soutien à l'organisation d'une formation intensive pour le programme d'études Santé, assistance et soins infirmiers. Pour l'année scolaire 2020-2021.
Total des allocations à verser :			

Approuvé par : Yann Wafer
Nom en lettres moulées (Inscrire le nom de la personne qui fait le tableau)

Autorisé par : Jean-Sébastien Drapeau
Nom en lettres moulées (Inscrire le nom de la directrice ou directeur demandeur)

Yann Wafer

Signature

2022-01-07

Date (aaaa/mm/jj)

Signature

2022-01-10

Date (aaaa/mm/jj)

TABLEAU DE DEMANDE D'ALLOCATION

Mesure 15198 - Soutien à l'organisation de formations intensives dans des domaines jugés prioritaires

No de la commission scolaire	Nom de la commission scolaire	MONTANT du versement d'allocation	Commentaires
722000	Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean	100 000 \$	Soutien à l'organisation d'une formation intensive pour le programme d'études Soutien informatique (50 000\$). Soutien à l'organisation d'une formation intensive pour le programme d'études Soudage-montage (50 000 \$). Pour l'année scolaire 2021-2022.
Total des allocations à verser :		100 000 \$	

Approuvé par :
Nom en lettres moulées

Pierre Arsenault
(Inscrire le nom de la personne qui fait le tableau)



Signature

2022-01-14
Date (aaaa/mm/jj)

Autorisé par :
Nom en lettres moulées

Jean-Sébastien Drapeau
(Inscrire le nom de la directrice ou directeur demandeur)



Signature

2022-01-18
Date (aaaa/mm/jj)

MESURE 15550 - SOUTIEN DE L'OFFRE REGIONALE EN FORMATION PROFESSIONNELLE

VOLET 2 - SOUTIEN AU DÉPLOIEMENT DE NOUVEAUX MODES POUR L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

						ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021
No	RÉGION	NOM	CSS porteur	CSS collaborateur	TITRE DU PROJET	Somme utilisée
1	2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	CSS du Lac-Saint-Jean		Adaptation et déploiement du DEP <i>Usinage</i> en mode DUAL	69 000 \$
2	2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	CSS des Rives-du-Saguenay	CSS De La Jonquière, CSS du Pays-des-Bleuts, CSS du Lac-Saint-Jean	Entretien mécanique industriel : rehaussement des compétences et polyvalence des employés de l'industrie de la sous-traitance, et ce par la double diplomation en emploi (DEP en mécanique industrielle et DEP en soudage-montage)	70 000 \$
3	2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	CSS des Rives-du-Saguenay	CSS du Lac-Saint-Jean	Maximisation de la portée de l'offre de formation en région du programme d'études Épilation	61 047 \$
4	16	Montérégie	CS New Frontiers	CS Riverside	Métiers en anglais en Montérégie	7 818 \$
5	4	Mauricie	CSS de l'Énergie	CSS du Chemin-du-Roy	Maximisation de la portée de l'offre de formation en Mauricie pour le programme d'études Opération d'équipements de production	41 950 \$
TOTAL / Utilisation du budget par année scolaire						249 815 \$

MESURE 15550 - SOUTIEN DE L'OFFRE REGIONALE EN FORMATION PROFESSIONNELLE

VOLET 2 - SOUTIEN AU DÉPLOIEMENT DE NOUVEAUX MODES POUR L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022						
No	RÉGION	NOM	CSS porteur	CSS collaborateur	TITRE DU PROJET	Somme utilisée
1	01-11	Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	CSS des Îles	CSS des Chic-Chocs/des-Monts-et-Marées/des Pares/René-Lévesque/du-Fleuve-et-des-Lacs/Kamouraska-Rivière-du-Loup/CS Côtes Est	Diversification des modes de déploiement de l'offre de formation en santé (BSL/GÎM)	70 000 \$
2	2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	CSS des Rives-du-Saguenay	CSS De La Jonquière, CSS du-Lac-Saint-Jean, CSS du Pays-des-Bleuets	Le DEP en Ferblanterie offert en mode stages accrus dans toute la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (4 CSS)	70 000 \$
3	2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	CSS du Lac-Saint-Jean	CSS De La Jonquière, CSS du-Lac-Saint-Jean, CSS du Pays-des-Bleuets	Adaptation du DEP Dessin de bâtiment en projet d'apprentissage accru en milieu de travail en mode suprarégional	70 000 \$
4	12	Chaudière-Appalaches	CSS de la Beauce-Etchemin	CSS de la Côte-du-Sud/CSS des Appalaches	Développement et mise en place d'un modèle de formation du programme usinage par un approche par projets - en mode AAMT	40 000 \$
TOTAL / Utilisation du budget par année scolaire						250 000 \$

Mesure 15196 - Soutien à la qualification au regard de la profession d'infirmière et infirmier auxiliaires en contexte de crise sanitaire

No du centre de services scolaires	No du CFP	Nom du centre de services scolaires	MONTANT du versement d'allocation	DESCRIPTION Mmontant alloué selon le nombre d'élèves inscrits (max. 12 500 \$ par élève), afin d'éviter la prolongation de la durée de la formation initiale et de la formation d'appoint. Remboursement des dépenses supplémentaires occasionnées par les initiatives mises en place par les CSS/CS. Frais admissibles : embauche de personnel enseignant supplémentaire, embauche de ressource de soutien, location d'espace, location d'équipement, frais de déplacement, frais liés à la formation des superviseurs, matériel périssable, adaptation de contenu sur support numérique et autres dépenses justifiées
712000	712442	des Phares	14 116 \$	53 élèves, 20 diplômés
722000	722461	du Lac-Saint-Jean	32 895 \$	44 élèves, 12 élèves diplômés
734000	734406	des Premières-Seigneuries	219 542 \$	396 élèves, 312 élèves diplômés
735000	735401	de Portneuf	9 517 \$	8 élèves, 8 élèves diplômés
762000	762474	de Montréal	742 422 \$	381 élèves, 150 élèves diplômés
763000	763417	Marguerite-Bourgeoys	75 746 \$	384 élèves, 111 diplômés
772000	772402	Portages-de-l'Outaouais	113 030 \$	66 élèves, 35 diplômés
812000	812440 / 812407	des Chic-Chocs	95 865 \$	15 élèves, 6 élèves diplômés + 23 élèves, 5 diplômés
813000	813404	René-Lévesque	107 800 \$	16 élèves, 10 diplômés
821000	821447	de la Côte-du-Sud	11 859 \$	45 élèves, 22 élèves diplômés
822000	822451	des Appalaches	54 331 \$	21 élèves, 12 diplômés
824000	824414	des Navigateurs	76 504 \$	171 élèves, 39 diplômés
831000	831410	de Laval	239 887 \$	445 élèves, 124 diplômés
842000	842401	des Samares	140 789 \$	383 élèves, 53 diplômés
851000	851402	des Mille-Îles	40 627 \$	245 élèves, 65 élèves diplômés
853000	853401	des Laurentides	11 770 \$	106 élèves, 16 diplômés
861000	861400	de Sorel-Tracy	10 000 \$	133 élèves, 11 élèves diplômés
862000	862423	de Saint-Hyacinthe	11 497 \$	129 élèves, 43 diplômés
863000	863460	des Hautes-Rivières	115 986 \$	226 élèves, 26 diplômés
864000	864478	Marie-Victorin	866 098 \$	175 élèves, 62 diplômés
866000	866470	du Val-des-Cerfs	95 340 \$	43 élèves, 16 diplômés
868000	868400	de la Vallée-des-Tisserands	58 431 \$	140 élèves, 31 élèves diplômés
881000	881428	Central Québec	39 710 \$	36 élèves, 11 élèves diplômés
883000	883402	Eastern Townships	5 000 \$	72 élèves, 19 diplômés
884000	884450	Riverside	17 764 \$	125 élèves, 33 élèves diplômés
888000	888403 / 888401	Lester-B.-Pearson	139 832 \$	182 élèves, 41 élèves diplômés + 264 élèves, 85 élèves diplômés
889000	889417	New Frontiers	3 973 \$	16 élèves
Total des allocations à verser :			3 350 331 \$	

Mesure 15550 - Soutien de l'offre régionale en formation professionnelle
Volet 4 - Soutien au démarrage de petites cohortes
2020-2021

No du centre de services scolaires	Nom du centre de services scolaires	MONTANT du versement d'allocation
711000	des Monts-et-Marées	168 651 \$
712000	des Phares	175 528 \$
713000	du Fleuve-et-des-Lacs	67 666 \$
714000	Kamouraska-Rivière-du-Loup	79 621 \$
722000	du Lac-Saint-Jean	51 362 \$
731000	de Charlevoix	93 333 \$
732000	de la Capitale	29 954 \$
735000	de Portneuf	125 729 \$
741000	du Chemin-du-Roy	118 600 \$
742000	de l'Énergie	174 187 \$
751000	des Hauts-Cantons	268 136 \$
753000	des Sommets	134 830 \$
762000	de Montréal	7 675 \$
773000	au Cœur-des-Vallées	91 068 \$
774000	des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	106 590 \$
781000	du Lac-Témiscamingue	113 679 \$
782000	de Rouyn-Noranda	212 022 \$
783000	Harricana	112 584 \$
784000	de l'Or-et-des-Bois	212 022 \$
785000	du Lac-Abitibi	126 000 \$
791000	de l'Estuaire	262 170 \$
792000	du Fer	52 947 \$
801000	de la Baie-James	73 341 \$
811000	des Îles	6 110 \$
812000	des Chic-Chocs	177 666 \$
813000	René-Lévesque	178 159 \$
821000	de la Côte-du-Sud	168 052 \$
822000	des Appalaches	257 385 \$
823000	de la Beauce-Etchemin	249 982 \$
831000	de Laval	82 101 \$

842000	des Samares	34 998 \$
851000	des Mille-Îles	116 208 \$
853000	des Laurentides	37 333 \$
861000	de Sorel-Tracy	6 872 \$
862000	de Saint-Hyacinthe	91 429 \$
864000	Marie-Victorin	34 785 \$
866000	du Val-des-Cerfs	63 092 \$
867000	des Grandes-Seigneuries	141 166 \$
868000	de la Vallée-des-Tisserands	21 845 \$
869000	des Trois-Lacs	7 000 \$
872000	des Bois-Francs	10 035 \$
873000	des Chênes	90 605 \$
881000	Central Québec	30 953 \$
882000	Eastern Shores	33 833 \$
883000	Eastern Townships	79 333 \$
885000	Sir-Wilfrid-Laurier	33 833 \$
888000	Lester-B.-Pearson	35 000 \$
Total des allocations à verser :		4 845 470 \$

AEP - priorités régionales et compétences à la carte

Région 01 : Bas-Saint-Laurent

Année scolaire	Enveloppe après redistribution
2016-2017	526 055 \$
2017-2018	554 736 \$
2018-2019	585 586 \$
2019-2020	409 501 \$
2020-2021	705 419 \$

Région 02 : Saguenay-Lac-Saint-Jean

Année scolaire	Enveloppe après redistribution
2016-2017	641 030 \$
2017-2018	675 981 \$
2018-2019	705 586 \$
2019-2020	690 954 \$
2020-2021	1 432 661 \$

Région 03 : Capitale-Nationale

Année scolaire	Enveloppe après redistribution
2016-2017	635 573 \$
2017-2018	670 227 \$
2018-2019	695 586 \$
2019-2020	816 435 \$
2020-2021	1 491 479 \$

Région 04 : Mauricie

Année scolaire	Enveloppe après redistribution
2016-2017	576 376 \$
2017-2018	607 802 \$
2018-2019	635 586 \$
2019-2020	739 081 \$
2020-2021	1 316 679 \$

Région 05 : Estrie

Année scolaire	Enveloppe après redistribution
2016-2017	378 289 \$
2017-2018	398 914 \$

2018-2019	410 000 \$
2019-2020	370 710 \$
2020-2021	699 957 \$

Région 06 : Montréal

Année scolaire	Enveloppe après redistribution
2016-2017	1 412 686 \$
2017-2018	1 489 713 \$
2018-2019	1 535 586 \$
2019-2020	1 942 232 \$
2020-2021	3 467 820 \$

Région 07 : Outaouais

Année scolaire	Enveloppe après redistribution
2016-2017	400 777 \$
2017-2018	422 629 \$
2018-2019	445 586 \$
2019-2020	551 480 \$
2020-2021	926 171 \$

Région 08 : Abitibi-Témiscamingue

Année scolaire	Enveloppe après redistribution
2016-2017	491 475 \$
2017-2018	480 308 \$
2018-2019	505 586 \$
2019-2020	504 971 \$
2020-2021	834 422 \$

Région 09 : Côte-Nord

Année scolaire	Enveloppe après redistribution
2016-2017	333 099 \$
2017-2018	351 261 \$
2018-2019	364 900 \$
2019-2020	445 540 \$
2020-2021	625 788 \$

Région 10 : Nord-du-Québec

Année scolaire	Enveloppe après redistribution
----------------	--------------------------------

2016-2017	261 395 \$
2017-2018	275 647 \$
2018-2019	129 111 \$
2019-2020	153 175 \$
2020-2021	375 441 \$

Région 11 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Année scolaire	Enveloppe après redistribution
2016-2017	348 923 \$
2017-2018	367 947 \$
2018-2019	385 586 \$
2019-2020	264 951 \$
2020-2021	234 661 \$

Région 12 : Chaudière-Appalaches

Année scolaire	Enveloppe après redistribution
2016-2017	425 713 \$
2017-2018	448 924 \$
2018-2019	475 586 \$
2019-2020	553 109 \$
2020-2021	999 212 \$

Région 13 : Laval

Année scolaire	Enveloppe après redistribution
2016-2017	466 586 \$
2017-2018	492 026 \$
2018-2019	515 586 \$
2019-2020	646 204 \$
2020-2021	1 187 513 \$

Région 14 : Lanaudière

Année scolaire	Enveloppe après redistribution
2016-2017	414 372 \$
2017-2018	436 966 \$
2018-2019	465 586 \$
2019-2020	615 937 \$
2020-2021	1 164 479 \$

Région 15 : Laurentides

Année scolaire	Enveloppe après redistribution
2016-2017	486 118 \$
2017-2018	512 623 \$
2018-2019	520 000 \$
2019-2020	679 306 \$
2020-2021	1 316 560 \$

Région 16 : Montérégie

Année scolaire	Enveloppe après redistribution
2016-2017	1 161 295 \$
2017-2018	1 134 980 \$
2018-2019	1 175 586 \$
2019-2020	1 150 813 \$
2020-2021	2 086 791 \$

Région 17 : Centre-du-Québec

Année scolaire	Enveloppe après redistribution
2016-2017	331 257 \$
2017-2018	349 318 \$
2018-2019	375 586 \$
2019-2020	535 600 \$
2020-2021	954 560 \$

Total annuel

Année scolaire	Enveloppe après redistribution
2016-2017	9 291 019 \$
2017-2018	9 670 002 \$
2018-2019	9 926 629 \$
2019-2020	11 069 999 \$
2020-2021	19 819 613 \$

Répartition des allocations octroyées pour les activités éducatives des programmes 4248 – Soutien aux soins d’assistance en établissement de soins de longue durée et 4748 – Support for Assistive Care in Long-Term Care Centres

(en dollars)

Code	Organisme scolaire	2020-2021¹
711000	des Monts-et-Marées	—
712000	des Phares	320 688
713000	du Fleuve-et-des-Lacs	353 437
714000	de Kamouraska-Rivière-du-Loup	324 144
721000	du Pays-des-Bleuets	—
722000	du Lac-Saint-Jean	596 427
723000	des Rives-du-Saguenay	782 390
724000	De La Jonquière	—
731000	de Charlevoix	169 821
732000	de la Capitale	—
733000	des Découvreurs	—
734000	des Premières-Seigneuries	2 531 617
735000	de Portneuf	285 346
741000	du Chemin-du-Roy	1 010 641
742000	de l’Énergie	—
751000	des Hauts-Cantons	336 567
752000	de la Région-de-Sherbrooke	1 146 163
753000	des Sommets	—
761000	de la Pointe-de-l’Île	3 389 351
762000	de Montréal	7 235 524
763000	Marguerite-Bourgeoys	717 322
771000	des Draveurs	—
772000	des Portages-de-l’Outaouais	1 166 924
773000	au Coeur-des-Vallées	—
774000	des Hauts-Bois-de-l’Outaouais	—
781000	du Lac-Témiscamingue	—
782000	de Rouyn-Noranda	—
783000	Harricana	616 799
784000	de l’Or-et-des-Bois	—
785000	du Lac-Abitibi	—
791000	de l’Estuaire	244 642
792000	du Fer	121 152
793000	de la Moyenne-Côte-Nord	—
801000	de la Baie-James	68 644
811000	des Îles	138 618
812000	des Chic-Chocs	—
813000	René-Lévesque	332 359
821000	de la Côte-du-Sud	184 711
822000	des Appalaches	408 583
823000	de la Beauce-Etchemin	518 089
824000	des Navigateurs	904 937
831000	de Laval	2 501 556
841000	des Affluents	—
842000	des Samares	2 374 146
851000	des-Mille-Îles	851 471
852000	de la Rivière-du-Nord	922 680
853000	des Laurentides	516 720
854000	des Hautes-Laurentides	153 733
861000	de Sorel-Tracy	303 026
862000	de Saint-Hyacinthe	1 148 107
863000	des Hautes-Rivières	1 542 512
864000	Marie-Victorin	2 906 891
865000	des Patriotes	531 192
866000	du Val-des-Cerfs	432 703
867000	des Grandes-Seigneuries	445 183
868000	de la Vallée-des-Tisserands	950 424
869000	des Trois-Lacs	—
871000	de la Rivéraine	—
872000	des Bois-Francs	1 352 319
873000	des Chênes	—
881000	Central Québec	36 120
882000	Eastern Shores	59 851
883000	Eastern Townships	216 477
884000	Riverside	248 869
885000	Sir-Wilfrid-Laurier	109 434
886000	Western Québec	213 017
887000	English-Montréal	617 258
888000	Lester-B.-Pearson	310 023
889000	New Frontiers	318 095
TOTAL		42 966 703

* : Les sommes ont été entièrement octroyées durant l’année scolaire 2020-2021.

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

15. Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

1982, c. 30, a. 15.

42. La demande d'accès à un document doit, pour être recevable, être suffisamment précise pour permettre de le trouver.

Lorsque la demande n'est pas suffisamment précise ou lorsqu'une personne le requiert, le responsable doit prêter assistance pour identifier le document susceptible de contenir les renseignements recherchés.

1982, c. 30, a. 42; 2006, c. 22, a. 23.

137.1. La Commission peut autoriser un organisme public à ne pas tenir compte de demandes manifestement abusives par leur nombre, leur caractère répétitif ou leur caractère systématique ou d'une demande dont le traitement serait susceptible de nuire sérieusement aux activités de l'organisme.

Il en est de même lorsque, de l'avis de la Commission, ces demandes ne sont pas conformes à l'objet des dispositions de la présente loi sur la protection des renseignements personnels.

2006, c. 22, a. 92

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).